

# COMPTE-RENDU

DE

# L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

# VILLE DE GENÈVE

PENDANT L'ANNÉE 1888

Présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif  
en Mai 1889.



GENÈVE

IMPRIMERIE JULES CAREY, RUE DU VIEUX-COLLÈGE, 3

1889



COMPTRE-RENDU  
DE  
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE  
DE LA  
VILLE DE GENÈVE  
PENDANT L'ANNÉE 1888

---

Présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif  
en Mai 1889.



GENÈVE  
IMPRIMERIE JULES CAREY, RUE DU VIEUX-COLLÈGE, 9  
—  
1889





# COMPTE-RENDU

DE

## L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

### VILLE DE GENÈVE

PENDANT L'ANNÉE 1888

---

**MESSIEURS,**

En conformité des prescriptions de la loi du 5 février 1849, sur les attributions des Conseils municipaux et sur l'administration des Communes, le Conseil Administratif a l'honneur de vous présenter le compte-rendu de sa gestion pendant l'année 1888.

Nous suivrons dans ce rapport, comme dans le compte-rendu de nos recettes et de nos dépenses, l'ordre des chapitres du budget.

---

CHAPITRE I<sup>er</sup>

FINANCES

Les <b>dépenses</b> étaient évaluées au budget de 1888, au total de . . . . .	Fr. 2,366,097 25
Il a été voté au cours de l'exercice diverses dépenses comme devant être portées à ce compte; ce sont : . . . . .	»
Allocation à M. Robert, régent (7 février) . . . . .	Fr. 1,000
Institution des classes gardiennes (28 février). . . . .	» 1,200
Ecole supérieure de commerce (8 mai). . . . .	» 34,000
	<hr/>
	» 36,200 —
L'ensemble des dépenses présumées budgétaires et supplémentaires, était donc de . . .	Fr. 2,402,297 25
Il a été dépensé en plus de ces évaluations . . .	» 109,314 90
	<hr/>
Les dépenses effectives se sont donc élevées au total de . . . . .	Fr. 2,511,612 15
Les <b>recettes</b> , prévues en . . . . .	Fr. 2,271,084 —
plus : Recettes présumées de l'Ecole de commerce . . . . .	» 10,500 —
ensemble . . . . .	Fr. 2,281,584 —
ont donné une mieux-value de . . . . .	» 94,459 —
	<hr/>
	» 2,376,043 —
L'exercice de 1888 solde donc par un déficit de . . . . .	Fr. 135,569 15
	<hr/>

Les augmentations et les diminutions de recettes et de dépenses se répartissent comme suit :

RECETTES		
Chapitres.	En plus.	En moins.
I. Intérêts et redevances . . . . .	Fr. 32,141 25	
II. Taxe munic. et Etat civil . . . . .	»	Fr. 10,926 45
III. Abattoir et marc. au bétail . . . . .	» 283 —	
IV. Instruction publique . . . . .	» 20,893 —	
V. Théâtre . . . . .		
VI. Propriétés municipales . . . . .		» 6,887 25
VII. Service des eaux . . . . .	» 32,381 40	
VIII. Voirie . . . . .		» 187 30
IX. Eclairage . . . . .		
X. Police et surveillance . . . . .		» 207 50
XI. Halles et locations sur la voie publique . . . . .	» 17,010 95	
XII. Secours pour incendeies . . . . .		» 175 20
XIII. Convois funèbres . . . . .		» 3,830 —
XIV. Cimetières . . . . .	» 12,600 —	
XV. Recettes imprévues . . . . .	» 585 60	
Extra-budgétaires :		
Ecole supérieure de com- merce . . . . .	» 777 50	
Augmentations . . . . .	Fr. 116,672 70	Fr. 22,213 70
Diminutions . . . . .	» 22,213 70	
En plus . . . . .	<u>Fr. 94,459 —</u>	

DÉPENSES		
Chapitres.	En plus.	En moins.
I. Amortissements, intérêts et rentes viagères . . . . .	Fr. 13,700 85	
II. Frais d'administration . . . . .	» 5,352 30	
III. Abattoir et marché au bétail . . . . .	» 3,291 15	
IV. Instruction publique . . . . .	» 12,058 70	
<i>A reporter</i>	<u>Fr. 34,403 —</u>	

Chapitres.	<i>Report</i>	En plus.	En moins.
	Fr.	34,403 —	
V. Théâtre et concerts . . . . .	»	1,948 75	
VI. Propriétés municipales . . . . .	»	3,777 30	
VII. Service des eaux . . . . .	»	28,346 60	
VIII. Voirie . . . . .	»	37,209 90	
IX. Eclairage de la ville . . . . .	»	817 45	
X. Police et surveillance . . . . .	»	313 85	
XI. Halles et marchés . . . . .	»	1,775 35	
XII. Secours pour incendies . . . . .	»		Fr. 1,371 45
XIII. Convois funèbres . . . . .	»		» 1,650 10
XIV. Cimetières . . . . .	»	7,000 40	
XV. Dépenses imprévues . . . . .	»	246 45	
Extra-budgétaires :	»		
Ecole supérieure de com- merce . . . . .	»		» 3,502 60
Augmentations . . . . .	Fr.	115,839 05	Fr. 6,524 15
Diminutions . . . . .	»	6,524 15	
Excédent . . . . .	Fr.	<u>109,314 90</u>	

En résumé, le budget prévoyait un excédent des dépenses sur les recettes de . . . . . Fr. 95,013 25

Il a été voté, au cours de l'exercice, des crédits supplémentaires pour un total de . . Fr. 36,200

Nous avons effectué une recette extra budgétaire de . . . . . » 10,500 » 25,700 —

Le déficit présumé était donc de . . . . . Fr. 120,713 25

Les dépenses ont donné un excédent de . . . . . Fr. 109,314 90

Les recettes, par contre, ont produit en plus des prévisions . . . . . » 94,459 —

Il en est résulté une moins-value de . . . . . Fr. 14,855 90

Portant ainsi le déficit réel à . . . . . Fr. 135,569 15



En dehors des dépenses budgétaires, le Conseil municipal a voté pendant l'année des émissions de prescriptions pour les objets suivants :

24 février 1888.	Pavage en bois de diverses chaussées	Fr. 225,000 —
28 » »	Nouvelles installations hydrauliques relatives à la II <sup>e</sup> période du projet (dit projet N <sup>o</sup> 2) . . . . .	» 1,430,000 —
28 » »	Egouts rive gauche et rive droite . . . . .	» 150,000 —
13 avril.	Agrandissement de l'entrepôt frigorifique de l'abattoir. . . . .	» 30,000 —
20 » »	Travaux relatifs à l'introduction de l'éclairage électrique au théâtre . . . . .	» 90,000 —
	Ensemble . . . . .	<u>Fr. 1,925,000 —</u>

De plus, un crédit a été voté le 25 mai 1888, à porter directement au compte de *Résultats généraux*, pour le règlement des frais des deux dernières expositions municipales de 1886 et 1887 . Fr. 15,094 35

Deux crédits ont aussi été votés, sur ressources spéciales :

21 Septemb. 1888.	Acquisition d'une parcelle de terrain, place du Molard, destinée à être réunie à la voie publique : — à prendre sur le compte relatif aux élargissements de rues . . . . .	Fr. 30,000 —
4 Décemb. »	Remplacement des orgues du temple de la Madeleine : — à prélever sur le produit de la répartition de l'ancien fonds de réserve de la Caisse hypothécaire . . . . .	» 8,000 —

### Résultats généraux.

Ce compte forme le tableau n° 3 du compte-rendu financier. Il solde à nouveau par 2.017.491 fr. 45 c. au débit.

Dans ce compte figurent les cinq crédits s'élevant ensemble à 4,925,000 fr. votés dans le courant de l'exercice et auxquels il a été pourvu par des émissions de rescriptions, plus le crédit de fr. 15,094 35 à porter directement au compte de résultats généraux. Nous avons donné plus haut le détail de ces divers crédits.

Nous avons en outre porté au débit de ce compte le solde des frais de liquidation de l'octroi, comprenant, outre les indemnités payées aux employés qui ont servi cette administration jusqu'au jour de sa suppression, les frais des réparations nécessaires pour mettre en état de location ceux des anciens bureaux de perception que la Ville pouvait conserver. — Par contre, ce même compte a été crédité de l'indemnité allouée par la Confédération aux employés de l'octroi, et du produit de la vente du matériel de ce service. La balance de ces diverses sommes donne un solde débiteur de 2,651 francs 40 c.

Enfin, le déficit de l'exercice de 1888 entre dans le compte de résultats généraux pour 135,549 fr. 45 c.

Au crédit figure une somme de 12,850 fr. 75, complément de l'indemnité fédérale pour la compensation des droits d'octroi en 1887, qui aurait dû être portée à l'exercice précédent, mais qui ne nous a été versée qu'après la clôture de celui-ci.

---

### Répartitions de la Caisse hypothécaire.

La Caisse hypothécaire nous a versé pour la part revenant à la Ville dans la répartition de l'ancien fonds de réserve de cet établissement, les sommes suivantes :

6 février 1888 . . . . .	Fr. 46.320 —
19 mars 1889 . . . . .	» 32.640 —
Ensemble. . .	Fr. 48.960 —
<i>A reporter</i>	Fr. 48,960 —

*Report* Fr. 48,960 —

sur lesquels ont été imputées les dépenses ci-après :

Subvention au Comité du Tir	
fédéral . . . . .	Fr. 20.000 —
Moins remboursement dudit . . . . .	» 2.500 —
Net. . . . .	Fr. 17.500 —
Solde du compte de construction du kiosque pour les concerts, à la place des Alpes . . . . .	» 1.443 20
Remplacement des orgues du temple de la Madeleine. . . . .	» 8.000 —
Ensemble.	Fr. 26.943 20
Il reste donc un solde disponible de . . . . .	Fr. 22.016 80

**Elargissements de rues.**

Le compte relatif aux élargissements de rues a été crédité en 1888 de 5,455 fr. 15, recette prévue au budget, Chapitre VI, lettre *b* : 5 % à prélever sur le loyer des immeubles municipaux de rapport. Il a été débité, par contre, de 4,398 fr. 75 pour frais divers, travaux de géomètres, etc., et de 41,000 fr., annuité prévue dans l'arrêté du 21 septembre 1888 relatif à l'acquisition d'une parcelle de terrain située à la place du Molard et destinée à être réunie à la voie publique.

Ce compte était créancier, au 31 décembre dernier, de 4,074 fr. 90 cent.

**Mouvement des rescriptions.**

Nous avons au début de l'exercice :

15 rescriptions en cours formant un total de.	Fr. 800,000 —
166 » ont été créées en 1888 pour.	» 5,483,000 —
181 rescriptions, formant ensemble un total de	Fr. 6,283,000 —
107 » ont été remboursées en. . . . .	» 3,750,000 —
74 rescriptions restent donc en cours pour.	Fr. 2,533,000 —

L'intérêt payé pendant l'année, y compris les frais de timbre, s'est élevé à . . . . .	Fr.	53,704 55
Le budget prévoyait de ce chef une dépense de . . . . .	»	<u>37,000 —</u>
L'excédent a été passé au débit de l'exercice en. . . . .	Fr.	<u>16,704 55</u>
Le montant des dépôts au 31 décembre était de. . . . .	Fr.	<u>68,700 —</u>

**Situation des Emprunts de la Ville de Genève  
au 31 Décembre 1888.**

Année de l'emprunt.	Echéance.	Capital.	Taux.	Obligations remboursées.	Capital à rembourser.
1882	30 Déc. 1922	4,000,000	4 %	278	3,722,000
1884	1 <sup>er</sup> Nov. 1924	3,000,000	4 %	135	2,865,000
1885	1 <sup>er</sup> Nov. 1919	2,800,000	4 %	126	2,674,000
1887	30 Juin 1928	3,000,000	4 %	16	2,984,000
		<u>Fr. 12,800,000</u>			<u>Fr. 12,245,000</u>

*Emprunt spécial des eaux du Rhône, Rive droite :*

1886	28 Fév. 1927	220,000	3 %	3	217,000
------	--------------	---------	-----	---	---------

SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE DES FINANCES

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Chap. I. Budget n° 1 à 15.		Lettre a à m.	
Voté . . . . .	Fr. 693,820 —	Prévu . . . . .	Fr. 498,468 —
Dépensé . . . . .	» 707,520 85	Reçu . . . . .	» 530,609 25
Dép. en plus . . . . .	<u>Fr. 13,700 85</u>	Reçu en plus . . . . .	<u>Fr. 32,141 25</u>

Aux *dépenses*, la différence en plus porte sur les intérêts des recriptions. Par contre, l'intérêt des dépôts a été inférieur au crédit. L'une des deux rentes viagères servies par la Ville s'est éteinte cette année par le décès de la titulaire, M<sup>me</sup> Cécile Beneke : ce poste disparaît donc de notre budget à partir de 1889.

Aux recettes, la lettre *a* : *Répartition de la Caisse hypothécaire*, donne une mieux-value, le bénéfice de cet établissement étant maintenant réparti intégralement chaque année, tandis que précédemment il y avait une répartition fixe annuelle, le surplus étant réservé pour être distribué aux ayants-droit tous les cinq ans.

Parmi les autres recettes, la lettre *i* : *taxe sur les étrangers*, est en augmentation, ainsi que les lettres *j*, *k*, *l* et *m*, part de la Ville au produit de diverses taxes cantonales. Par contre, la lettre *f* : *indemnité à recevoir de la Confédération pour suppression de l'octroi sur les liquides*, est en diminution de 2,500 fr.

**Taxe municipale.**

Chef de bureau : M. A.-Ant. COUTAREL.

<i>Dépenses.</i>	<i>Recettes.</i>
Chap. II. N° 20.	Chap. II. A.
Voté . . . . . Fr. 8,300 —	Prévu . . . . . Fr. 475,300 —
Dépensé. . . . . <u>Fr. 8,300 —</u>	Reçu . . . . . » 464,340 75
	Reçu en moins. <u>Fr. 10,959 25</u>

*Rôles.*

Les rôles des contribuables soumis à la taxe municipale ont été arrêtés comme suit :

Hôtels, pensions, cafés, brasseries, logis, etc. . . . .	Fr. 174.827 80
10 <sup>me</sup> catégorie (capitalistes) . . . . .	» 53.645 —
11 <sup>me</sup> » (propriétaires). . . . .	» 69.770 —
9 <sup>me</sup> » (fonctionnaires salariés) . . . . .	» 8.055 —
Industriels et commerçants. . . . .	» 381.651 30
Rôle des surtaxes . . . . .	» 647 55
Total des rôles émis. . . . .	Fr. 688.596 65
Somme à laquelle il faut ajouter le reliquat à fin 1887. . . . .	» 84.151 40
Total des sommes à recouvrer en 1888. . . . .	<u>Fr. 772.748 05</u>

*Perception.*

Les recettes ont atteint la somme de . . . . .	Fr. 543.402 85
Soit une différence en moins de . . . . .	» 6.597 15
sur la somme brute portée au budget . . . . .	<u>Fr. 550.000 —</u>

*Dégrèvements.*

Il a été ordonné 1119 dégrèvements montant ensemble à . . . . . Fr. 72.370 75

Soit 166 dégrèvements de plus que pour l'exercice 1887.

Le total ci-dessus se décompose comme suit :

Dégrèvements à la suite de requêtes de contribuables . .	243
» d'office . . . . .	876
	<u>Nombre égal. 1119</u>

*Réclamations.*

Il est parvenu au Conseil Administratif 922 requêtes en dégrèvement (121 de plus que pour l'exercice 1887).

Sur ce nombre :

243 ont été admises.

234 refusées ou retournées aux contribuables avec les motifs de non-acceptation.

445 transmises à la la Commission de recours.

Total. 922 requêtes.

*Recours aux Tribunaux.*

Deux oppositions ont été introduites devant le Tribunal civil par des contribuables mécontents de la classification qui leur avait été appliquée.

Ces deux oppositions ont été rejetées, et la taxation du Conseil Administratif maintenue.

*Commission de recours.*

Cette Commission a été composée pour l'exercice 1888 de :

MM. DIDIER, A., conseiller délégué à la taxe, président.

COULIN, A.

BRÉMOND, B.-A.

DESHUSSES, H.

COUTTY, J.

BORDIER, Ch.

DECRUE, A.

LIODET, L.

PATRU, A.

} nommés par le Conseil d'Etat.

} nommés par le Conseil Administratif.

Le Conseil Administratif a transmis à cette Commission 445 requêtes ; 419 classifications ont été maintenues par elle, et 26 dégrèvements accordés.

*Reliquat.*

Le reliquat à fin 1888 s'élève à fr. 156.974 45.

Pour l'exercice de 1887, le rendement de la Taxe municipale avait été de Fr. 49,575 55 inférieur aux prévisions du budget.

Cette année-ci, et bien que notre somme à encaisser ait été portée de Fr. 525,000 à Fr. 550,000, nous nous trouvons en face d'un encaissement de Fr. 6597 45 seulement inférieur au chiffre prévu, dont on ne s'était pas depuis longtemps rapproché d'aussi près.

Le rendement pour l'exercice de 1888 s'est élevé en effet à la somme de Fr. 543.402 85, et il aurait été porté à un chiffre sensiblement supérieur si nous avions pu obtenir de l'Autorité cantonale des décisions un peu plus promptes sur divers recours qu'elle avait en mains, quelques-uns remontant encore à l'année 1887, et pour des sommes assez rondes.

Ce résultat fort satisfaisant néanmoins et qui apporte une amélioration sensible à la position résultant pour la Ville de la suppression

de l'octroi, ne peut être attribué qu'en une certaine mesure aux modifications apportées en 1888 à la loi sur la taxe municipale du 9 juillet 1883.

En effet la nouvelle loi n'ayant été promulguée que le 11 novembre 1888, les bordereaux de neuf de nos dix anciennes catégories avaient été adressés déjà aux contribuables sur les précédentes bases, et c'est la 10<sup>e</sup> catégorie seule, et une fois dédoublée, qui, tenue en réserve pour le jour où elle serait légalement applicable, pouvait nous fournir une mieux value. Et encore cette mieux value ne pouvait être ce qu'on doit en attendre normalement, parce que les bordereaux n'ayant pu être envoyés que fin décembre, et les contribuables ayant six mois pour s'acquitter, une forte partie du produit de ces deux catégories est encore à rentrer et figure au reliquat de fin d'année.

Nous pouvons dire toutefois, en passant, que cette nouvelle classification des rentiers et propriétaires n'a point été mal accueillie par les intéressés, qu'ils ont semblé la trouver équitable et que l'administration a rencontré fort peu d'opposition pour la perception de cette taxe; les contribuables étaient évidemment, vis-à-vis du commerce et de l'industrie, traités par l'ancienne loi d'une façon exceptionnellement favorable. Ils prennent aujourd'hui leur part équitable des charges publiques, cela paraît absolument juste.

La principale cause de la mieux value constatée provient des augmentations de taxes dont ont été frappés les industriels, maîtres d'hôtels, cafetiers, marchands de vin, etc., qui bénéficiaient directement de la suppression de l'octroi. Ces augmentations n'ont pu être faites que dans les limites autorisées par la loi de 1883. La nouvelle loi permettant une taxation plus élevée, mieux proportionnée aux bénéfices évidents que retirent ces diverses catégories de contribuables du fait de la franchise d'entrée de leurs produits: l'exercice de 1889 jouira de ce chef d'un accroissement de recettes déjà prévu et en tous cas bien légitime, puisque ceux qui en feront les frais réalisent encore une importante économie sur l'ancien état de choses.

Les dégrèvements se sont élevés au chiffre de Fr. 72,370, en augmentation de Fr. 21,497 sur l'année 1886. La Commission de recours a dû se montrer plus large que précédemment, en face du nombre de bordereaux accusant une augmentation, justifiée il est



vrai, mais que le contribuable accepte difficilement de prime abord. Plusieurs de ces dégrèvements n'ont eu, du reste, qu'un caractère exceptionnel et applicable seulement à l'exercice courant. Le Conseil Administratif n'y a fait aucune opposition, désireux qu'il est d'apporter dans la perception de cette taxe, fort lourde pour quelques-uns, tous les ménagements compatibles avec les nécessités malheureusement impérieuses d'une bonne gestion de nos finances municipales.

Notre reliquat, qui était à fin 1886 de Fr. 52,071 25, soit sensiblement égal à celui de l'exercice précédent, atteint au 31 décembre 1888 la somme de Fr. 156,974 45.

Cette augmentation considérable provient de deux causes : D'abord de l'envoi des bordereaux des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> catégories. — Le délai extrême pour le paiement arrivait à échéance après la clôture de nos écritures, et plusieurs, comme nous l'avons dit, ont profité de leur droit; — ensuite, d'un fait que nous avons déjà signalé souvent, à savoir qu'une augmentation des rôles ne produit guère son effet utile et complet pour l'année même dans laquelle les rôles ont été majorés, mais l'année suivante seulement. Les recours sont, en effet, naturellement plus nombreux, et une grande partie ne peut trouver sa solution avant la clôture de l'exercice. Ce reliquat nous sera du reste précieux pour nous aider à atteindre le chiffre prévu comme rendement probable pour l'année 1889.

En résumé, la Taxe municipale est arrivée à un chiffre qui nous permettra d'atténuer dans une certaine mesure les difficultés financières que rencontre aujourd'hui l'administration de la ville de Genève par suite de la suppression de son octroi. Ces difficultés sont, on peut le dire, résolues pour ce qui concerne les années 1889 et 1890. Elles recommenceront dès 1891 par suite de la diminution graduelle de l'indemnité fédérale jusqu'à son extinction totale à la fin de 1895. Dès l'année suivante, la Ville entrant en possession du monopole de l'éclairage au gaz, propriété actuelle de la Compagnie, elle y trouvera une importante ressource qui lui permettra sans doute d'établir une balance égale entre ses dépenses et ses recettes.

Il n'en est pas moins évident que durant cinq années la position sera difficile pour ceux à qui incombera la tâche de gérer nos affaires municipales. L'augmentation du rendement du service des eaux est la seule ressource que, sauf événement imprévu, ils auront

à leur disposition pour améliorer la position, et ce n'est pas à la taxe municipale, parvenue à un maximum qu'on ne peut plus guère songer à dépasser, qu'il faudra demander un supplément de recettes. Mais le service des eaux, quelque importante qu'on puisse espérer l'augmentation de recettes qu'il nous laisse prévoir, ne suffira évidemment pas à couvrir les déficits en vue.

Il y a donc là en perspective une série d'années pénibles à passer et dont les Conseils de la Ville feront bien de se préoccuper dès maintenant afin de ne pas préparer à leurs successeurs, pour sphère unique d'activité, l'enregistrement pur et simple de déficits successifs aussi bien que forcés.

---

CHAPITRE II

**ADMINISTRATION**

Dépenses, Budget nos 16 à 24.

Voté . . . . .	Fr. 104,100 —
Dépensé. . . . .	109,452 30
Dépensé en plus. . . . .	<u>Fr. 5,352 30</u>

Il y a augmentation sur les nos 16, 21, 23 et 24; tous les autres numéros de ce chapitre sont restés dans les limites des prévisions budgétaires.

N° 16. *Conseil Municipal.*

Voté fr. 3,400. — Dépensé fr. 3,213 65. — Dépensé en plus fr. 113 65.

L'augmentation porte sur la lettre *a*, impression du *Mémorial*.

N° 21. *Bureau des Loyers et Redevances.*

Voté fr. 7,200. — Dépensé fr. 7,504 95. — Dép. en plus fr. 304 95.

Augmentation sur le traitement du pédon.

N° 23. *Hôtel Municipal.*

Voté fr. 7,200. — Dépensé fr. 8,067 65. — Dép. en plus fr. 867 65.

L'augmentation de dépenses porte surtout sur le chauffage et l'éclairage.

N° 24. *Frais généraux divers.*

Voté fr. 16,700. — Dép. fr. 20,766 05. — Dép. en plus fr. 4,066 05.

Il y a augmentation sur *a*, *économat*; *c*, *contentieux*, et *d*, *gratifications*. — Par contre, *b*, *imprimés et registres*, et *e*, *abonnements téléphoniques* sont en diminution.

### **Rapports avec le Conseil Municipal.**

Le Conseil Municipal a pris :

1<sup>o</sup> Un arrêté sur la proposition d'une Commission :

*Octobre 5.* Approbation de l'administration du Conseil Administratif pendant l'année 1887.

2<sup>o</sup> Vingt-deux arrêtés sur la proposition du Conseil Administratif:

*Janvier 13.* Acceptation d'un chemin et d'une parcelle de terrain, aux Délices, cédés par la Caisse hypothécaire.

*Janvier 17.* Arrêté fixant le chiffre des recettes et des dépenses du budget de l'année 1888.

*Janvier 17.* Arrêté pour demander au Conseil d'Etat de proposer au Grand Conseil une loi autorisant la Ville de Genève à s'imposer des centimes additionnels nécessaires à l'équilibre de son budget.

*Février 7.* Allocation de fr. 4,000 à M. Robert, ancien régent dans les écoles primaires de la Ville de Genève.

*Février 17.* Acceptation de tableaux, gravures et ouvrages relatifs aux beaux-arts offerts par M<sup>lle</sup> Schérer.

*Février 28.* Ouverture d'un crédit de fr. 225,000 destiné à faire paver en bois diverses rues.

*Février 28.* Ouverture d'un crédit de fr. 1,430,000 pour l'exécution de nouvelles installations hydrauliques.

*Février 28.* Ouverture d'un crédit de fr. 150,000 pour le règlement des comptes relatifs à l'exécution des égouts collecteurs, rive gauche et rive droite.

*Février 28.* Ouverture d'un crédit de fr. 1,200 pour l'institution de classes gardiennes dans les Ecoles primaires de la Ville de Genève.

*Avril 13.* Approbation du tableau préparatoire des électeurs de la Commune de Genève.

*Avril 13.* Ouverture d'un crédit de fr. 30,000 pour l'agrandissement de l'entrepôt frigorifique de l'abattoir.

*Avril 20.* Ratification d'une convention conclue avec la Société d'appareillage électrique pour la fourniture de l'électricité au théâtre et ouverture d'un crédit de fr. 90,000 dans ce but.

*Mai 4.* Ratification d'une convention passée avec la Société anonyme des Bains du Rhône pour un prêt de fr. 40,000 à lui faire par la Ville.

*Mai 8.* Création d'une Ecole supérieure de Commerce et ouverture d'un crédit de fr. 34,000 pour les frais d'installation de cette école et pour les dépenses du premier semestre.

*Mai 25.* Ouverture d'un crédit de fr. 15,094,35 pour le règlement des frais des deux dernières expositions municipales des beaux-arts et des arts décoratifs.

*Septembre 14.* Arrêté pour demander au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un projet de loi modifiant le titre XVIII de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 (taxe municipale de la Ville de Genève).

*Septembre 21.* Acquisition d'une parcelle de terrain située place du Molard et destinée à être réunie à la voie publique pour rectifier l'alignement de la dite place.

*Septembre 28.* Arrêté approuvant la proposition du Conseil Administratif de ne pas donner suite aux négociations concernant le choix des terrains de l'île comme emplacement du futur Hôtel des Postes.

*Octobre 5.* Approbation des recettes et des dépenses de la Ville de Genève pour l'exercice de 1887.

*Octobre 30.* Acceptation d'un chemin situé aux Charmilles et remis à la Ville comme voie municipale.

*Décembre 4.* Allocation de fr. 8,000 pour contribuer au remplacement des orgues du temple de la Madeleine.

*Décembre 28.* Arrêté fixant le chiffre des recettes et des dépenses du budget de l'année 1889.

Toutes celles de ces délibérations qui, aux termes de l'art. 16 de la loi du 6 février 1849, étaient subordonnées à l'approbation du Conseil d'Etat ont été sanctionnées par lui.

Le Conseil Municipal a procédé à deux élections :

*Avril 27.* Election de son bureau pour l'année 1888-1889 : MM. François Cardinaux, président, Ferdinand Cherbuliez, vice-président, J.-M. Besançon et S.-M. Démolis, secrétaires.

*Décembre 28.* Election de cinq délégués à la Commission chargée de la révision des tableaux électoraux : MM. Blanc-Lacour, G. Déléaumont, Alexandre Decrue, Eugène Delimoges, Charles Magnin.

Dans la séance du 25 mai, la Commission de surveillance des Ecoles primaires et des Ecoles enfantines a été composée comme suit : MM. Bonneton, Oltramare, Patru, Decrue, Wagnon, Démolis, Déléamont, Bonnet, Delimoges, Rambal, d'Ivernois, Blanc-Lacour.

Enfin le Conseil Municipal a pris neuf délibérations sur des demandes de naturalisation que lui avait renvoyées le Conseil d'Etat; en voici le résultat :

Candidats admis	58
» refusés	<u>7</u>
Ensemble	<u>65</u> requêtes.

## II

### **Rapports avec les autorités fédérales et cantonales.**

#### **1° Rapports avec les autorités fédérales.**

#### SUBVENTION FÉDÉRALE POUR LES TRAVAUX DE RÉGULARISATION DU NIVEAU DU LAC.

La Confédération a versé à la Ville la première annuité de Fr. 154,700 sur la subvention fédérale pour les travaux de régularisation du niveau du lac. Cette somme a été payée comme suit :

En espèces . . . . .	Fr. 54.700 —
Reçu à valoir sur le remboursement de l'avance de Fr. 500,000 faite par la Confédération à la Ville pour les travaux de régularisation . . . . .	<u>100.000 —</u>
Somme égale . . .	<u>Fr. 154.700 —</u>

Comme les travaux de régularisation étaient presque terminés, nous avons demandé à la Confédération de nous payer en entier le montant de la susdite annuité, de manière à maintenir sans défalca-tion son avance de fr. 500,000, au moins pendant une année encore.

Le Département fédéral des finances n'a pas jugé pouvoir entrer dans nos vues à cet égard et nous a annoncé que le rembourse-

ment du prêt s'opérerait au fur et à mesure du paiement des annuités par la retenue d'acomptes de fr. 100,000.

En raison de l'élévation de l'escompte, le taux d'intérêt de l'avance a été porté de 2 à 2 1/2 % à partir du 1<sup>er</sup> décembre.

#### SUBVENTION POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

En conformité de l'arrêté fédéral du 27 juin 1884, la Confédération nous a accordé, à titre de subvention pour l'enseignement professionnel, les subventions suivantes :

Fr. 10,000 pour le Musée des Arts décoratifs.

• 5,000 pour l'Académie professionnelle (Fondation Bouchet).

• 20,000 pour l'École d'horlogerie.

---

Fr. 35,000 ensemble.

Toutefois, les dépenses de l'Académie professionnelle étant restées, en 1888, au-dessous de la somme prévue et qui avait servi de base à la fixation de la subvention fédérale, la Confédération a réduit de 1,000 fr. son allocation pour 1889.

#### RÈGLEMENT DE L'INDEMNITÉ RELATIVE A L'ABOLITION DES DROITS D'OCTROI.

Nous avons exposé, dans le compte-rendu de l'année dernière, le différend qui s'est élevé entre le Conseil fédéral et la Ville de Genève au sujet du règlement de l'indemnité destinée à compenser les droits d'octroi abolis par la mise en vigueur de la loi sur l'alcool. Nous n'avons pu jusqu'ici nous mettre d'accord avec le Conseil fédéral. Celui-ci a délégué à Genève M. Stauffer, employé supérieur du département fédéral des finances, pour examiner avec le Conseil Administratif les points en litige, mais cette conférence n'a pas abouti: le Département fédéral des finances nous a prévenu qu'il persistait, après examen, à ne pas considérer nos réclamations comme fondées.

Nous n'en avons pas moins jugé devoir les maintenir. En ce qui concerne le premier des deux points sur lesquels elles portent, à savoir le remboursement des droits d'entrée sur la bière fabriquée dans la ville de Genève, comme la commune de Carouge a

adressé, sur le même sujet, un recours aux Chambres fédérales, recours qui est actuellement pendant, la solution qui interviendra tranchera la question en principe, et la réclamation de la Ville aura nécessairement le même sort que celle de Carouge. Le Conseil administratif a donc déclaré s'en rapporter à la décision qui sera prise par l'Assemblée fédérale.

Sur le second point, concernant l'indemnité pour 1887, le Conseil Administratif estime également que le mode de règlement proposé par la Ville de Genève est seul conforme au texte de l'art. 6 des dispositions transitoires de la Constitution fédérale. Cet article stipulait que : « si la loi fédérale prévue par l'article 32 bis était mise en vigueur avant l'expiration de l'année 1890, les droits d'entrée perçus par les cantons sur les boissons spiritueuses seraient abolis à partir de l'entrée en vigueur de cette loi. » Cette mise en vigueur n'ayant eu lieu que le 1<sup>er</sup> septembre 1887, nous soutenons que le produit de l'octroi jusqu'au 31 août est acquis à la Ville de Genève et que les droits sur les spiritueux ne doivent par conséquent être compensés que pour les quatre derniers mois de l'année, sur la base de la période correspondante des années 1880 à 1884.

Le département fédéral des finances étant d'un avis contraire et voulant s'en tenir strictement aux dispositions de l'arrêté du Conseil fédéral du 15 juillet 1887, le Conseil administratif s'est réservé de porter, s'il y a lieu, la question devant les Chambres fédérales, en leur adressant un recours pour les faire également juges de cette divergence d'interprétation.

#### HOTEL DES POSTES

En se rangeant à la proposition du Conseil Administratif tendant à ne pas donner suite aux négociations engagées avec l'autorité fédérale en vue de la construction du nouvel Hôtel des Postes dans le quartier de l'Île, le Conseil Municipal avait invité le Conseil Administratif à faire auprès du Conseil d'Etat les démarches nécessaires pour que, dans l'acte de vente à intervenir au sujet des bâtiments et terrains de l'Entrepôt, il fût stipulé que l'hôtel principal actuel des postes conserverait le bureau central du télégraphe et



les mêmes heures d'arrivée et de départ des correspondances et colis postaux que celles fixées pour le futur hôtel principal.

Nous avons de suite transmis cette délibération au Conseil d'Etat, en le priant de vouloir bien déférer au vœu du Conseil Municipal.

Une expédition de la délibération a été pareillement adressée au Département fédéral des Postes et Chemins de fer.

## 2° Rapports avec les autorités cantonales.

Nos rapports avec les autorités cantonales sont constants et s'étendent à toutes les branches de l'Administration. Nous n'indiquons ici que les objets ne rentrant pas spécialement dans une autre division du compte-rendu et ceux qui, en raison de leur importance ou de leur caractère d'intérêt permanent, réclament une mention particulière, bien qu'ils doivent figurer dans un des chapitres suivants.

### MODIFICATION DU TITRE XVIII DE LA LOI GÉNÉRALE SUR LES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES (TAXE MUNICIPALE DE LA VILLE DE GENÈVE).

Nous avons rendu compte au Conseil Municipal des négociations qui ont eu lieu entre le Conseil d'Etat et le Conseil Administratif relativement aux mesures à prendre pour équilibrer le budget de la Ville de Genève. Ces négociations aboutirent à un projet de remaniement du Titre XVIII de la loi générale sur les contributions publiques (Taxe municipale de la Ville de Genève), que le Conseil Administratif soumit au Conseil Municipal dans sa séance du 21 août 1888. Le projet fut adopté par le Conseil Municipal, avec quelques modifications, le 14 septembre 1888.

Converti en loi par le vote du Grand Conseil, le 8 octobre 1888, le nouveau Titre XVIII a été promulgué le 13 novembre. Nous indiquons plus loin les premiers résultats de sa mise à exécution.

### MAISON DE TRAVAIL.

Le Conseil d'Etat, par arrêté en date du 16 octobre 1888, a décidé que la Commission administrative de la Maison de travail serait ainsi nommée :

Neuf membres par le Conseil d'Etat ;  
Cinq membres par le Conseil Administratif ;  
Quatre membres par les institutions et particuliers fournissant des subsides à cette institution.

Le Conseil Administratif a désigné pour faire partie de ladite Commission :

MM. BLANC-LACOUR, avocat, DARIER-CONSTANTIN, banquier, DIVORNE, graveur, Alphonse PATRU, boulanger.

Nous avons tenu à ce qu'il fût bien entendu qu'en participant à la nomination de la Commission de la maison de travail, nous n'assumons pour la Ville aucune part de responsabilité dans l'administration de cet établissement.

La Commission de la maison de travail nous a demandé de lui concéder la jouissance de locaux dans un bâtiment municipal. Nous aurions très volontiers déféré à ce désir, mais les locaux que nous avons disponibles n'ont pu convenir pour le but que la Commission avait en vue.

#### CONVENTIONS RELATIVES AU COLLÈGE, A L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE, AUX LOCAUX DE GYMNASTIQUE ET AU MATÉRIEL SCOLAIRE.

Nous avons conclu avec le Conseil d'Etat une convention réglant les prestations réciproques de l'Etat et de la Ville en ce qui concerne le Collège et l'Ecole professionnelle. Nous en donnons le texte plus loin, dans le chapitre relatif au Collège.

On trouvera également, dans le chapitre des Ecoles primaires, les termes d'un accord intervenu entre le Département de l'Instruction publique et le Conseil Administratif concernant l'usage des locaux de Gymnastique et la fourniture du matériel et du mobilier scolaires.

#### DEMANDE DU DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE DE FAIRE PLACER DES GARDE-NEIGE SUR LES MAISONS DE LA VILLE.

M. D'Ivernois avait demandé dans le sein du Conseil Municipal, que le Conseil Administratif fût chargé d'appeler l'attention du Département de Justice et Police sur la convenance de faire munir

de garde-neige les maisons de la ville qui en sont dépourvues, afin de prévenir des accidents.

Le Conseil Administratif a écrit au Département de Justice et Police pour lui transmettre, en l'appuyant, cette recommandation. Le Département a nommé une Commission pour examiner la question.

#### MUSÉE EPIGRAPHIQUE.

Le Département des Travaux publics nous a demandé l'autorisation d'installer le musée épigraphique près du bâtiment de la bibliothèque publique dans la promenade des Bastions. Le Conseil Administratif étant entré dans les vues du Département à cet égard, un auvent a été construit pour recevoir les pierres de la collection, dans la partie de la promenade longeant la rue de Candolle.

#### SUBVENTIONS DIVERSES

La Ville a reçu de l'Etat, en 1888, les subventions suivantes :

Fr. 4,000 pour l'usage des collections scientifiques.

- 700 pour la Bibliothèque publique.
- 3,000 pour l'Ecole spéciale d'art appliqué à l'industrie.
- 8,000 pour l'Ecole supérieure de commerce.

#### AUTORISATIONS DE CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET DE RECONSTRUCTIONS DANS LA VILLE DE GENÈVE

Le Conseil Administratif a été appelé, en conformité de la loi du 19 octobre 1878, à donner au Département des Travaux publics son préavis sur 32 requêtes pour constructions et reconstructions totales ou partielles de bâtiments dans la Commune de Genève.

III

**Divers.**

RECENSEMENT FÉDÉRAL

Conformément aux prescriptions des lois fédérales du 3 février 1860, 29 avril 1887, et de l'arrêté fédéral du 31 juillet 1888 fixant au 1<sup>er</sup> décembre 1888 le recensement décennal de la population de la Confédération, le Conseil Administratif a fait procéder au dit recensement pour la Ville de Genève.

Voici la récapitulation générale des résultats pour notre commune :

Nombre de ménages . . . . . 14238

Sexe

Masculin . . . . . 23770  
Féminin . . . . . 29059 52829

Lieu de naissance

Dans la commune de recensement . . . . . 17523  
Dans d'autres communes du canton de recensem<sup>t</sup> . . . . . 5537  
Dans d'autres cantons suisses . . . . . 12994  
A l'étranger . . . . . 16775 52829

Origine

Ressortissants de la commune . . . . . 13356  
Ressortissants d'autres communes du canton . . . . . 4925  
Ressortissants d'autres cantons suisses . . . . . 14773  
Etrangers . . . . . 19775 52829

Confession

Protestante . . . . . 29036  
Catholique . . . . . 22242  
Israélite . . . . . 558  
Autres confessions ou sans confession . . . . . 993 52829

Langue maternelle	
Allemand . . . . .	8431
Français . . . . .	41928
Italien . . . . .	1585
Romanche . . . . .	63
Autres langues . . . . .	822
	<hr/>
Population de droit . . . . .	52457
Population de fait . . . . .	52829

TRAMWAYS ET CHEMINS DE FER A VOIE ÉTROITE

La Compagnie des Tramways suisses a procédé au renouvellement à peu près complet de ses voies dans les rues de la Corraterie et de la Croix-d'Or, à l'occasion du pavage en bois de ces artères. Le nombre des traverses a été doublé, et les rails ont été remplacés, de façon à écarter la nécessité de réparations avant un certain nombre d'années.

La Compagnie du Genève-Veyrier, malgré des injonctions réitérées, n'a pas encore donné suite aux travaux d'achèvement réclamés par le Conseil Administratif à la suite de l'établissement de sa voie ; après deux années, les rigoles et les surfaces pavées démolies lors de la pose des voies n'ont pas encore été rétablies. La Ville persiste à protester contre les dévers exagérés existant sur certains points, notamment à la traversée du boulevard Helvétique, et contre un système de voie inadmissible dans l'intérieur d'une ville. Les concessionnaires ont manifesté le désir de différer cette transformation nécessaire jusqu'à ce que le système qui sera appliqué sur les nouvelles lignes projetées ait reçu la sanction de l'expérience ; c'est cette considération qui a engagé le Conseil Administratif à ne pas insister actuellement sur cette transformation, tout en se réservant de mettre la Compagnie en demeure de satisfaire à des exigences aussi légitimes, quand l'Administration municipale jugera le moment opportun.

Une amélioration des abords de la voie a été apportée au boulevard des Tranchées par l'intervention de l'autorité cantonale, mais

la Ville est restée étrangère aux pourparlers engagés dans cette circonstance avec la Compagnie Genève-Veyrier.

Un tracé a été adopté d'un commun accord entre la Ville et les concessionnaires des tramways à voie étroite Genève-Bernex et Genève-Saint-Julien; un cahier des charges a de même été élaboré en vue de l'usage de la voie publique par ces Compagnies. Cette convention a reçu la ratification du Conseil municipal et des autorités compétentes; mais les plans de détail de la voie et du matériel n'ont pas encore été soumis à l'approbation de l'autorité municipale, et cela malgré des demandes réitérées.

Des tracés ont été présentés à l'approbation du Conseil Administratif pour les lignes Genève-Douvaine et Genève-Fernex, mais il ne paraît pas que les concessionnaires soient dans l'intention de donner suite actuellement à l'exécution de ces lignes.

#### ECLAIRAGE DES CHEMINS PRIVÉS

A l'occasion d'une pétition présentée par un certain nombre de propriétaires d'immeubles sis dans les quartiers de la Servette et des Grottes, nous avons fait connaître au Conseil municipal, dans sa séance du 13 avril 1888, les mesures prises, d'accord avec le Conseil d'Etat, pour faire éclairer d'office divers chemins privés où le manque d'éclairage donnait lieu depuis longtemps à des réclamations justifiées. La moitié des propriétaires auxquels incombaient les frais faits par la Ville, soit trente-huit sur soixante-seize, se sont acquittés sans difficulté de la part des dépenses afférente à leurs immeubles. Une somme de fr. 2,446,40 a été ainsi remboursée à la Ville sur une dépense totale de fr. 4,767,50. Mais, quant au surplus, n'ayant pu en obtenir le règlement, nous avons dû prier le Département des Contributions publiques de le mettre en recouvrement au même titre que l'impôt foncier. Une partie des propriétaires ont adressé au Conseil d'Etat un recours à ce sujet. Le Conseil d'Etat l'ayant écarté, les propriétaires récalcitrants ont alors porté leurs réclamations devant le Tribunal Civil. Quoiqu'aucun d'eux n'eût contesté à l'administration municipale le droit de prendre les mesures en question lorsqu'elle les leur avait préalablement notifiées, ils prétendent maintenant que c'est sans droit qu'elle a agi dans cette circonstance. L'instance est actuellement pendante.

Il est évident que si l'on avait procédé, comme nous l'avions demandé au Conseil d'Etat, au moyen d'une adjonction à la loi du 6 juin 1868, on aurait prévenu toute difficulté et toute contestation de la part des intéressés. Mais le Conseil d'Etat ayant estimé que l'administration municipale était suffisamment armée par les dispositions légales et réglementaires existantes, et s'étant engagé à se prononcer conformément à cette manière de voir sur les recours qui pourraient lui être adressés, le cas échéant, le Conseil Administratif a considéré et considère encore que la Ville est couverte par cette déclaration.

C'est du reste dans ce sentiment que le Conseil Municipal lui-même s'était unanimement prononcé contre les réclamations des recourants lorsqu'elles lui furent soumises.

#### PROCÈS AVEC LA COMPAGNIE DU GAZ

Par un jugement en date du 7 juillet 1888, le Tribunal Civil, sur les conclusions conformes du Ministère public, a débouté la Compagnie du Gaz de ses conclusions dans le procès qu'elle avait intenté à la Ville au sujet de l'éclairage électrique.

La Compagnie du Gaz ayant interjeté appel de ce jugement, la Cour de Justice, vu les conclusions du Ministère public favorables à la Ville, a confirmé, par un arrêté en date du 4 mars 1889, le jugement du Tribunal Civil.

#### UTILISATION DES EAUX D'ÉGOUTS.

La question de l'utilisation des eaux d'égouts préoccupe la plupart des villes de quelque importance. Elle a reçu diverses solutions. A Genève, l'année dernière, un Comité s'était formé pour employer nos eaux vannes à l'irrigation de terrains maraîchers aux abords de la ville, soit dans la presqu'île de la Jonction, soit sur la rive gauche de l'Arve, et jusqu'au lieu dit la *Praille*, dans la commune de Carouge. Cette entreprise ne se serait appliquée d'abord qu'à l'irrigation d'une trentaine d'hectares de terrain, à raison de 6,500 mètres cubes par hectare.

Le Conseil Administratif avait d'abord jugé devoir se prêter à la

réalisation de ce projet. A cet effet, il avait accordé aux promoteurs de l'entreprise, sous réserve de l'approbation du Conseil municipal, l'autorisation de recueillir à la sortie des égouts les eaux vannes de la Ville, et leur avait concédé au prix réduit de deux centimes le mètre cube la fourniture de force nécessaire pour actionner les appareils élévateurs. Cette dernière concession était faite pour le terme de trois ans; après ce laps de temps, l'eau devait être fournie au prix du tarif. La force devait être utilisée la nuit seulement; pendant les heures où les usines ne marchent pas. Comme respectif du monopole accordé par la Ville, il était stipulé que celle-ci entrerait en partage des bénéfices de la société concessionnaire, lorsque le rendement de l'entreprise dépasserait le six pour cent du capital engagé. Enfin, la durée de la concession devant être de trente années, la ville se réservait la faculté de rachat anticipé de l'entreprise à des conditions et dans des délais à déterminer.

La question se trouvant ainsi posée, la société de médecine et d'hygiène de notre ville s'en occupa longuement. La discussion qui eut lieu dans son sein aboutit à cette conclusion que les eaux d'égout ne devraient être répandues que sur un sol perméable. Une telle condition restreignait singulièrement l'étendue des terrains que pouvait utiliser l'entreprise. D'autre part, un grand nombre de personnes exprimèrent la crainte que la mise à exécution du projet ne fût de nature à porter atteinte à la réputation de salubrité de notre ville, et n'eût ainsi pour effet d'éloigner les étrangers. Il n'est pas douteux en effet que la malveillance n'eût pu s'emparer de ce prétexte pour nous nuire.

Dans ces circonstances, malgré l'intérêt que présentait cette question, et quoique le projet ne lui parût pas présenter de dangers réels pour la salubrité publique, le Conseil Administratif jugea que ses avantages ne contrebalançaient pas le préjudice qu'il pourrait causer à notre ville. C'est pourquoi il estima qu'il n'y avait pas lieu de le soumettre au Conseil municipal.

#### COMMISSIONS DE SURVEILLANCE DES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX

Le plus grand nombre des commissions qui assistent le Conseil Administratif dans l'administration ou la surveillance des musées, collections et établissements municipaux ont toujours été nommées



à temps, mais quelques-unes ne se renouvelaient jusqu'à l'année dernière que par la démission ou le décès de leurs membres. Déférant à un vœu souvent exprimé, le Conseil Administratif a décidé que toutes les Commissions nommées par lui n'auraient dorénavant qu'une durée limitée et seraient par conséquent soumises à un renouvellement périodique.

ASSOCIATION D'ÉPARGNE POUR LES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION  
MUNICIPALE.

Les employés de l'administration municipale ont constitué entre eux une association d'épargne ; nous en avons fait connaître les bases au Conseil municipal à l'occasion de la présentation du budget. Les participants versent annuellement à la caisse de l'association un pour cent de leur traitement, au maximum, avec faculté pour les employés *réguliers* ayant un traitement inférieur à fr. 2000 de porter leur versement annuel à fr. 20. Moyennant ces versements, la Ville alloue aux participants des subventions fixées dans les proportions suivantes :

Pour les traitements de fr.	1000 à 1500 . . . . .	200 %.
»	» 1501 à 2000 . . . . .	150 »
»	» 2101 à 2500 . . . . .	125 »
»	» au-dessus de 2500 . . . . .	100 »

Pour les employés non *réguliers*, c'est-à-dire pour les employés qui ne consacrent pas exclusivement leur temps à l'administration municipale, la part de la Ville ne peut en aucun cas excéder le montant de leurs propres versements.

Ensuite de l'approbation donnée par le Conseil Administratif à cette création, l'arrêté du 11 septembre 1883 concernant l'entrée des employés de l'administration municipale dans la société de retraite pour la vieillesse avait été modifié, en ce sens que la retenue pour les employés entrés dans les services de la Ville après la susdite date n'est plus obligatoire. L'administration continue à allouer aux employés faisant partie de la société de retraite pour la vieillesse les subventions fixées par cet arrêté, mais les intéressés ne peuvent bénéficier simultanément de la bonification pour la participation à cette société et à l'association d'épargne des employés municipaux.

#### ALLOCATION A LA CAISSE DES EMPLOYÉS DE LA VOIRIE MUNICIPALE

Les employés du service de la voirie ont formé entre eux une Société de secours mutuels dont ils nous ont communiqué les statuts. Le Conseil Administratif a accordé à cette Société, à titre d'encouragement, une allocation de fr. 500.

#### RÉPARTITION PAYÉE PAR LE COMITÉ DU TIR FÉDÉRAL.

Le Conseil Municipal avait alloué au Comité d'organisation du Tir Fédéral une subvention de fr. 20,000. Cette dépense devait être couverte en premier lieu par le remboursement que le Comité s'engageait à faire à la Ville, en cas de bénéfice, au prorata de l'excédent de ses recettes.

En conformité de cet engagement, le comité d'organisation du tir a réparti à la Ville, de même qu'à l'Etat, une somme de fr. 2,500.

Il a été pourvu au surplus de la dépense, suivant la décision du Conseil Municipal, par une somme équivalente prélevée sur les fonds provenant à la Ville de la répartition de l'ancien fonds de réserve de la Caisse hypothécaire.

#### RÉCEPTION D'UN CHEMIN AUX DÉLICES

La Caisse hypothécaire, la Société immobilière genevoise et M. Testuz conjointement, ont fait remise à la Ville d'un nouveau chemin de dix mètres de largeur créé sur leurs terrains, aux Délices, et tendant de la rue de Lyon à la rue des Charmilles.

#### OCTROI

Ensuite de l'abolition de l'Octroi, le matériel de ce service a été vendu, ainsi que les loges des veilleurs et plusieurs des bâtiments dans lesquels étaient précédemment installés les bureaux de perception et qui ont dû être démolis. Quelques-uns cependant ont été

conservés; ce sont les bureaux de Cornavin, de Rive, de la gare, du Rond-Point de Plainpalais et du Lac. Les deux premiers sont loués au Département de Justice et Police, qui y a installé des postes de police; les trois autres à des particuliers.

#### SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES INTÉRÊTS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

Le Conseil administratif a alloué à l'Association des Intérêts du Commerce et de l'Industrie une subvention de fr. 2000 pour l'année 1888.

#### RECENSEMENT DU BÉTAIL

Sur l'invitation du Département de l'Intérieur, le Conseil Administratif a fait dresser l'état du bétail existant dans la commune de Genève au 1<sup>er</sup> avril. Voici la récapitulation de ce recensement :

Chevaux, 598, — juments, 262, poulains, 4, — mulets, 1, — ânes, 4, — bœufs, 30, — vaches, 43, — chèvres, 15, — moutons, 10.

#### CHAPELLE DES MACCHABÉES

La restauration de la chapelle des Macchabées étant terminée, le Conseil Administratif a remis cet édifice au Consistoire, afin qu'il fût rendu aux exercices du culte. Cette remise a eu lieu le 23 septembre. Elle a été suivie d'une cérémonie pour la consécration de la chapelle.

IV

**Utilisation des Forces Motrices du Rhône et régularisation  
du lac Léman.**

Le compte-rendu de 1887 indiquait l'état des travaux exécutés à fin 1887. Ce rapport était très succinct, parce que le V<sup>me</sup> Fascicule, publié dans le mois de novembre 1887, était entièrement consacré à établir l'état et le coût des travaux exécutés ou restant encore à faire. Ce V<sup>me</sup> Fascicule accompagnait la demande de crédits divers pour l'exécution de la seconde période des travaux du Rhône.

Le rapport appuyant cette demande de crédits fut présenté au Conseil Municipal le 25 novembre 1887.

Les crédits furent votés, en ce qui concerne les travaux du Rhône, le 28 février 1888, et, en ce qui concerne l'éclairage électrique du Théâtre, qui y était joint, le 20 avril 1888.

Les travaux votés le 28 février furent entrepris aussitôt. Ils comprenaient :

1<sup>o</sup> L'achèvement des fondations du bâtiment des turbines (2<sup>me</sup> période).

2<sup>o</sup> La construction de bâtiments pour six nouvelles turbines.

3<sup>o</sup> L'achèvement de douze vannes d'entrée.

4<sup>o</sup> La construction de la digue du canal de fuite (2<sup>me</sup> période).

5<sup>o</sup> Le draguage jusqu'à la Jonction.

6<sup>o</sup> L'installation de deux nouvelles pompes et turbines à haute pression.

7<sup>o</sup> Une canalisation d'aspiration de 1<sup>m</sup>20 de diamètre et de 700<sup>m</sup> de longueur.

8<sup>o</sup> Diverses canalisations à haute pression.

Ces divers travaux représentaient, avec l'intérêt des capitaux engagés, une demande de crédits de 1,280,000 fr.

Sauf ceux relatifs aux draguages, ils ont été terminés dans le courant de l'automne 1888, et la mise en marche des deux nouvelles turbines a eu lieu le 4 décembre 1888.

Les travaux de draguage dans le lit du Rhône seront terminés dans le courant du mois de mai 1889.

Il ne restera plus alors, pour l'achèvement complet de tous les

travaux votés (soit pour l'utilisation des forces motrices du Rhône, soit pour la régularisation du lac Léman, soit pour la construction des égouts collecteurs), que le draguage du port et la construction d'un quai sur la Rive droite de l'Île, sur l'emplacement des immeubles qui vont être démolis dans le bras gauche du Rhône.

Le tableau ci-annexé établit la situation de l'ensemble des travaux au 31 mars 1889.

Il solde par un boni d'environ 70,000 fr. qui pourra être appliqué à la construction, dans le bras droit du Rhône, d'un quai étanche partant de la tête de l'Île vers les vannes Sechehaye et venant se refermer au quai de l'Île, sur le bras gauche du Rhône, à travers la place de la Halle de l'Île.

Ce quai aura l'avantage de maintenir en toute saison le niveau des eaux au-dessus du niveau des basses eaux du bras droit, et de laisser toujours mouillés les pilotis sur lesquels reposent les fondations des maisons de ce quartier, pilotis dont la destruction rapide par l'intermittence d'humidité et de sécheresse est la cause principale des mouvements qui se sont produits dans certains immeubles.

L'exécution de ce quai pourra se faire pendant la période de basses eaux 1889-1890. Son devis s'élève à la somme de 70,000 fr.

Les comptes définitifs de la régie cointéressée pourront être arrêtés dans le courant de l'année, les travaux devant s'achever dans un mois. Ces comptes seront l'objet d'une publication spéciale qui sera jointe à la publication d'ensemble sur les travaux du Rhône, qui est maintenant en voie de préparation.

Le draguage du port, qui sera commencé incessamment, sera fait directement par la Ville, sans l'intermédiaire d'un entrepreneur. Nous conserverons le personnel ouvrier qui a l'expérience des draguages du Rhône. Ce personnel travaillera directement sous les ordres du personnel technique de la Ville.

La question de se débarrasser des déblais produits par le draguage du port a vivement préoccupé le Service des Travaux. Des essais ont été faits pour laisser entraîner par le fleuve la vase qui compose presque exclusivement le fond du Port. Ces essais ont donné des résultats satisfaisants, et vont être suivis d'un essai en grand qui, en cas de réussite fort probable, deviendra le mode de faire définitif.

Les déblais seraient déversés en amont du barrage à rideaux et seraient entraînés par le courant.

On éviterait ainsi l'inconvénient du déversement de la vase du port en amont des prises d'eau de la Ville.

Le Département fédéral de l'Intérieur (section des travaux publics), nous a transmis un exemplaire du nivellement exécuté par l'inspectorat fédéral des Travaux publics concernant les points de repère pour les travaux de correction à la sortie du lac et dans le lit du Rhône.

Cet état, dressé après l'achèvement des travaux, concorde dans son ensemble et dans ses détails avec le projet établi par la Ville de Genève conformément à la convention conclue entre les trois cantons de Genève, Vaud et Valais et approuvée par le Conseil fédéral.

---

Nous avons mentionné dans le compte-rendu de 1886 le procès intenté à M. Marin, propriétaire de l'immeuble n° 10, Grand-Quai, par M. Dimier, son locataire. Celui-ci réclamait 5,000 fr. de dommages-intérêts pour avaries causées par l'eau à ses marchandises pendant la construction de l'égout collecteur de la Rive gauche. M. Marin avait appelé la Ville en cause. Au cours de l'instance, M. Dimier porta à 22,918 fr. 45 cent. l'estimation du préjudice qu'il aurait souffert.

Par un jugement en date du 14 janvier 1888, le tribunal civil, après expertise, a fixé à 4,678 fr. l'indemnité à payer par la Ville.

Deux procès sont actuellement pendants au sujet de l'entreprise des Forces motrices du Rhône : l'un avec MM. Stutzmann et Margueron, concernant l'établissement de la canalisation tendant de la ville au réservoir de Bessinges; l'autre, avec M. Jules David, usinier à Saint-Jean, au sujet de la restitution de sa force motrice.

#### BARRAGE A RIDEAUX

Le barrage à rideaux a fonctionné pendant l'année 1888 dans des conditions parfaitement régulières. L'on a dû reclouer quelques planches du radier que la force du courant avait arrachées.



## FORCES MOTRICES

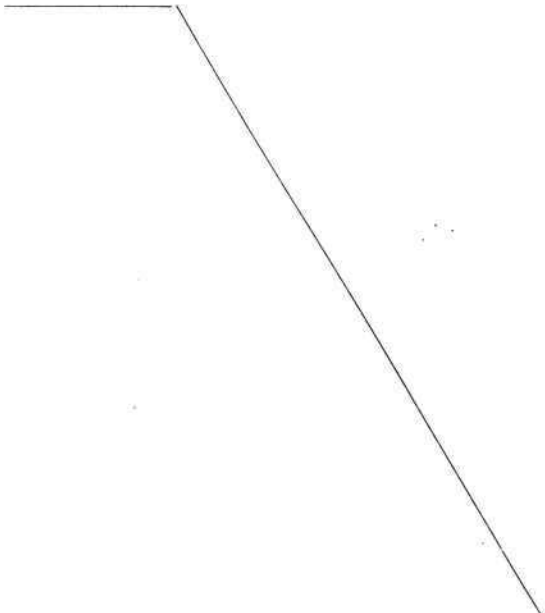
**Situation au**

	Francs	Cent
<b>Crédits relatifs aux travaux</b>		
Utilisation des forces motrices, 1 <sup>re</sup> période: crédit voté le 30 Octobre 1883 . . . . .	1.750.000	—
Egouts Rive gauche et Rive droite: crédits votés les 30 Octobre 1883, 11 Novembre 1884, 4 Décembre 1885, 28 Février 1888 et subventions de l'Etat et des Communes intéressées. . . . .	1.410.000	—
Régularisation du lac Léman, subventions fédérale et cantonales; arrêté fédéral du 17 Décembre 1884 . . . . .	1.405.000	—
Canalisations diverses, crédits votés les 30 Octobre 1883, 4 Mai et 18 Décembre 1886 et 28 Février 1888 . . . . .	770.000	—
Prolongement prise d'eau, crédits votés les 15 Janvier 1886, 28 Février 1888 et subvention de l'Etat. . . . .	180.000	—
Reconstruction de la moitié du Pont de la Machine, crédit voté le 7 Décembre 1883. . . . .	50.000	—
Construction du Réservoir de Bessinges, crédit voté le 18 Décembre 1886 . . . . .	200.000	—
Canalisation allant de la ville au réservoir, crédit voté le 18 Décembre 1886 . . . . .	270.000	—
Etablissement d'une sixième turbine, crédit voté le 18 Décembre 1886 . . . . .	140.000	—
Versement de MM. Audeoud et Cramer, pour démolition de la digue Flühler, le 13 Février 1886 . . . . .	4000	—
Utilisation des Forces motrices, 2 <sup>me</sup> période, crédit voté le 28 Février 1888 . . . . .	1.150.000	—
Egout de la rue des Alpes, crédit voté le 15 Novembre 1887 . . . . .	26.000	—
<b>Total des crédits: Frs.</b>	<b>6.725.000</b>	<b>—</b>
Débiteurs divers. . . . .	9.000	—
Allocation de l'Etat pour l'échelle à poissons . . . . .	3.000	—
Tuyaux de fonte, haute pression, en magasin . . . . .	28.000	—
Vente de matériel et matériel disponible, environ . . . . .	25.000	—
<b>Dépenses hors crédit</b>		
Transformation de la machine à vapeur. . . . .	22.000	—
Elargissement du Quai du Seujet. . . . .	6.500	—
Réparations au bâtiment de l'ancienne machine hydraulique. . . . .	7.936	—
Réfection des passerelles autour de l'ancienne machine hydraulique. . . . .	3.735	90
Travaux aux immeubles du bras droit . . . . .	1.800	95
» à l'immeuble Butin. . . . .	944	50
Commission d'expertise. . . . .	403	10
Digue de la Jonction. . . . .	522	10
<b>Frs.</b>	<b>6.833.842</b>	<b>55</b>



## DU RHONE

**31 Mars 1889**

	Francs	Cent.
Dépenses totales de la Caisse au 31 Mars . . . . .	6.350.620	45
<b>Travaux restant à faire</b>		
Draguage du Port. . . . .	90.000	—
Construction d'un quai devant les immeubles de l'île . . . . .	20.000	—
Imprévu, surveillance et divers. . . . .	45.000	—
<b>A payer à divers créanciers</b>		
Main-d'œuvre et fournitures diverses . . . . .	36.500	—
Intérêts du cautionnement de MM. Chappuis & C <sup>ie</sup> , 100,000 fr. au 4 % pendant 5 ans . . . . .	21.000	—
Retenues de garantie à divers . . . . .	71.572	15
A MM. Chappuis & C <sup>ie</sup> , sur bénéfice, approximatif. . . . .	112.000	—
Intérêts des capitaux engagés . . . . .	20.000	—
<b>Coût total probable des travaux</b>	<b>6.765.692</b>	<b>60</b>
 <b>Solde disponible . . . . . Frs.</b>	 <b>68 149</b>	 <b>95</b>
 		
Frs.	<b>6.833.842</b>	<b>55</b>

**INDUS**  
**Utilisant les Forces mo**  
**Au 31 Dé**

Genre d'industrie	Basse pression		Haute pression		Genre d'industrie	Basse pression		Haute pression	
	Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux		Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux
Ameublements . . .	1	4.—	—	—	<i>Report ...</i>	29	73.90	16	742.55
Abattoirs (app. frig.)	—	—	2	30 —	Chocolatiers . . . . .	1	4.—	1	5.—
Appareil. électrique.	2	20.—	3	600.—	Dégrossissage d'or . . .	2	33.60	1	10.—
Articles en étain. . .	—	—	1	1.30	Dentiste . . . . .	1	3.20	—	—
Bandagistes . . . . .	2	2.—	—	—	Doreurs-argenteurs . . .	1	1.—	—	—
Bijoutiers . . . . .	3	10 —	1	1.—	Diamantaires . . . . .	—	—	3	11.—
Boulangers . . . . .	2	3.70	—	—	Enseignement . . . . .	2	6 —	—	—
Brasseries . . . . .	1	4.—	3	70.—	Ecl. élect. n. pompes.	—	—	1	8.—
Buanderies . . . . .	4	6.—	—	—	Ecole d'horlogerie.	—	—	1	4.—
Bonneterie . . . . .	—	—	1	1.—	Electriciens . . . . .	1	2.—	1	8.—
Briqueterie . . . . .	—	—	1	3.—	Fab <sup>t</sup> de cigares. . . . .	1	1.—	—	—
Blancs p <sup>r</sup> p. à mus. . .	—	—	1	13.75	»  eaux gazeuses . . . .	19	24.40	—	—
Cafés torréfiés . . . .	1	—,50	1	2.—	»  de biscuits . . . . .	1	2.50	—	—
Chapelier . . . . .	1	2.—	—	—	»  spiraux . . . . .	1	1.—	1	1.—
Charcutiers . . . . .	6	6.—	—	—	»  laine de bois . . . .	—	—	1	6.—
Charron . . . . .	1	5.70	—	—	»  chicorée. . . . .	—	—	1	3.—
Confiseur. . . . .	1	4.—	—	—	»  vis . . . . .	—	—	1	9 50
Cour <sup>es</sup> . p <sup>r</sup> remontoirs	1	2.—	1	30.—	»  clefs de montr. . . . .	1	1 —	—	—
Couteliers . . . . .	2	3.—	1	— 50	»  aiguilles . . . . .	1	2 —	—	—
Coiffeur . . . . .	1	1.—	—	—	»  cadrans . . . . .	1	1 —	—	—
<i>A reporter....</i>	29	73.90	16	742.55	<i>A reporter....</i>	62	156 60	28	808.05

# TRIES

## trices du Rhône à Genève

cembre 1888

Genre d'industrie	Basse pression		Haute pression		Genre d'industrie	Basse pression		Haute pression	
	Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux		Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux
<i>Report</i> . . . . .	62	156.60	28	808.05	<i>Report</i> . . . . .	120	287.70	50	932.80
Fab <sup>l</sup> . appar <sup>ts</sup> . photo <sup>s</sup> .	1	2 —	—	—	Marbrerie . . . . .	—	—	1	15.—
»  glace . . . . .	—	—	1	10.—	Monteur de boîtes . . .	—	—	1	1.—
»  d'huiles . . . . .	1	3.—	—	—	Moulin à farine . . . . .	—	—	1	60.—
Ferblantiers . . . . .	4	11.15	2	9.—	Perceur de joyaux . . .	1	— .25	—	—
Fondeurs . . . . .	1	4.—	1	4.—	Pileurs . . . . .	2	9.—	1	4.—
Fraises p <sup>r</sup> horlogerie.	—	—	1	— .25	Pharmacien . . . . .	1	1.—	—	—
Gainiers . . . . .	2	2.—	—	—	Poteries . . . . .	—	—	2	20.—
Horlogers . . . . .	5	12.—	1	2.—	Parqueterie . . . . .	—	—	1	4.—
Imprimeurs . . . . .	14	28.60	1	5.—	Phototypie . . . . .	—	—	1	1.50
Instrum <sup>ts</sup> de physique	—	—	1	12.—	Pierristes . . . . .	1	2.—	4	7.—
Lithographes . . . . .	7	7.—	1	— 50	Régleur . . . . .	1	— 25	—	—
Lamineur . . . . .	—	—	1	2.50	Robinetteries . . . . .	3	5.50	2	4.—
Manuf. de tabacs . . .	1	2.—	—	—	Restaurant (électric.)	—	—	1	4.—
Mds. de bois . . . . .	13	35.05	2	3.—	Serruriers . . . . .	1	1.—	2	4.—
»  de grains . . . . .	1	3.—	—	—	Théâtre (ventilation)	4	12.—	—	—
»  fers . . . . .	1	3.50	—	—	Tramways . . . . .	—	—	1	7.—
»  vins . . . . .	1	1.—	—	—	Voiturier . . . . .	1	1.—	—	—
Mécaniciens . . . . .	4	12.50	6	24 50	Verre gravé . . . . .	—	—	1	2.—
Menuisiers . . . . .	2	4.30	4	52.—					
<i>A reporter</i> . . . . .	120	287.70	50	932.80	<b>TOTAUX :</b>	<b>135</b>	<b>319.70</b>	<b>69</b>	<b>1066.30</b>

### RÉCAPITULATION

Réseau basse pression 135 moteurs pour 319.70 chevaux  
id. haute pression 69 id. pour 1066.30 chevaux

Total : 204 moteurs pour 1386.— chevaux

V

**Eclairage électrique du Théâtre.**

L'éclairage électrique du Théâtre, proposé en novembre 1887 par le Conseil Administratif, a été voté par le Conseil Municipal le 28 avril 1888, avec le vœu que le travail fût exécuté par la Société d'appareillage électrique. Les études ont été demandées immédiatement à cette Société, qui a reçu la commande définitive le 2 juillet, aussitôt ses plans arrêtés. L'éclairage électrique a pu fonctionner partiellement dès le 2 septembre, avant l'ouverture de la saison théâtrale, et la pose a été poursuivie pendant la période des représentations, au prix de certains sacrifices, sans entraver le cours des représentations.

Le nombre total des lampes installées s'élève à 2131, variant de 8 à 32 bougies. Leur intensité lumineuse totale est de 27,164 bougies.

Les accumulateurs pour le service de sûreté n'ont fonctionné définitivement qu'en avril 1889.

Le crédit demandé par le Conseil Administratif pour l'installation intérieure était de fr. 100,000. Le Conseil Municipal a cru devoir réduire ce chiffre à fr. 90,000. En réalité, la dépense totale, une fois tous, les comptes réglés, sera de fr. 100,000 environ.

---

**ÉTAT CIVIL**

Secrétaire M. H. PANCHAUD.

Budget, Chapitre II. B. 22.

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Voté. . . . .	Fr. 14,100 —	Prévu . . . . .	Fr. 2,200 —
Dépensé . . . . .	» 14,100 —	Reçu. . . . .	» 2,232 80
		Reçu en plus. . .	<u>Fr. 32 80</u>

MARIAGES

Entre :	Sur 1887		
	Augmentation	Diminution	
Genevois et Genevoises. . . . .	75	—	2
Genevois et Suissesses. . . . .	48	—	2
Suisses et Genevoises . . . . .	38	—	5
Genevois et Etrangères. . . . .	39	—	23
Etrangers et Genevoises. . . . .	39	—	5
Suisses et Suissesses. . . . .	98	5	—
Etrangers et Suissesses . . . . .	74	21	—
Suisses et Etrangères. . . . .	46	—	—
Etrangers et Etrangères. . . . .	144	1	—
Total. . . . .	601		
Diminution sur 1887. . . . .		10	
		<u>37</u>	<u>37</u>

Il résulte de ce tableau que les mariages ont été contractés par :

- 314 Genevois (353 en 1887).
- 402 Suisses . (378 » 1887).
- 486 Etrangers (491 » 1887).

Transcriptions de mariages. . . . . 247 soit augmentation de 16 sur 1887  
 Publications de mariages. . . . . 866 soit diminution de 43 sur 1887

DIVORCES

Entre :	Au profit de			
	l'époux	l'épouse	des 2 époux	
Genevois et Genevoises . . . . .	12	3	4	5
Genevois et Suissesses . . . . .	6	1	2	3
Suisses et Genevoises. . . . .	4	—	3	1
Genevois et Etrangères. . . . .	13	2	6	5
Suisses et Suissesses. . . . .	15	2	7	6
<i>A reporter</i>	50	8	22	20

	<i>Report</i>	Au profit de		
		l'époux	l'épouse	des 2 époux
	50	8	22	20
Etrangers et Suissesses. . .	4	—	3	1
Etrangers et Genevoises . .	—	—	—	—
Etrangers et Etrangères . .	3	—	1	2
Suisses et Etrangères. . . .	6	—	6	—
	<u>63</u>	<u>8</u>	<u>32</u>	<u>23</u>

Soit une augmentation de 2 sur 1887.

### NAISSANCES

	Bureau central	Rive droite	Total	Sur 1887	
				Augmentation	Diminution
Masculins légitimes .	181	300	481	4	—
Féminins . . .	150	287	437	42	—
Masculins naturels .	18	25	43	—	12
Féminins . . .	18	25	43	—	—
	<u>367</u>	<u>637</u>	<u>1004</u>		
				—	34
				<u>46</u>	<u>46</u>

Soit augmentation de 34 sur 1887.

Dans le total des naissances sont compris :

7 jumeaux — augmentation de 1 sur 1887.

5 jumelles — diminution de 1 sur 1887.

Venus au monde comme suit :

3 fois	2 fois	1 fois
2 garçons.	2 filles.	1 garçon et 1 fille.

Le Bureau de la Rive droite a enregistré en outre : une naissance trigemellaire de trois filles.

Répartition des naissances suivant la nationalité.

		Sur 1887	
		Augmentation	Diminution
Genevois. . . . .	281	10	—
Suisses d'autres cantons . . . . .	292	20	—
Etrangers . . . . .	431	4	—
<b>Total.</b>	<b>1004</b>	<b>34</b>	<b>—</b>

Transcriptions d'actes de naissance 308, soit diminution de 14 sur 1887.

DÉCÈS

				Sur 1887	
				Augmentation	Diminution
Masculins . . . . .	156	188	344	—	40
Féminins . . . . .	184	222	406	37	—
Morts-nés masculins. . . . .	12	14	26	—	6
féminins . . . . .	6	11	17	—	2
	<b>358</b>	<b>435</b>	<b>793</b>		
Soit diminution sur 1887. . . . .				11	—
				<b>48</b>	<b>48</b>

Répartition des décès suivant la nationalité.

		Sur 1887	
		Augmentation	Diminution
Genevois. . . . .	310	—	4
Suisses . . . . .	176	—	30
Etrangers . . . . .	307	23	—
<b>Total.</b>	<b>793</b>	<b>23</b>	<b>34</b>

Transcriptions d'actes de décès 440, soit diminution de 38 sur 1887.

*Expéditions d'actes délivrés par le Bureau.*

	Sur 1887	
	Augmentation	Diminution
1140 actes de naissance . . . . .	126	—
290 » de décès. . . . .	—	15
364 » de mariage. . . . .	37	—
<u>Total. 1794</u> soit augmentation sur 1887 de	—	148
	<u>163</u>	<u>163</u>

Les expéditions d'actes de mariage se divisent comme suit :

Actes antérieurs au 31 décembre 1875, délivrés à raison de fr. 2.50. . . . .	80 (soit diminution de 1 sur 1887).
Actes postérieurs au 31 décembre 1875, délivrés à raison de fr. 1.50. . . . .	284 (soit augmentation de 38 sur 1887).
<u>Total.</u>	<u>364</u>

Le produit de ces diverses expéditions s'est élevé à la somme de . . . . .	Fr. 2,771 —
dont il faut déduire 1794 timbres à 0.30 c. . . . .	» 538 20
	<u>Net. Fr. 2,232 80</u>
Soit une augmentation pour 1888 de. . . . .	<u>Fr. 176 60</u>

Aux 1794 expéditions payées, il y a lieu d'ajouter :

67 actes de naissance délivrés gratuitement.
25 » de décès » »
21 » de mariage » »
261 certificats de publications de mariage.
<u>374</u> expéditions, soit diminution de 5 sur 1887.

Le nombre des actes délivrés a donc été de 2168 en 1888, soit 143 de plus qu'en 1887.



Les opérations du Bureau pendant l'année 1888 se résument comme suit :

		Sur 1887	
		Augmentation	Diminution
1° Actes de naissance . . . . .	1004	34	—
2° » de décès . . . . .	793	—	11
3° » de mariage. . . . .	601	—	40
4° Inscriptions de divorces . . . .	63	2	—
5° Publications de mariages. . . .	866	—	13
6° Transcriptions de naissances . .	308	—	14
7° » de mariages . . . . .	247	16	—
8° » de décès. . . . .	440	—	38
9° Expéditions d'actes. . . . .	2168	143	—
10° Livrets de famille . . . . .	607	—	9
11° Légitimations par mariage . . .	50	9	—
12° » après mariage. . . . .	7	2	—
13° Communications d'office . . . .	2648	36	—
	<u>9802</u>	<u>242</u>	<u>95</u>
Soit augmentation sur 1887. . . . .			<u>147</u>
			<u>242</u>

Le tronc placé dans la salle des mariages a produit, pendant l'exercice 1888, fr. 497.80, qui ont été versés à l'Hospice général, ainsi que 145 fr., produit de la taxe de 29 mariages célébrés en dehors des jours et heures officiels.

Par arrêté du 21 août dernier, le Conseil Administratif a décidé d'élever cette taxe (qui, jusqu'à ce jour, était de 5 fr.) à 20 fr. — Sur cette somme, 10 fr. seront versés à l'Hospice général et 10 fr. à la Caisse d'Epargne des fonctionnaires municipaux.

CHAPITRE III

**ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL**

Directeur : M. L. HAAS.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 25.			
Voté . . . .	Fr. 49,932 45	Prévu . . . .	Fr. 232,300 —
Dépensé . . . .	» 53,223 60	Reçu . . . .	» 232,583 —
Dép. en plus. .	<u>Fr. 3,291 15</u>	Reçu en plus .	<u>» 283 —</u>

L'augmentation des dépenses se répartit sur *entretien et frais, fourrage et litière pour écuries publiques, et glacière*. L'article *chauffage* a aussi un peu excédé nos prévisions.

Le *droit d'abattage* a été perçu sur :

4,943 bœufs produisant	Fr.	49,430 —
1,131 vaches	»	» 11,310 —
6,258 porcs	»	» 31,290 —
17,734 eaux	»	» 53,202 —
19,466 moutons	»	» 29,896 —
6 chèvres	»	» 9 50
49,538 têtes produisant	<u>Fr.</u>	<u>175,137 50</u>

soit 2,374 têtes de moins qu'en 1887.

Le *droit d'entrée au Marché* a été perçu sur :

3,168 bœufs produisant	Fr.	1,584 —
601 vaches	»	300 50
16,630 veaux	»	3,326 —
13,065 moutons	»	4,306 50
6 chèvres	»	60
<hr/>		
33,470 têtes produisant	Fr.	<u>6,517 60</u>

soit 6,403 têtes et fr. 795 40 de moins qu'en 1887.

Le *service du pesage* a porté sur 50,367 pesées et 27,145 bulletins de poids qui ont produit. . . . . Fr. 9,198 95  
soit fr. 146 85 de moins qu'en 1887.

Le *droit de dépôt* (ou droit de cheville) a produit Fr. 286 50  
soit fr. 83 40 de moins qu'en 1887.

Les *Ecuries publiques* ont produit fr. 11,592 40 comme suit :

1,530 bœufs	7,266 journées	Fr.	1,453 20
329 vaches	4,147 »	»	229 40
204 chevaux	207 »	»	41 40
4,326 porcs,	18,510 »	»	1,851 —
219 veaux	292 »	»	29 20
2,012 moutons	3,872 »	»	193 60
11,287 droits de marché		»	1,839 20
4,997 bottes de foin		»	3,497 60
15,809 pieds engrais		»	2,257 80
Un an de loyer écurie n° 1		»	200 —
			<hr/>
		Fr.	<u>11,592 40</u>

soit fr. 1,498 90 de plus qu'en 1887.

Les recettes ont produit une somme de fr. 446 50 en plus des prévisions du budget.

Les différences en plus sont les suivantes :

Sur Pesage . . . . .	Fr.	1,198 95
Marchés . . . . .	»	1,017 60
Ecuries . . . . .	»	<u>1,592 40</u>
	<i>A reporter</i>	Fr. 3,808 95

	<i>Report</i>	Fr. 3,808 95
Dépôt. . . . .	»	86 50
Glacière . . . . .	»	1,807 65
Procès-verbaux . . . . .	»	277 —
Voierie . . . . .	»	304 45
		<hr/>
		Fr. 6,284 55

dont il faut déduire les différences en moins :

Sur Abattage . . . . .	Fr. 4,862 50	
Magasins . . . . .	» 506 80	
Fourrage . . . . .	» 68 20	
Recettes diverses . . . . .	» 131 65	
Poids publics. . . . .	» 268 90	Fr. 5,838 05
		<hr/>
En plus pour 1888. . . . .		Fr. 446 50
		<hr/>

*Récapitulation.*

Droit d'abattage et d'échaudage . . . . .	Fr. 175,137 50
Location de la triperie . . . . .	» 3,200 —
» de magasins et divers loyers. . . . .	» 3,493 20
Droit d'entrée au marché . . . . .	» 6,517 60
Produit du pesage. . . . .	» 9,198 95
» du dépôt . . . . .	» 286 50
» de la glacière . . . . .	» 11,257 65
» de la voirie . . . . .	» 2,304 45
» de la vente du fourrage . . . . .	» 331 80
» des procès-verbaux. . . . .	» 327 —
» de diverses recettes . . . . .	» 368 35
» des poids publics . . . . .	» 8,731 40
» des écuries du marché . . . . .	» 11,592 40
	<hr/>
Total. . . . .	Fr. 232,746 50
	<hr/>

Ensuite de l'abolition de l'Octroi, le Conseil Administratif estima que le déficit budgétaire qui en était la conséquence devait être couvert en premier lieu par les industriels qui bénéficiaient directement de cette mesure, et il jugea bon d'augmenter les droits d'abattage. Le Conseil d'Etat, par un arrêté en date du 1<sup>er</sup> novembre 1887, sanctionna ces nouveaux droits, qui sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1888.

Le Conseil Municipal ratifia également, en ce qui le concernait et d'une manière générale, cette augmentation de tarif. Toutefois, sur la réclamation des maîtres bouchers, il décida de réduire de fr. 8,000, au budget de 1888, le produit présumé des droits d'abattage, cette réduction devant porter sur la taxe concernant les moutons. Le Conseil Administratif, pour se conformer à cette décision, a abaissé, dès le 1<sup>er</sup> février, de fr. 2 à 1, 50, la taxe d'abattage pour cette catégorie de bétail.

D'autre part, les maîtres bouchers et charcutiers établis dans la commune des Eaux-Vives, estimant qu'il n'était pas juste de leur faire supporter les mesures fiscales que la Ville avait dû prendre pour compenser la suppression de l'Octroi, adressèrent au Conseil Municipal des Eaux-Vives une pétition demandant la construction d'un abattoir dans cette commune, à moins que le Conseil Administratif ne préférât les laisser au bénéfice des anciennes taxes. Le Conseil Administratif ne jugea pas pouvoir appliquer ainsi, simultanément, dans l'Abattoir de la Ville, deux tarifs différents. Les bouchers des Eaux-Vives nous firent alors proposer la combinaison suivante: Ils auraient payé les droits d'abattage sur le même pied que les bouchers de la ville, mais tous les trimestres ou tous les semestres, la Ville leur aurait remboursé un tant pour cent des droits acquittés par eux, afin de leur tenir compte des quantités de viande qu'ils auraient vendues en dehors de la commune de Genève et qui par conséquent auraient été exemptes du paiement des droits d'octroi.

Le Conseil Administratif n'estima pas qu'il lui fût possible d'accéder à cet arrangement. Une telle faveur accordée aux bouchers des Eaux-Vives n'aurait pas manqué de susciter des réclamations de la part des bouchers de la ville. En outre, les bouchers d'autres communes qui abattent leur bétail à l'Abattoir de la ville, auraient certainement réclamé le même privilège. Enfin, il n'aurait

pas été possible de fixer la bonification ainsi accordée à un taux uniforme, puisque tous les bouchers ne vendent pas dans la même proportion dans la ville et hors de la ville. Le Conseil Administratif n'aurait eu aucun moyen de faire ce départ d'une manière assez certaine et n'aurait pu exercer aucun contrôle sérieux pour s'assurer que la remise accordée aux bouchers des Eaux-Vives aurait bien correspondu aux quantités de viande réellement vendues par eux en dehors de la ville. Il y aurait eu là une source de contestations incessantes.

Il n'était donc pas possible d'accorder aux bouchers des Eaux-Vives la satisfaction qu'ils sollicitaient. Aussi réclamèrent-ils de nouveau auprès Conseil d'Etat, ou d'être mis sur le même pied que les bouchers de Plainpalais, c'est-à-dire d'avoir la faculté d'abattre leur bétail à l'Abattoir de Carouge, ou si cette concession leur était refusée, d'être autorisés à faire construire un abattoir particulier pour la commune des Eaux-Vives.

Le Conseil Administratif ne manqua pas d'exposer au Conseil d'Etat le grave préjudice qu'une telle mesure devait porter aux intérêts de la Ville ; il fit ressortir en outre qu'elle constituerait une dérogation importante aux arrangements qui avaient été stipulés lors de la construction de notre abattoir.

A cette époque, en effet, c'est-à-dire en 1876, lorsqu'il s'agit d'arrêter les dispositions relatives à l'érection de cet établissement, le règlement fixant les conditions du nouvel abattoir et du marché au bétail fut soumis à un examen approfondi, et ses clauses servirent de base soit aux plans et devis de la construction, soit aux prévisions budgétaires de l'Administration municipale.

L'Art. 8 stipulait qu'il était défendu d'abattre aucune pièce de bétail dans la ville de Genève et dans la banlieue, comprenant les communes de Plainpalais, des Eaux-Vives et du Petit-Saconnex, ailleurs que dans l'Abattoir public de la Ville de Genève sans une *autorisation spéciale* du Conseil d'Etat. Nos établissements furent donc créés pour cet ensemble de quatre communes. Si la Ville n'avait pas eu à cet égard la garantie du Conseil d'Etat, elle n'aurait construit le nouvel Abattoir que pour ses propres ressortissants, et elle aurait ainsi facilement économisé une somme de trois à quatre cent mille francs sur cette dépense.

Cependant, dès le lendemain de l'ouverture de l'Abattoir, le

Conseil d'Etat prenait, en date du 6 avril 1877, un arrêté qui accordait *par mesure générale* aux bouchers de la commune de Plainpalais l'autorisation de se servir des Abattoirs de Carouge pour l'abattage du bétail destiné à l'usage de leurs étaux. La ville de Genève se trouvait ainsi frustrée d'une importante recette.

Jusqu'ici cette dérogation au règlement de 1876 avait été strictement limitée aux bouchers de Plainpalais, et dans son arrêté du 1<sup>er</sup> novembre 1887, le Conseil d'Etat avait encore confirmé ses engagements précédents, en stipulant, sous la seule réserve de l'arrêté du 6 avril 1887, qu'il demeurait défendu aux bouchers et charcutiers de la ville et de la banlieue d'abattre aucune pièce de bétail ailleurs que dans l'abattoir de la ville. Le Conseil Administratif ne doutait donc pas que cette clause serait maintenue.

Malgré les motifs invoqués par le Conseil Administratif, le Conseil d'Etat, revenant sur ses décisions antérieures, a accordé aux bouchers des Eaux-Vives l'objet de leur demande, en les autorisant à abattre leur bétail à Carouge. Nous n'avons pas dissimulé au Conseil d'Etat la pénible surprise que nous a fait éprouver une telle mesure intervenant à un moment où l'Administration municipale, pour faire face à de grandes difficultés financières, se voit obligée d'imposer de lourds sacrifices à ses contribuables.

Dans le même ordre d'idées, il y a lieu de signaler un jugement rendu par le Tribunal fédéral sur un recours de deux bouchers de la ville, condamnés à l'amende par le Tribunal de la Justice de Paix pénale pour avoir fait abattre des pièces de bétail dans un abattoir particulier qu'ils possédaient à Aire; ces bouchers avaient, de plus, introduit dans la ville de Genève et la banlieue la viande de ces pièces de bétail, sans la soumettre à l'inspecteur sanitaire. En outre de la condamnation prononcée par la Justice de Paix pénale, le Conseil d'Etat avait ordonné la fermeture de l'abattoir particulier d'Aire. Les recourants demandaient au Tribunal fédéral de mettre à néant l'arrêté du Conseil d'Etat, le jugement de la Justice de Paix pénale et les dispositions du règlement de l'abattoir qui interdisent aux bouchers de la ville et de la banlieue d'abattre aucune pièce de bétail ailleurs que dans l'abattoir public de la Ville de Genève.

Par un arrêt en date du 4 mai, le Tribunal fédéral écarta le recours comme tardif en tant que dirigé contre l'arrêté du Conseil d'Etat ordonnant la fermeture de l'abattoir particulier d'Aire, et comme dénué de tout fondement en tant que dirigé contre le jugement de la Justice de Paix pénale.

Dans sa séance du 13 avril, le Conseil Municipal, sur la proposition du Conseil Administratif, a voté un crédit de fr. 30,000 pour l'agrandissement de l'entrepôt frigorifique de l'abattoir. Le Conseil Administratif a confié l'exécution de cette entreprise à M. Phelps, successeur de M. Schroeder, qui s'en est chargé avec un léger rabais sur le chiffre du devis.

Ensuite de l'abolition de l'octroi, le service des poids publics a été rattaché à celui de l'abattoir.

---



CHAPITRE IV

**INSTRUCTION PUBLIQUE, BEAUX-ARTS ET INDUSTRIE**

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté . . . . .	Fr. 437,684 80	Prévu . . . . .	Fr. 89,066 —
Crédits suppl.			
7-28 février . . . . .	» 2,200 —	Reçu . . . . .	» 109,959 —
	<u>Fr. 439,884 80</u>	Reçu en plus . . . . .	<u>» 20,893 —</u>
Dépensé . . . . .	» 451,943 50		
Dép. en plus . . . . .	<u>Fr. 12,058 70</u>		

L'augmentation des recettes provient presque en entier de la subvention de 20,000 fr. allouée par la Confédération à l'Ecole d'horlogerie et qui n'était pas prévue au budget. Nous indiquerons, du reste, sous chacune des divisions de ce chapitre, les circonstances qui expliquent les différences entre les chiffres du budget et les résultats de l'exercice.

SECTION I

**Ecoles enfantines.**

Inspectrice cantonale : M<sup>lle</sup> S. DOMPMARTIN.

*Dépenses 1.*

Budget n° 26.

Voté . . . . .	Fr. 26,333 30
Dépensé . . . . .	» 25,025 05
Dépensé en moins . . . . .	<u>Fr. 1,308 25</u>

Diminution sur les lettres *a, e, f, g.*

Le nombre des inscriptions, qui n'était en 1887 que de 1953, s'est élevé cette année à 2076, aussi avons-nous été obligés de doubler l'Ecole de la rue du Môle, qui se trouvait particulièrement chargée et avons-nous installé deux nouvelles classes dans les anciens dépôts de la Voirie, rue de l'Entrepôt.

Nous aurons sans doute à vous soumettre très prochainement des propositions relatives à la création d'une nouvelle école, car celle des Terreaux devient absolument insuffisante.

La tenue et la discipline de nos écoles laissent en général peu à désirer, et nous sommes heureux de constater chaque année les progrès réalisés ; ces résultats sont dûs en grande partie au zèle intelligent et à la persévérance de notre personnel enseignant.

L'état général de la santé de nos enfants n'a pas été entièrement satisfaisant. Deux de nos écoles de la Rive droite ont eu en particulier à enregistrer de nombreux cas de fièvre scarlatine et de rougeole, mais grâce aux excellentes mesures prises par notre Docteur, le mal a pu être enrayé. Nous ne saurions trop remercier M. le docteur Olivet de toute sa sollicitude.

Le Conseil d'Etat ayant appelé M<sup>lle</sup> Domp martin aux fonctions d'Inspectrice cantonale des Ecoles enfantines, nous avons dû nous séparer avec grand regret de cette excellente maîtresse, que nous remercions encore de tout le dévouement dont elle a fait preuve pendant les années qu'elle a passées dans nos écoles.

Le départ de M<sup>lle</sup> Domp martin, ainsi que la démission de M<sup>lle</sup> Beaujon, ont amené quelques changements et nominations parmi notre personnel enseignant.

M<sup>lle</sup> J. Schwab, sous-maîtresse, a été nommée maîtresse le 27 mars, et à cette même date nous avons appelé aux fonctions de sous-maîtresses M<sup>lles</sup> Louise Cogne et Emilie Haas, qui étaient entrées dans nos écoles en qualité d'élèves maîtresses en février 1887. Enfin nous avons nommé une nouvelle sous-maîtresse en la personne de M<sup>lle</sup> Joséphine Dunoyer, qui remplissait les mêmes fonctions à l'Ecole enfantine de Thônex. Toutes ces nominations ont été ratifiées par le Conseil d'Etat.

M. l'ancien pasteur LeFort, qui a toujours montré une bienveillante sympathie à l'égard de nos écoles, nous en a donné une

nouvelle preuve en nous remettant un don de fr. 2500 provenant d'un fonds particulier destiné à soutenir l'école enfantine de la Batterie royale. Cette Ecole ayant cessé d'exister, M. le pasteur LeFort a pensé que cette somme ne pouvait trouver de meilleure destination que nos Ecoles enfantines, et nous le remercions bien vivement de la constante affection qu'il ne cesse de témoigner à cette utile institution.

---

## ÉCOLES ENFANTINES

ÉCOLES	Classes	Maitresses	Sous-Maitresses	Inscrits au 1 <sup>er</sup> Janvier 1888	Inscrits pendant l'année	Total des inscriptions	Sortis pendant l'année	Elèves restant au 31 Décembre 1888	SEXE		NATIONALITÉ		
									Garçons	Filles	Genevois	Suisses	Etrangers
Rue d'Italie et St-Antoine . . .	5	5	2	211	176	387	117	270	140	130	112	66	92
Madeleine . . . . .	3	3	1	182	84	266	85	181	81	100	67	55	59
Rue des Terreaux . . . . .	7	6	4	382	201	583	172	411	209	202	295	109	7
Parc de Montbrillant . . . . .	5	3	4	225	128	353	94	259	138	121	62	90	107
Pâquis, rue du Môle. . . . .	4	4	4	340	142	482	146	336	179	157	89	102	145
	<b>24</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>1340</b>	<b>731</b>	<b>2071</b>	<b>614</b>	<b>1457</b>	<b>747</b>	<b>710</b>	<b>625</b>	<b>422</b>	<b>410</b>

SECTION II

**Ecoles primaires et Ecoles du soir.**

*Commission de surveillance des Ecoles primaires et enfantines  
nommée par le Conseil Municipal le 25 mai 1888.*

MM. BLANC-LACOUR, — BONNET, — BONNETON, — DECRUE, — DE-  
LÉAMONT, — DELIMOGE, — DÉMOLIS, — D'IVERNOIS, — OLTRAMARE, —  
PATRU, — RAMBAL, — WAGNON.

*Dépenses.*

Budget n° 27.	
Voté . . . . .	Fr. 98.701 50
Crédits supplémentaires du 7 et du 28 février.	» 2.200 —
Ensemble.	Fr. 100.901 50
Dépensé . . . . .	» 96.748 15
Dépensé en moins . . .	Fr. 4.153 35

Cette différence porte presque uniquement sur la lettre *c*, traite-  
ment des sous-régents.

Nous avons eu à régler avec le Département de l'Instruction pu-  
blique une question qui n'avait pas été tranchée jusqu'ici, celle  
de l'usage des locaux de gymnastique des Ecoles primaires. Le  
droit d'autoriser l'affectation des salles d'écoles à d'autres usages  
qu'à ceux de l'enseignement appartient au Département seul, après  
qu'il a obtenu le préavis de l'autorité municipale, en vertu de l'ar-  
ticle 62 de la loi sur l'instruction publique. Cette règle est-elle appli-  
cable aux locaux de gymnastique? En d'autres termes, est-ce le  
Département qui est compétent pour en accorder la concession lors-  
que des sociétés de gymnastique, comme cela arrive fréquemment,  
désirent obtenir l'usage de ces locaux pour leurs exercices particu-  
liers? D'autre part, si c'est l'administration cantonale qui dispose  
des locaux en question, les engins de gymnastique doivent-ils être  
assimilés à un matériel d'enseignement et la fourniture en incombe-

t-elle à l'Etat, ou faut-il les ranger dans le mobilier scolaire que la loi met à la charge des communes ?

Après une conférence sur ce sujet avec le Département de l'Instruction publique, la question a été élargie et résolue d'une manière générale comme il suit :

A. Les engins de gymnastique sont considérés comme matériel scolaire ; leur acquisition et leur entretien sont à la charge de l'Etat.

B. Sous la dénomination générale de *mobilier*, sont compris :

1° Les bancs, estrades, armoires et tableaux noirs fixes des classes destinées aux leçons ordinaires ;

2° Les bancs, tables, tabourets, tableaux noirs fixes, estrades et armoires des classes spécialement affectées à l'enseignement du dessin, de la couture et des travaux manuels.

La fourniture et l'entretien de ce mobilier incombent à la Ville de Genève en vertu de l'article 69 de la loi sur l'Instruction publique.

C. Le Département accordera l'usage de toutes les salles d'écoles, y compris les locaux de gymnastique, sur le préavis du Conseil Administratif.

D. Cet arrangement ne s'appliquera qu'en matière d'enseignement primaire.

E pour tout renouvellement du mobilier scolaire, de même que pour toute modification aux types et modèles du mobilier en usage devant entraîner une réfection partielle de ce mobilier, le Département de l'Instruction publique devra se mettre préalablement d'accord avec l'Administration municipale.

Nous avons dû, sur la demande du Département de l'Instruction publique, faire aménager des locaux spéciaux pour l'enseignement de la couture aux jeunes filles et l'enseignement des travaux manuels aux garçons dans les écoles de Rive, des Pâquis, du boulevard James-Fazy et du Grütli. Comme il n'y avait pas de salle disponible dans le bâtiment scolaire des Pâquis, il a été nécessaire de louer un local à proximité. L'ensemble de ces frais d'aménagement s'élève à un chiffre assez respectable. Nous avons porté à un compte spécial toutes les dépenses nouvelles résultant de l'application de la loi de 1886 sur l'Instruction publique, et nous avons demandé au Conseil municipal le crédit nécessaire pour le règlement de ce compte.

C'est maintenant à l'Etat, comme nous le disons plus bas, qu'incombe le chauffage du bâtiment de la Prairie. Cinq salles de ce bâtiment étant occupées par des classes d'écoles primaires, il a été convenu que la Ville rembourserait à l'Etat une somme de cinq cents francs pour le service du chauffage de ces classes.

Sur la demande du Département de l'Instruction publique, le Conseil Municipal a voté un crédit de 1200 fr. pour contribuer à l'institution de classes gardiennes dans les Ecoles primaires de la Ville de Genève. Cette somme forme le tiers de la dépense, les deux autres tiers étant supportés par l'Etat. Il a été entendu que si cette dépense annuelle augmentait ou diminuait, la Ville, dûment avisée, bénéficierait de la différence ou supporterait l'excédent.

A la fin de l'année scolaire 1887-1888, soit au mois de janvier dernier, le nombre des classes et celui des élèves se répartissaient comme suit dans la Ville de Genève:

Ecoles	Classes	Genevois		Suisse d'autres cantons		Etrangers		Totaux			
		F.	G.	F.	G.	F.	G.	F.	G.	Total.	
Grutli	13	104	92	77	62	56	54	237	208	445	
Pâquis	16	104	114	117	93	158	131	379	338	717	
Rive, Malagnou et Madeleine	16	189	170	137	121	189	161	515	452	967	
Bd James-Fazy, Corps-Saints, Prairie, rue Argand	37	248	301	182	199	266	271	696	771	1467	
		82	645	677	513	475	669	617	1820	1776	3596

C'est une diminution de 368 élèves sur le chiffre de l'an dernier à pareille époque. Cette diminution n'est qu'apparente; elle résulte du fait qu'en vertu de la dernière loi sur l'Instruction publique, les enfants de 6 à 7 ans, qui constituaient le premier degré à l'école primaire, ont été laissés cette année dans les écoles enfantines.

*Personnel enseignant.*

M. Louis Robert, régent, et M<sup>me</sup> Fleischbein, régente, ont donné leurs démissions.

MM. Constantin, Joseph, et Baatard, Lucien, ont été nommés régents. M<sup>lles</sup> Antoinette Collet et Amélie Valencien ont été appelées au poste de régentes.

SECTION III

**Ecoles complémentaires.**

*Dépenses.*

Budget n<sup>o</sup> 28.

Voté . . . . .	Fr.	9.600 —
Dépensé . . . . .	»	7.108 70
Dépensé en moins. .	Fr.	<u>2.491 30</u>

Le budget de cette section n'avait pu être établi que d'une manière approximative en raison de la situation transitoire dans laquelle se trouvait cette branche d'enseignement, profondément modifiée par la nouvelle loi sur l'instruction publique.

La population des écoles complémentaires dans la ville de Genève s'élevait au mois de décembre dernier au chiffre de 540 élèves, soit 281 garçons et 259 filles, répartis de la manière suivante :

	Jeunes gens		Jeunes filles	
Bd James-Fazy . . . .	4 classes	— 124 élèves	3 classes	— 87 élèves
Pâquis . . . . .	2 id.	— 54 id.	2 id.	— 48 id.
Grütli et rue de l'Hôtel-de-Ville.	2 id.	— 50 id.	2 id.	— 41 id.
Malagnou . . . . .	2 id.	— 53 id.	2 id.	— 83 id.

La marche générale de ces écoles a été très satisfaisante. Les élèves se sont montrés pour la plupart assidus et très bien disposés. La grande majorité des parents se sont conformés volontiers à



la prescription de la loi relative à l'obligation de l'enseignement primaire et ont envoyé très régulièrement leurs enfants à l'école. Il en est cependant qui se sont montrés plus ou moins récalcitrants. Le Département, considérant la période actuelle comme encore transitoire, n'a pas cru devoir recourir aux mesures de rigueur, surtout lorsqu'il s'est trouvé en présence de cas intéressants. Mais il est décidé dorénavant de faire le nécessaire pour obtenir une stricte observation de la loi.

#### SECTION IV

##### **Ecole d'horlogerie.**

Directeur : M. Ed. SORDET.

##### *Commission de surveillance :*

La Commission a été renouvelée pour le terme de deux ans. Elle se compose maintenant de :

MM. DUPONT, délégué du Conseil Administratif, président. — BALAVOINE, F. — CORDIER, John. — DÉGALLIER, Ch., — DUFOUR, J.-E. — DÉMOLIS, Max-Samuel. — EGGER, Fr. — GAILLARD, Edouard. — GLASER, Marc. — GOLAY, Jules. — LACHENAL, Louis. — MOREL, Henri. — NATERMANN, John. — PAVID, A. — PLOJOUX, Marc. — PIGUET-FAGES. — REDARD, Albert. — ROUGE, A., — ROUGE, G.-M. — TSCHUMI, Adolphe. — WAGNON, Ami.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
		Prévues pour écolages.	
Voté . . . . .	Fr. 47,280 —	Voté . . . . .	Fr. 6,000 —
Dépensé . . . . .	» 63,868 —	Reçu . . . . .	» 5,360 —
Dép. en plus . . . . .	<u>» 16,588 50</u>	Reçu en moins . . . . .	<u>» 640 —</u>
		Non prévu au budget. Subvention de la Confédération.	
		Reçu . . . . .	<u>» 20,000 —</u>

Par le fait de sa réorganisation projetée de l'école, plusieurs articles des dépenses sont restés au-dessous des prévisions budgétaires; tel a été le cas pour les lettres *c*, *traitement de cinq maîtres*; *e*, *enseignement supérieur*, et *m*, *cours théoriques*.

D'autre part, la création de la classe destinée à l'enseignement de la fabrication par procédés mécaniques a coûté, en 1888, en dépenses faites hors du cadre budgétaire :

Installations diverses et achats. . . . .	Fr. 16.457 55
Travaux d'aménagement des locaux. . . . .	» 2.062 05
Traitement du maître, mois de septembre, octobre, novembre, décembre. . . . .	» 4.333 20
Supplément de traitement à un maître . . . . .	» 800 —
Frais de publicité, etc. . . . .	» 315 30
Ensemble.	<u>Fr. 20.668 10</u>

Ensuite des rapports présentés par la Commission chargée d'étudier les réformes à introduire dans l'organisation de l'Ecole d'horlogerie, le Conseil Administratif a élaboré, avec le concours d'une nouvelle Commission nommée à cet effet, un projet de règlement prévoyant une réorganisation complète de notre Ecole. Ce projet a été présenté au Conseil Municipal le 30 octobre 1888, et nous avons rappelé, dans le rapport qui l'accompagnait, les phases successives par lesquelles avait passé la question. Après avoir été renvoyé à l'examen d'une Commission, le nouveau règlement organique a été adopté par le Conseil Municipal dans sa séance du 8 février 1889. Il sera mis à exécution dans le courant de la présente année, et nous devons renvoyer au prochain compte-rendu les explications que nous aurons à donner sur les dispositions prises pour l'application de cette nouvelle charte de notre Ecole d'horlogerie. Mais nous tenons à réitérer ici nos remerciements à toutes les personnes — membres de la Commission de surveillance de l'Ecole, des Commissions et Sous-Commissions de réorganisation — qui nous ont apporté dans cette circonstance le précieux concours de leurs connaissances spéciales et de leur expérience. C'est à leur appui éclairé que nous devons d'avoir pu mener à bien cette réforme : qu'elles reçoivent l'expression de toute notre gratitude pour le service qu'elles ont ainsi rendu à la Ville de Genève.

Une inscription ayant été ouverte pour la place de maître chargé de l'enseignement de la fabrication des mouvements de montres par les procédés mécaniques, cinq candidats se sont présentés. Sur le préavis de la Commission de l'Ecole, M. Henri Quitry a été nommé à ces fonctions. Nous nous occupons activement d'organiser ce nouvel enseignement, dont l'outillage est presque entièrement établi.

M. Paul Audemars, maître de la classe de blanc, et M. Meylan-Inglin, maître de la classe de finissage, ont donné leur démission. Postérieurement, M. Audemars est rentré à l'Ecole à titre provisoire, en attendant la réorganisation à laquelle nous procéderons prochainement: il a pris la direction de la classe de M. Meylan-Inglin.

M. Constant Crausaz, qui dirigeait l'atelier pour la fabrication des balanciers compensateurs, s'est également démis de ses fonctions. Il n'a pas été pourvu à son remplacement, non plus qu'à celui de M. Meylan.

Nous avons été convoqués à une conférence qui a eu lieu à Neuchâtel pour examiner la question de la participation des Ecoles suisses d'horlogerie à l'exposition universelle de 1889, à Paris. Il a été décidé dans cette réunion que nos établissements suisses organiseraient une exposition collective. Nous avons pris, en conséquence, toutes les dispositions relatives à la participation de notre Ecole, dans les conditions prévues par la conférence.

La Classe d'Industrie de la Société des Arts nous a remis, pour être déposée à l'Ecole d'horlogerie et y servir aux démonstrations, une belle collection de machines et outils provenant du Musée industriel précédemment installé à l'Athénée. Cette collection nous sera très utile pour l'enseignement. Le dépôt est fait pour dix ans, et la convention sera renouvelée de plein droit après ce terme, à défaut d'avertissement donné un an avant son échéance par l'une ou l'autre des parties contractantes. Nous sommes assurés d'être les interprètes du Conseil Municipal en exprimant ici à la Classe d'industrie de la Société des Arts notre reconnaissance pour cette marque d'intérêt donnée à notre Ecole d'horlogerie.

Le Conseil fédéral a accordé à l'Ecole d'horlogerie une allocation de fr. 20,000 sur la subvention fédérale pour l'enseignement professionnel.

SECTION V

**Ecoles d'Art.**

Pour les Ecoles d'Art, de même que pour l'Ecole d'horlogerie, nous ne consignons ici, suivant l'usage, que les détails d'ordre administratif, renvoyant ce que nous avons à dire sur la marche de ces écoles au compte-rendu qui sera présenté à la fin de l'année scolaire, dans la cérémonie de distribution des prix.

Les Commissions des Ecoles d'art ont été renouvelées pour le terme de deux ans.

I

*Ecole des Beaux Arts.*

Directeur : M. Barthélemy MENN.

*Commission :*

MM. BOURDILLON, André, délégué du Conseil Administratif, président. — DARIER, Charles. — DELAPEINE, Samuel. — DESHUSSES, Hippolyte. — FURET, Francis. — JUVET, Henri. — POGGI, François. — RAVEL, E.-John.

*Dépenses.*

Budget n° 30.

Voté . . . . .	Fr. 40,300 —
Dépensé. . . . .	• 40,104 20
Dépensé en moins . . . . .	<u>Fr. 195 80</u>

Le crédit pour *modèles*, lettre e, n'a pas été entièrement absorbé; celui pour *cours d'anatomie* a été reporté à nouveau, ce cours n'ayant lieu que tous les deux ans.

II

*Ecoles moyennes de dessin.*

*Commission :*

MM. BOURDILLON, André, président. — CAMOLETTI, John. — DARIER, Charles. — DECRUE, Paul. — GAUTIER, Adolphe. — JUVET, Henri. — RAMU, Alexandre. — SIMONET, J.-Louis. — VAILLY aîné.

*Dépenses.*

Budget n° 31.

Voté . . . . .	Fr. 38,010 —
Dépensé . . . . .	» 38,492 40
Dépensé en plus . . . . .	<u>Fr. 482 40</u>

Cet excédent porté sur les lettres *f* et *g*, modèles et four de céramique. Cette dernière rubrique dépassant habituellement la somme votée, il y aurait peut-être lieu à en augmenter le crédit au prochain budget.

III

*Ecoles d'art appliqué à l'industrie.*

*Commission :*

MM. BOURDILLON, André, président. — BONNET, John. — CHOMEL, Francis. — D'IVERNOIS, Emile. — PLOJOUX, Samuel. — RAMBAL, Laurent. — RAMU, Alexandre. — SIMONET, J.-Louis.

*Dépenses.*

Budget n° 32.

Voté . . . . .	Fr. 7,900 —
Dépensé . . . . .	» 7,879 45
Dép. en moins . . . . .	<u>Fr. 20 85</u>

*Recettes.*

Chap. IV, lettre e.

Allocation de l'Etat.

Prévu . . . . .	Fr. 3,000 —
Reçu . . . . .	<u>» 3,000 —</u>

L'association des ouvriers bijoutiers, celle des ouvriers graveurs et celle des fabricants et marchands de bijouterie, de joaillerie et d'orfèvrerie ont bien voulu, comme les années précédentes, mettre à notre disposition des prix destinés aux élèves méritants de leur profession. Nous remercions ces sociétés du constant intérêt qu'elles témoignent à notre Ecole.

La Commission de l'Ecole spéciale d'art fait reproduire chaque année, par la photographie, les meilleures compositions des élèves de notre Ecole spéciale. On a formé ainsi un album de cinquante planches comprenant les travaux qui ont été plus spécialement remarqués par le jury depuis une vingtaine d'années.

Des exemplaires de cet album ont été donnés à l'Ecole des Arts industriels, au Musée des arts décoratifs, à la Bibliothèque publique, à la Société des arts qui avait pris une part importante à la souscription pour la création de l'Ecole spéciale d'art appliqué à l'industrie, enfin à deux personnes qui ont fait des dons ou rendu des services à nos Ecoles d'art.

Les autres exemplaires seront donnés en prix aux élèves, ou leur seront vendus à prix coûtant. Quelques exemplaires pourront être vendus à des amateurs, au prix de fr. 40 broché et fr. 50 relié, ou servir à des échanges. Enfin une dizaine seront réservés pour la bibliothèque de l'Ecole.

M. Charles Galland a fait don à l'Ecole spéciale d'un beau recueil : *Dipinti murali scelti di Pompei.*

## SECTION VI

### **Ecole de Gymnastique.**

Inspecteur des locaux de gymnastique : M. B. DAVID.

#### *Dépenses.*

Budget n° 33.

Voté . . . . .	Fr. 500 —
Dépensé . . . . .	» 569 90
Dépensé en plus . . . .	<u>Fr. 69 90</u>

SECTION VII

**Collèges de Genève.**

Budget n° 34

Voté . . . . .	Fr. 2,200 —
Dépensé . . . . .	» 1,066 50
Dépeusé en moins. . .	<u>Fr. 1,133 50</u>

Cette différence s'explique par le fait que le budget a été établi avant la conclusion de la convention fixant les prestations réciproques de l'Etat et de la Ville pour le Collège et l'Ecole professionnelle.

Nous avons dit, dans le compte-rendu de l'année dernière, que nous nous étions mis d'accord avec le Conseil d'Etat au sujet de la question des frais de chauffage et d'éclairage du Collège et de l'Ecole professionnelle, ainsi qu'en ce qui touche à la fourniture du mobilier scolaire de ces deux établissements. Voici la convention qui est intervenue entre les deux administrations à ce sujet :

Genève, le 15 juillet 1888.

CONVENTION

Entre le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève,  
d'une part;  
Et le Conseil Administratif de la Ville de Genève,  
d'autre part ;

Considérant que, pour appliquer la loi du 5 juin 1886 sur l'instruction publique, il convient de déterminer d'une manière parfaitement explicite les prestations mises à la charge de la Ville de Genève pour le Collège et l'Ecole professionnelle,

Il est convenu ce qui suit :

*Mobilier.*

La Ville fait remise à l'Etat de tout le mobilier des deux collèges, tel qu'il se comporte à ce jour, et paiera à l'Etat une somme de

3,000 fr., montant des frais faits par ce dernier pour le mobilier scolaire du Collège de Saint-Antoine; moyennant cette allocation, la Ville est déchargée pour l'avenir de toute dépense concernant le mobilier scolaire de l'enseignement secondaire et des agencements spéciaux des locaux destinés à l'enseignement, aussi bien pour les locaux déjà existants que pour les locaux futurs, sauf l'exception prévue au dernier article de la présente convention (nouveaux locaux).

#### *Concierges.*

En tant que conservateurs des bâtiments, les concierges du Collège et de l'Ecole professionnelle sont employés de la Ville. Celle-ci leur fournit un logement et les rémunère pour leur service municipal. Le service de propreté dont ils ont été chargés jusqu'ici incombe à l'Etat, qui en supporte les frais. Il est d'ailleurs loisible à l'Etat de confier le service de propreté à d'autres employés qu'aux concierges.

#### *Chauffage et éclairage.*

Les frais de chauffage et d'éclairage du Collège et de l'Ecole professionnelle sont à la charge de l'Etat.

La Ville ayant conclu avec la Compagnie du Gaz pour le Collège et avec MM. Weibel, Briquet et Cie pour les bâtiments de la Prairie, des conventions relatives au chauffage de ces établissements, reste chargée de faire exécuter ce service, dont la dépense lui sera remboursée par l'Etat.

Les dispositions ci-dessus, relatives aux concierges et au chauffage, sont exécutoires dès le 1<sup>er</sup> juillet 1887. En conséquence, les frais payés par la Ville pour le compte de l'Etat à partir de cette date lui seront remboursés par l'Administration cantonale.

#### *Logement des huissiers.*

Quoique la loi ne contienne aucune stipulation relative au logement des huissiers du Collège et de l'Ecole professionnelle, la Ville ayant dans le Collège de Saint-Antoine et dans le bâtiment de la Prairie des appartements précédemment affectés à cette destination, continuera à y loger ces employés.



*Nouveaux locaux.*

La Ville fera construire un bâtiment nouveau nécessaire pour l'instruction secondaire. Les plans et devis de cette construction seront soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

Les salles de ce nouveau bâtiment devront être pourvues de tout le mobilier scolaire nécessaire, toutes fournitures ultérieures demeurant à la charge exclusive de l'Etat.

L'Etat remboursera à la Ville les deux tiers du coût de cette construction, mobilier compris.

Ce remboursement se fera dans un délai de vingt ans au maximum, par un amortissement régulier, l'intérêt de la somme à rembourser étant dès maintenant fixé au taux de 3 1/2 % l'an.

Une convention ultérieure, soumise à la ratification du Grand Conseil et du Conseil Municipal de la Ville de Genève, déterminera l'annuité à payer par l'Etat pour cet amortissement, annuité qui sera prélevée sur le produit des droits fédéraux sur les spiritueux.

Au nom du Conseil Administratif :

(Signé) Th. TURRETTINI.

(Signé) L. COURT.

Au nom du Conseil d'Etat :

(Signé) Gust. ADOR.

(Signé) A. GAYARD.

Pour la construction du nouveau bâtiment prévu dans cette convention, le Conseil Administratif a demandé au Conseil d'Etat de mettre à la disposition de la Ville le terrain situé entre les rues Boyv-Lisberg, Général-Dufour, de Hesse et le boulevard de Plainpalais et qui mesure une superficie de 2,250 mètres. Le Conseil d'Etat a acquiescé en principe à notre demande, et nous nous occupons de préparer les plans du bâtiment projeté d'après les données fournies par le Département de l'Instruction publique.

SECTION VIII

**Académie professionnelle.**

(Fondation Bouchet.)

Directeur : M. Aimé BOUVIER.

*Dépenses.*

Budget n° 35.

Voté. . . . .	Fr. 11,700 —
Dépensé . . . . .	» 12,095 05
Dépensé en plus . . .	<u>Fr. 395 05</u>

*Recettes.*

Chap. IV, lettres *f, g, h.*

	Prévu.	Reçu.
Intérêts du legs Bouchet. . .	Fr. 6,400	Fr. 6,400
Ecolages. . . . .	» 300	» 499
Allocation de la Confédération. »	3,900	» 5,000
Ensemble . . . . .	<u>Fr. 10,600</u>	<u>Fr. 11,899</u>
Reçu en plus . . . . .	» 4,299	
Somme égale . . . . .	<u>Fr. 11,899</u>	

Aux dépenses, nous avons constitué une réserve de 2,000 fr. pour cours divers, dont l'emploi sera fait en 1889.

L'application successive d'un certain nombre de dispositions contenues dans la dernière loi sur l'instruction publique nous a amenés à prévoir et à apporter diverses modifications dans l'organisation de l'Académie professionnelle.

Au début, cette institution, tout en ayant pour principal objectif de fournir aux personnes vouées à l'industrie les moyens de se perfectionner dans la pratique de leur métier, avait cherché à satisfaire à certains besoins et à combler certaines lacunes qui existaient dans notre système d'instruction publique.

C'est ainsi qu'on avait établi à l'intention des adultes des cours

de français, d'arithmétique, de géométrie, de comptabilité, de dessin, de chimie élémentaire, etc., enseignements qui rentrent évidemment dans le cadre des établissements primaires créés et dirigés par l'Etat.

Il va sans dire que pendant quelque temps encore nous serons obligés de conserver certains de ces cours. En ce qui concerne le dessin, par exemple, il se passera bien deux ou trois ans avant que les écoles primaires et complémentaires aient pu amener nos enfants au point voulu.

Mais au fur et à mesure que cela nous sera possible, nous ferons disparaître de nos programmes ces enseignements élémentaires pour les remplacer par d'autres plus en harmonie avec le but que poursuit l'Académie professionnelle.

Cette année, nous nous sommes bornés à retrancher le français et l'arithmétique, qui trouvent leur place maintenant dans les Ecoles complémentaires.

En revanche, nous avons donné plus d'extension aux cours de dames. En outre, nous avons établi pour les industriels trois cours nouveaux ayant un caractère nettement professionnel : un cours de dessin technique et de notions de mécanique destiné aux ouvriers serruriers et mécaniciens; un cours de dessin donné spécialement en vue des ouvriers ébénistes, et un cours de coupe et de dessin à l'usage des ouvriers tailleurs de pierres.

Les deux premiers de ces cours ont été suivis très régulièrement par un auditoire relativement nombreux. Le troisième n'a eu qu'un petit nombre d'élèves, mais qui ont été fort assidus.

Les cours pour hommes ont réuni 374 inscriptions, qui se répartissent ainsi :

Comptabilité. . . . .	51
Calligraphie . . . . .	27
Géométrie pratique . . . . .	14
Dessin . . . . .	27
Chimie. . . . .	25
Dessin technique et notions de mécanique . . . . .	38
» à l'usage des ébénistes . . . . .	46
» et coupe pour ouvriers tailleurs de pierre. . . . .	20
» et coupe pour ouvriers charpentiers. . . . .	21

Dessin et coupe pour ouvriers cordonniers . . . .	37
» » » » tailleurs . . . . .	51
» » » » apprentis tapissiers . . . . .	17

Au point de vue de la nationalité, ces 374 inscriptions se divisent comme suit :

Genevois . . . . .	142
Suisses d'autres cantons. . . . .	107
Etrangers . . . . .	125

Comme précédemment, parmi les personnes inscrites, un certain nombre ont abandonné les cours après les deux ou trois premières leçons. La plupart des autres ont suivi l'enseignement d'une manière assez régulière.

Le nombre des certificats d'assiduité s'élève pour les différents cours à 83.

La répartition est la suivante :

Comptabilité . . . . .	22
Calligraphie . . . . .	7
Géométrie pratique. . . . .	5
Dessin . . . . .	3
» technique et notions de mécanique. . . . .	5
» à l'usage des ébénistes. . . . .	7
» et coupe pour ouvriers tailleurs de pierres. . . . .	5
» et coupe pour ouvriers charpentiers . . . . .	3
» » » » cordonniers. . . . .	13
» » » » tailleurs . . . . .	9
» » » » apprentis tapissiers. . . . .	5

Les ouvriers cordonniers et les ouvriers tailleurs ont obtenu : les premiers 16 et les seconds 11 certificats.

Ajoutons que la Chambre syndicale des ouvriers tapissiers s'est vivement intéressée au cours donné aux apprentis de ce métier. Non seulement, plusieurs de ses représentants se sont fait un devoir d'assister régulièrement aux leçons pour venir en aide au professeur chargé de l'enseignement, mais encore elle a organisé à la fin des leçons un concours qui a donné de fort bons résultats et à la suite duquel deux élèves ont obtenu des récompenses.

Nous ne pouvons que féliciter la Chambre syndicale des tapis-  
siers de son initiative intelligente, ainsi que du concours précieux  
qu'elle nous a prêté. Nous désirerions vivement que cet exemple fût  
imité. Il serait d'un grand intérêt pour la prospérité de nos diverses  
industries que les cours de l'Académie professionnelle fussent suivis  
par un nombre d'apprentis toujours plus considérable. Il est certain  
que les notions qu'ils acquerraient dans ces cours les rendraient  
bien plus capables de profiter des directions pratiques qui leur  
sont données dans leur apprentissage.

Il y a là une question qui intéresse à un haut degré toutes les  
personnes qui se préoccupent de l'avenir de notre industrie et par-  
ticulièrement les ouvriers et les patrons.

Nous ne saurions trop engager chefs d'ateliers et corporations  
ouvrières à unir leurs efforts pour que les apprentis soient mis en  
demeure de suivre les divers enseignements que leur offre l'Acadé-  
mie professionnelle.

Avant de passer au rapport sur les cours de dames, rappelons  
que, comme précédemment, M. le professeur Yung a fait au Musée  
Rath une série de séances sur *le développement de l'intelligence  
chez les animaux et chez l'homme*. Ces séances ont été suivies du  
commencement à la fin par un nombreux auditoire, qui n'a pas  
ménagé au professeur ses témoignages d'estime.

#### *Cours de dames.*

Le nombre total des inscriptions a été de 397, se répartissant  
comme suit :

Dessin de broderies. . . . .	48 élèves
Couture à la machine . . . . .	15 »
Cours supérieur de coupe pour tailleuses. . . . .	18 »
Coupe de vêtements d'enfants . . . . .	59 »
Coupe de lingerie. . . . .	112 »
Coupe pour tailleuses en dames . . . . .	73 »
Calligraphie . . . . .	20 »
Repassage et lavages divers. . . . .	82 »

Trois cours nouveaux ont été institués cette année, ce sont : le  
dessin, la couture à la machine et le cours supérieur de coupe pour  
l'obtention d'un certificat de capacité.

En revanche, la comptabilité a été supprimée, parce qu'un enseignement analogue est organisé dans les cours facultatifs du soir.

Les leçons de dessin ont été données au point de vue exclusif de la marque du linge et de l'ornementation de la lingerie et des vêtements d'enfants.

Le cours de couture à la machine a produit des résultats satisfaisants; toutefois, il est loin encore d'avoir pris l'importance qu'il mérite.

Les ouvrières tailleuses qui avaient déjà suivi les cours précédents ont été admises à suivre un cours supérieur de coupe, dans lequel elles ont été appelées à mettre en pratique les connaissances théoriques qu'elles avaient acquises. Les leçons et les travaux ont porté sur la coupe de tous les vêtements de dame.

Les examens faits à la fin de ce cours ont donné des résultats jugés excellents par le jury, tant au point de vue des travaux exécutés qu'à celui de la méthode employée. Cinq certificats ont été accordés à la suite de ces examens. Nous sommes persuadés que les personnes qui les ont obtenus possèdent maintenant une connaissance complète de leur métier.

Le cours de coupe de vêtements d'enfants a été très suivi, non seulement par les ouvrières de cette partie, mais aussi par un grand nombre de tailleuses en dames, qui ont estimé avec raison qu'il est bon de ne pas se restreindre à la confection d'un seul genre de vêtements.

Un trop petit nombre de mères de famille ont participé à ce cours. C'est là un fait regrettable. Il convient d'examiner s'il n'y a pas lieu d'organiser un enseignement qui leur soit spécialement destiné.

Le cours de lingerie et celui de coupe de vêtements de dames ont, comme par le passé, joui d'une faveur exceptionnelle. Le nombre des inscriptions a été si considérable qu'ils ont dû être dédoublés. Une section de chacun de ces cours a été installée à l'École d'horlogerie et à l'école de la rue de Malagnou.

L'enseignement a eu pour objet le tracé, la coupe et l'assemblage des modèles.

Le cours de calligraphie a été donné comme préparation à la tenue des livres. Il a été fréquenté surtout par des jeunes filles employées dans des maisons de commerce.

Comme précédemment, le cours de repassage et lavage a été très suivi, mais fréquenté presque exclusivement par des mères de famille et des jeunes filles; tous les genres de repassage y ont été exécutés.

Le lavage et le dégraissage, dont on s'était occupé l'année dernière d'une façon tout à fait accessoire, ont fait, cet hiver, l'objet d'un enseignement régulier. Il s'agit de procédés pratiques pour l'enlèvement des taches, le lavage des vêtements, le ravivage des couleurs et les différents genres d'apprêtage.

Les cours de l'Académie professionnelle ont recommencé au mois d'octobre à peu près dans les mêmes conditions que précédemment. En ce qui concerne les cours d'hommes, le nombre des inscriptions a un peu diminué; en revanche, la proportion des élèves réguliers s'est sensiblement accrue. Le cours destiné aux ouvriers charpentiers, ayant réuni l'an dernier un trop petit nombre d'auditeurs régulier, a été supprimé et remplacé par un cours de dessin d'architecture à l'usage des ouvriers en bâtiment. D'autre part, le Département de l'Instruction ayant institué dans les cours facultatifs du soir un enseignement de géométrie pratique, nous n'avons pas cru devoir maintenir cet enseignement dans notre programme.

Enfin, pour répondre à un vœu qui lui avait été exprimé, le Conseil Administratif a organisé deux cours à l'usage des ouvriers et apprentis bijoutiers : un cours de dessin, de décoration et de modelage, et un cours de métallurgie. Ces deux enseignements ont été accueillis avec faveur par les intéressés.

Quant aux cours de dames, ils n'ont pour ainsi dire pas subi de modifications. Comme par le passé, ils ont été fréquentés avec beaucoup de régularité et d'entrain et ont réuni un grand nombre d'élèves.

Depuis la création de l'Académie professionnelle, nous n'avons eu que des éloges à adresser aux élèves-dames. L'assiduité aux leçons a été exemplaire; 64 personnes n'ont eu aucune absence, et 48 n'en ont eu qu'une seule.

D'une manière générale, les auditeurs des cours de messieurs sont moins réguliers. A quoi cela tient-il? Evidemment à beaucoup de bonnes raisons. Peut-être aussi à quelques-unes qui le sont moins. Quoi qu'il en soit, nous nous plaisons à constater que dans

chaque cours il existe un noyau d'élèves fort assidus, pleins de zèle et qui s'intéressent vivement aux leçons.

La principale cause de ce zèle réside certainement dans la valeur de l'enseignement donné. MM. les Maîtres et M<sup>mes</sup> les Maîtresses se donnent tout entiers à leur tâche et font les plus louables efforts pour que leurs élèves tirent le plus de profit possible de ces heures qu'ils prélèvent si courageusement sur leurs moments de repos, pour les consacrer à se perfectionner.

Nous devons une mention particulière en faveur de notre actif directeur, M. Aimé Bouvier, dont la compétence spéciale et l'intelligente initiative ont déjà rendu tant de services à l'Académie professionnelle, ainsi qu'en faveur de notre excellente directrice des cours de dames, M<sup>me</sup> Dussaud, qui ne recule devant aucun travail et aucune fatigue pour assurer le succès de l'enseignement qu'elle est appelée à diriger.

## SECTION IX

### **Fondation Diday.**

Budget n<sup>o</sup> 36 pour mémoire.

Ce compte était débiteur de 923 fr. 90 au commencement de l'année 1888.

L'immeuble rue Adhémar-Fabri a rapporté son loyer habituel de 12,000 fr.

Les frais d'entretien, d'impôts, etc., se sont élevés à 1,731 fr. 90.

Le solde disponible au commencement de 1889 formait 7,064 fr. 20 cent.

Il n'y a pas eu, en 1888, d'exposition municipale des beaux-arts.

Nous avons obtenu, en effet, que l'exposition préalable des œuvres d'art suisses présentées pour l'Exposition universelle eût lieu à Genève: il convenait de faire coïncider avec elle notre salon annuel des beaux-arts. L'exposition préalable ayant été fixée au mois de février 1889, l'exposition municipale s'est faite en janvier. C'est



donc seulement dans le prochain compte-rendu que nous aurons à en parler.

La Ville a acheté pour la Fondation Diday trois œuvres de peintres genevois décédés, savoir : deux tableaux de Marc DUNANT, fr. 480, et un tableau de H.-Philippe GEORGE, fr. 800. Elle a acquis en outre une collection de dessins de M. VAN MUYDEN. Cette collection, d'une valeur de deux mille francs, nous a été cédée par l'auteur au prix de 4,000 fr.

## SECTION X

### **Fondation Lissignol.**

Comme le compte-rendu de 1887 l'indiquait, la liquidation de la succession de M. Th. Lissignol a produit une somme de 109,007 fr. 05 cent.

Le compte des valeurs en portefeuille a été complété et s'élève à 109,899 fr. 30 cent., ceci sous réserve des fluctuations que peuvent éprouver les valeurs, constituant le capital de cette fondation.

Le revenu de 1888 s'est élevé à 5,780 fr. 45.

L'emploi en 1888, y compris la rente viagère léguée par le défunt, a atteint 5,400 fr., suivant le détail qu'on trouvera ci-après.

Le compte est créancier à nouveau de 771 fr. 55.

Le Conseil Administratif a alloué en 1888 les subventions suivantes sur les revenus de la fondation Lissignol :

A M. Maurice Reymond, sculpteur, fr. 1500.

A M. Auguste de Niederhäusern, sculpteur, fr. 1200.

A M. Aloïs Cellier, sculpteur, fr. 1000.

A M. Louis Rheiner, peintre, fr. 400.

L'allocation faite à M. Rheiner est de douze cents francs, mais elle a dû être suspendue pendant huit mois, durant lesquels cet artiste a été absent de Paris.

D'autre part, M. Maurice Reymond, dont les études sont très avancées, ayant conçu le dessein d'exécuter une statue pour l'Exposition universelle de 1889, le Conseil Administratif lui a accordé un subside extraordinaire de fr. 400 pour l'accomplissement de ce projet. L'œuvre de notre pensionnaire a été admise par le Jury, et

M. Reymond aura au Champ de Mars, dans la section suisse de sculpture, cette statue: « l'*Accalmie*, » un buste en terre cuite, un médaillon en marbre et trois médaillons en bronze.

Nous sommes heureux de dire ici que les travaux et les succès de ce jeune artiste justifient pleinement les encouragements que la Ville lui a accordés depuis près de trois ans.

M. de Niederhäusern a également fait admettre dans la section suisse des beaux-arts de l'Exposition universelle deux bas-reliefs, portraits de femmes.

Nous ne saurions trop remercier M. le Dr Lardy, ministre de Suisse à Paris, de toute la complaisance qu'il met à nous renseigner sur nos jeunes ressortissants, à être notre intermédiaire auprès d'eux. Nous tenons aussi à exprimer notre gratitude pour l'obligeance et la sollicitude qu'il leur témoigne chaque fois qu'ils ont l'occasion de recourir à ses bons offices. M. le ministre seconde de la manière la plus empressée et la plus efficace les efforts du Conseil Administratif pour réaliser les généreuses intentions de Th. Lissignol.

## SECTION XI

### Legs et Dons.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 38.		Budget Chap. IV, lettres j, k, l.	
Voté . . . . .	Fr. 5,000	Prévu . . . . .	Fr. 5,000
Dépendé . . . . .	» 5,000	Reçu . . . . .	Fr. 5,000
	<u>                    </u>		<u>                    </u>

### I

#### Prix Disdier.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté . . . . .	Fr. 2,000	Prévu . . . . .	Fr. 2,000
Dépendé . . . . .	» 2,000	Reçu . . . . .	» 2,000
	<u>                    </u>		<u>                    </u>

Le rôle de la Ville se borne à servir l'intérêt du legs dont le capital lui a été remis en dépôt.

II

Prix Galland.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté. . . . .	Fr. 2,000	Prévu . . . . .	Fr. 2,000
Dépendé . . . . .	» 2,000	Reçu . . . . .	» 2,000

Les concours annuels institués en 1885 par M. Charles Galland pour l'encouragement des industries artistiques ont une rotation de trois ans, comprenant l'ensemble de ces industries ainsi réparties :

- Gravure et ciselure en tous les genres.
- Emaillerie et peinture sur émail.
- Bijouterie et joaillerie.

La première série s'étant terminée en 1887, une seconde a commencé l'année dernière par le quatrième concours, ayant pour objet la gravure et la ciselure.

Sept concurrents se sont présentés.

Le Jury a été composé de MM. John BONNET. — Albert CINGRIA. — Jules-David DELOR. — Jean DIVORNE. — Pierre GOLAY. — Georges HANTZ. — Henri JUVET. — Alphonse REVILLIOD. — Jean-Louis SIMONET.

Les récompenses suivantes ont été décernées :

*Premier prix*, fr. 900, à M. Frédéric PORTALÈS pour une pendule Louis XVI en bronze et un poinçon d'acier.

*Second prix*, fr. 600, à MM. André BUCHER (composition et modelage) et Georges PICTET (exécution et ciselure) pour un grand vase de bronze.

*Troisième prix*, deux prix *ex æquo* de fr. 250 chacun, à M. POCHÉLON pour une écritoire en argent ciselé, doré et décoré d'émaux, et à M. André BUCHER, pour un album avec plats, dos et coins garnis d'argent, et un cachet d'argent ciselé.

En outre, comme pour les concours précédents, M. Galland a offert à chacun des artistes primés une médaille d'argent.

Selon le désir du fondateur, nous avons fait imprimer le rapport du Jury sur ce concours, et chacun de vous, Messieurs, en a reçu un exemplaire.

III

Prix ~~AMIEL~~ AMIEL

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté. . . . .	Fr. 4,000	Prévu . . . . .	Fr. 4,000
Dépendé . . . . .	» 4,000	Reçu . . . . .	» 4,000
	<hr/>		<hr/>

Comme pour le prix Disdier, la Ville est simplement dépositaire du capital de cette fondation, dont elle sert l'intérêt à la Faculté des Lettres de l'Université.

SECTION XII.

**Musée Rath.**

Directeur : M. Th. de SAUSSURE

*Commission.*

La Commission du Musée Rath a été renouvelée pour le terme de deux ans. Elle se compose de :

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — Th. de SAUSSURE. — A. DU MONT. — Etienne DUVAL. — Albert LUGARDON. — Barthélemy MENN. — Frédéric RAISIN. — E.-John RAVEL. — Alphonse REVILLIOD.

*Dépenses.*

Budget n° 39.

Voté. . . . .	Fr. 12,400 —
Dépendé . . . . .	» 11,786 70
Dépendé en moins . . .	Fr. 613 30
	<hr/>

L'économie réalisée porte sur les frais de gardiens et ceux d'entretien. Quant aux acquisitions, elles ont dépassé de 8,100 francs le chiffre budgétaire, qui était de 8,400 fr. L'excédent a été reporté à nouveau. Ce compte s'élève, après déduction de la réserve indiquée l'an dernier, à 5,473 fr. 40 au débit.

Le solde du legs Micheli continue à figurer au crédit en 4,000 fr.

Aucun incident digne de remarque ne s'est présenté pendant l'année. Nous pouvons donc nous borner à peu près à l'indication de l'augmentation des collections du Musée.

Il a été fait *don* au Musée des objets suivants :

Une statuette en plâtre, portrait en pied de François Diday, donnée par M. Alfred Du MONT.

Un tableau à l'huile : *Lutte de deux vaches*, par M. Jacot-Guillarmot (de Neuchâtel), donné par M. Barthélemy MENN.

Un grand émail, portrait de femme (celui de M<sup>me</sup> Rose Glardon, mère de Ch. Glardon), par Charles Glardon, donné par M<sup>me</sup> Isaline LOSSIER-GLARDON.

Un grand émail, portrait de femme (celui de M<sup>me</sup> Isaline Lossier-Glardon, sœur de M. Glardon), donné par M. François LOSSIER.

Un portrait à l'huile d'Alexandre Calame, peint d'après une photographie par M. François VUAGNAT, donné par son auteur.

Un tableau intitulé *Les cinq sens*.

Un tableau, paysage, par M. J. Van Goyen.

Ces deux derniers tableaux, donnés par M<sup>lle</sup> SCHERER, en souvenir de son frère François Scherer.

Seize dessins de M. Alfred Van Muyden, représentant une valeur égale à ceux qui ont été achetés et dont il va être question, donnés par leur auteur à l'occasion de cet achat.

Il a été *acheté* pour le musée les objets suivants :

Quinze dessins de M. Alfred Van Muyden, acquis au prix de 4,000 fr. pris sur les revenus du Legs Diday.

Un tableau par Léopold ROBERT, *Scène de brigands*, prix 4,000 fr.

Deux tableaux de Frédéric SIMON (de Berne), *la diligence en route* et *la forge*.

Une étude de paysage par BADEL.

Ces trois derniers objets ont été achetés au prix de 6,000 fr.

Deux tableaux de Marc DUNANT, *Lac des Quatre-Cantons avec Uri-Rothstock et une rue de Sion* (Valais).

Ces deux derniers tableaux ont été achetés ensemble pour le prix de 480 fr. pris sur les revenus du Legs Diday.

Un tableau de Jean-Philippe GEORGE-JULLIARD, *Lac de Wallenstadt*, acheté pour 800 fr. pris sur les revenus du Legs Diday.

Un petit portrait du peintre Joseph HORNUNG, peint par lui-même, prix 500 fr.

Un projet de tableau, *Les massacres de Scio*, par Eugène DELACROIX, (le tableau est au Louvre à Paris), prix, 8,000 fr.

Un petit tableau, *Tête de moine*, par Zurbaran, prix 2,000 fr.

Un tableau de COROT, *Le repos*, endommagé par la grêle de 1875, a été restauré. Bien que ce tableau soit simplement déposé au musée et appartienne à l'Etat, la restauration a été faite aux frais de la Ville, mais ces frais sont minimes.

Le Conseil Administratif a autorisé la sortie de plusieurs tableaux pour être envoyés à l'Exposition universelle de Paris. Leurs auteurs ont signé des déclarations par lesquelles ils s'en rendent responsables jusqu'à la rentrée de ces tableaux au Musée. Ce sont :

*L'offrande* par M. Gustave de BEAUMONT, n° 14.

*Ferme fribourgeoise*, par M. Eugène BURNAND, n° 30.

*Le portrait des amis*, par M<sup>lle</sup> L. BRESLAU, n° 29,

*Le dernier char de la moisson*, par M. Léon GAUD, n° 91.

*La déroute de Cholet*, par M. Jules GIRARDET, n° 92.

*L'apprenti*, par M. Simon DURAND, n° 190

*Le retour du marché*, par M. Edm. de PALÉZIEUX, sans numéro.

Notons ici pour mémoire, car le fait n'a pas eu lieu en 1888, que le Conseil Administratif a également accordé l'autorisation d'envoyer à l'exposition de Paris les tableaux achetés seulement en mars à l'Exposition municipale, savoir :

*Pour le marché de Vevey*, par Frédéric DUFAUX.

*Bergers s'exerçant à la lutte*, par M. Auguste BAUD-BOVY.

*Che significa?* par M. Luigi MONTEVERDE.

Il a été délivré dans le courant de l'année 63 autorisations de trois mois pour travailler au Musée.

Nous relèverons ici un détail statistique qui peut avoir de l'intérêt.

La concierge a compté tous les visiteurs qui se sont présentés dans l'année, pendant les heures d'ouverture. Il s'en est trouvé *trente mille cent quinze*.

Pendant les derniers jours de l'année, les salles Diday et Calame ont été vidées pour faire place à l'Exposition municipale. Le transbordement des tableaux et statues dans le sous-sol et dans d'autres parties du Musée s'est fait sans accident.

### SECTION XIII

#### Musée d'histoire naturelle.

Directeur : M. G. LUNEL.

#### Commission.

MM. François DUPONT, délégué du Conseil Administratif, Président. — BROT, docteur. — Victor FATIO. — Perceval de LORIOU. — Charles SORET, professeur. — Henri de SAUSSURE. — Carl VOGT, professeur. — Camille PICTET. — Théodore LULLIN, secrétaire.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 40.		Chap. IV, lettre c.	
Voté. . . . .	Fr. 23,000 —	Allocation de l'Etat pour l'usage des collections scientifiques.	
Dépensé . . . . .	» 22,982 90	Prévu. . . . .	Fr. 4,000 —
Dép. en moins . . . . .	<u>Fr. 17 10</u>	Reçu . . . . .	<u>» 4,000 —</u>

La rubrique acquisition a été dépassée de 894 fr. 05, qui ont été reportés au débit, à nouveau.

Le Musée d'histoire naturelle est créancier, au début de l'exercice courant, de :

- Fr. 591 75 à consacrer à des acquisitions.
- » 4338 95 » à des vitrines nouvelles.

Ce dernier poste va recevoir prochainement son emploi.

Le Musée d'Histoire naturelle a suivi cette année sa marche habituelle pour les travaux de préparation et de classement qui

ont eu lieu, soit dans le Musée même, soit encore dans les divers laboratoires, notamment dans celui de zoologie et d'anatomie comparée, où un certain nombre de mammifères, d'oiseaux et de squelettes ont été montés par le préparateur, M. Lechthaler.

Les collections du Musée se sont augmentées et enrichies comme par le passé, par des dons et par des achats. Nous signalerons en particulier parmi les premiers, le don fait par M. Camille PICTET-MALLET de sa belle collection d'insectes névroptères. Cette collection occupant environ quatre-vingts grands cadres, et se composant d'insectes de cet ordre provenant des cinq parties du monde, est d'autant plus intéressante et précieuse qu'elle renferme la plupart des types qui ont servi aux ouvrages de feu le professeur Pictet de la Rive, ainsi que tous ceux décrits par son fils Edouard Pictet, et que celui-ci avait rapportés de son voyage en Espagne. La réception de cette collection, jointe aux augmentations qui se sont successivement produites dans les différentes parties de la collection entomologique, et notamment chez les orthoptères, ont nécessité la commande de nouveaux meubles à tiroirs, ainsi que des cadres qu'ils doivent contenir. Ainsi sera complété l'aménagement de la salle Melly, dont toutes les places se trouveront occupées. Nous ajouterons que MM. Henri de Saussure et Alphonse Pictet<sup>l</sup> continuent à s'occuper du classement et de l'arrangement de<sup>s</sup> orthoptères.

La liste détaillée des achats étant donnée dans le courant de ce rapport, nous nous bornerons à signaler quelques-uns des plus importants, tels que : celui d'une peau de bœuf musqué, *ovibos moschatus*, espèce fort rare et qui ne se trouve plus que dans les parties les plus froides de l'Amérique septentrionale, au Groënland et à la baie d'Hudson, etc. Une peau de Tapir d'Amérique, *Tapirus americanus* adulte. Un Renne, *Cervus tarandus*, mâle, de Laponie, monté. La a peau et le squelette d'un hippopotame, *Hippopotamus liberiensis*, de la côte occidentale de l'Afrique. Enfin, pour terminer, nous mentionnerons encore parmi les achats, la très remarquable série d'une centaine de modèles d'animaux inférieurs marins exécutés en verre filé, par M. Blaschka à Dresde. Ces modèles, destinés à l'enseignement de la zoologie, même dans les cours supérieurs, offrent une si grande exactitude dans leur mode de coloration et dans les moindres détails de leur structure qu'ils peuvent



remplacer avantageusement les mêmes animaux conservés par les procédés les plus odmernes, et même les sujets en nature que l'on n'est pas toujours à même de se procurer, surtout pour peu que l'on soit éloigné de la mer.

*Augmentation des collections.*

Mammifères montés, 15 — Oiseaux montés, 30 — Squelettes de mammifères, 5 — Têtes osseuses de mammifères, 4 — Oeufs d'oiseaux, 27 espèces et 55 exemplaires européens ou exotiques.

*Animaux vertébrés.*

DONS. — M. Jules VETTNER, un chat de Siam, mâle, en chair. — M. William REVILLIOD, un singe macaque de Buffon monté. — M. LECHTHALER-DIMIER, deux rats noirs, un id. variété à ventre blanc, un souris et deux œufs de *Crossoptilon auritum*, pondus en domesticité. — M. Victor FATIO, une souris variété isabelle et un Fac-simile d'un œuf de l'*Alca impennis*. — M. Georges CLARAZ, deux chauves-souris, trois *Symbranchus marmoratus*, une anguille et deux autres poissons du Rio de la Plata. — Le Conseil Administratif, un œuf de cygne à cou noir, pondu à Genève.

ACHATS. — Un *Ovibos moschatus*, en peau. — Un *Tapirus americanus*, en peau. — Un *Petaurista velpecula*, variété blanche, en peau. — Un *Phascolomis wombat*, en peau. — Un *Viverra Schlegeli*, en peau. — Un *Elaphodus michianus*, mâle, en peau. — Un id. monté. — *Hydropotes enermis*, de Chine, monté. — Un *Ursus malayanus*, adulte, en peau. — Deux *aquila pelagica*, en peaux. — Un *Didelphis grisea*, du Brésil, monté. — Un *Nasiterna pusio*, des îles Salomon, monté. — Un *Microcarbo melanoleucus*, en peau. — Deux *Solenodon paradoxum*, mâle et femelle, en peaux. — *Rhinocætus jubatus*, monté. — Un œuf de *Diomedea clorhyncha*, de la Nouvelle Zélande. — Un *Galago Demidoffii*, en peau. — Un *Cynictery straminea*, en peau. — Un *Nycteris hispida*, en peau. — Un *Herpestes gracilis*, en peau. — Un *Cephalophus Doria*, mâle, en peau. — Un *Anomahurus beecroptii* en peau. — Un *Scirus pænsie* et un id. *rufo-brachiatus*, en peau. — Un *Herpestes pluto*, jeune.

en peau. — Un *Manis longicaudata* et un id. *tricuspis* en peaux. — Un *Hippopotamus liberiensis*, en peau. — Un Renne, mâle, de Laponie, monté. — Un lot de trente-six oiseaux rares de Liberia, en peaux. — Un grand requin de l'île Maurice, en peau ; plus un lot de vingt-sept espèces et cinquante-trois exemplaires d'œufs d'oiseaux européens ou exotiques.

#### *Anatomie comparée.*

DONS. — M. Charles G. EMERY, une mâchoire inférieure de Patagon, de Port Désiré. — M. B. REBER, onze crânes plus ou moins complets provenant de ses plus récentes recherches à Bramoy (Valais), plus un crâne romain trouvé à Nyon.

ACHATS. — Les squelettes complets, mais seulement dégrossis des mammifères suivants : *Hippopotamus liberiensis*, *Eleotragus pygmeus*, *Cephalophus niger*, *Cephalophus Doria*, *Manis longicaudata* et *Manis tricuspis*. — Un magnifique crâne d'*Ovis Folu*. — Un crâne d'*Ovis argali*. — Un crâne d'*Elaphodus michianus*. — Une tête et un humerus d'*Ichiosaurus*, de Ligne Regis. — Un poisson fossile de Bonn et un d'Auvergne. — Trois séries et soixante exemplaires de moulage galvanoplastique ou en plâtre de vertébrés fossiles du Pernien de Bohême.

#### *Animaux invertébrés.*

DONS. — M. Frédéric RAISIN, un lot de coquilles marines de différents pays, dont la plupart pour les doubles. — M. H. de SAUSSURE, cent trente insectes récoltés par lui-même en Tunisie et un autre lot de soixante-dix orthoptères de la même contrée. — M. le Dr BRON, deux espèces de coquilles du lac Tanganica. — M. de MIMONT, un *Cantaris phalerata*, insecte fort rare récolté par lui à Euboca (Grèce). — M. le major de WESTERWELLER, un *Platiptilia cosmodactyla*, pris à Genève. — M. W. BARBEY, un lot de vingt et un insectes de l'Afrique occidentale. — M. Aug. de BORMANS, un série de forficules nouvelles pour le musée. — M. Camille Pictet, la belle collection d'insectes névroptères, dont il a été fait mention au commencement de ce rapport.

ACHATS. — Les Elatérides et les Buprestides de la collection de Hant Saintamour contenus, les premiers dans trente-six et les seconds dans quarante-neuf cartons. — Une série d'orthoptères choisis et déterminés, du Valais. — Un lot de 380 insectes névroptères indigènes déterminés. — Un lot d'environ 150 orthoptères du Brésil. — Un lot de 125 insectes de Zanzibar, dont 92 orthoptères. — Un lot de 105 orthoptères de l'Uruguay et un lot du même ordre d'insectes du Maroc. — Un *Charaxes eupalea*, de Sierra-Leone et un *Thysania agrippina* du Brésil, ce dernier papillon est le géant de la famille des noctuelides. — Il a été acheté encore soixante espèces de coquilles de diverses contrées, notamment de la Chine et du Japon, etc., et comme provenant de l'île Maurice, il a été acquis vingt-deux espèces et quarante exemplaires de coquilles. — Soixante-six crustacés, grands ou petits. — Treize échantillons de coraux et vingt espèces en trente-trois exemplaires d'échinodermes. — Enfin M. H. de SAUSSURE a obtenu par échange soixante-dix-neuf orthoptères du Transwaal.

186 nouvelles planchettes de coquilles sont entrées dans la collection.

### *Paléontologie.*

Il n'a pas été fait d'acquisition cette année pour la collection de paléontologie, dont M. de LORIOU continue le classement avec le plus grand zèle. — 752 planchettes de fossiles ont été écrites et intercalées dans cette collection.

### *Minéralogie.*

DONS. — M. le Dr BROU, un caillou roulé et arrondi, provenant des cavités souterraines des ruisseaux qui se jettent dans le Rhône, près du fort de l'Ecluse.

ACHATS. — 1 échantillon de Foulerite, 1 de Hanksite, de Californie, 1 de Calemanite, 1 de Daubreite, du Chili, 1 de Grochanite, de Sibérie, 1 de Coloradoite, du Colorado, 1 de Kleite, 1 de Calcite, de Belgique, 1 de Chalcosiderite, de Cornouailles, 1 de Ceruste, de Myes, Bohème, 1 de Sphalerite, 1 de Tarmonitzite, 1 de Fer titané, 1 de

Gummite, 1 de Miacite, 1 de Freieslebenite, 1 d'Ibessite, 1 de Bedruthite, 1 de Siderose, 1 d'Aragonite, 1 de Bertrandite, 1 de Dauburite, 1 de Stibine, 1 de Romerite, 1 de Ceruste cristallisé, de Bohême, 1 de Gypse, de Bohême, 1 de Jeffersonite et 1 de Wernerite.

*Bibliothèque.*

Outre les numéros périodiques, ainsi que les volumes et livraisons en cours de publication que reçoit annuellement la bibliothèque du musée, celle-ci s'est abonnée à deux journaux scientifiques, dont l'un *Insekten Borse* est publié à Leipzig et l'autre *Entomologische nachrichten* l'est à Vienne. La bibliothèque a reçu les dons suivants : gouvernement anglais, les volumes 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29 des rapports du voyage du *Challenger*, 4°, texte et planches. — Museum des sciences naturelles de Lyon, note sur le *Rhizoprion Bariensis* (Jourdan) par le Dr L. LORTET, directeur du Musée d'histoire naturelle de Lyon, 1887, br. 4, p. 7, 2 pl. — *Observations sur les tortues terrestres et paludines du bassin de la Méditerranée*, par le même, 1886, br. 4, pp. 26 pl. 7 dont deux coloriées. — *Annales del Muséo nacional, Republica de Costa Rica, 1<sup>er</sup> ano de 1887 b. 8<sup>o</sup> San Jose 1888*. — Henri de SAUSSURE, *Additamenta ad Prodrumum ædipodiorum insectorum ex ordine orthopterorum. auctore H. de Saussure*. Genève 1888, 4°, 1 pl. extrait. — Alphonse PICTET, *Locustides nouveaux ou peu connus, du Musée de Genève*, br 4°, 1 pl. extrait. — H. de SAUSSURE, *Second contribution Tho the South african Coleopterous Fauna, by L. Peringuey, Cape Town 1886*, br 8° 4 pl. noire. — *Die Hemipteren Gattung Nepa (Latr) monographisch bearbeitet, von Dr Med Engen von Ferrari*. Vien 1888, br 8° pl. lithog. 8 et 9, extrait. — E. FREY-GESSNER, *Station de l'Andrena Rogenhoferi* (Moraw) en Suisse. *Societas entomologica* n° 23 mars 1884, 4° 1 page.

SECTION XIV

**Musée des Arts décoratifs.**

Directeur : M. Georges HANTZ.

*Commission :*

La commission du musée a été renouvelée pour le terme de deux ans. Elle se compose maintenant de :

MM. BOURDILLON, André, délégué du Conseil Administratif. — BECHERAT-GAILLARD. — DU MONT, Alfred. — DIVORNE, Jean. — FERRIER, C. — GAY, Marc. — JUVET, Henri. — KARLEN, A. — MAYOR, Elisée. — MITTEY, professeur. — RAMBAL, Laurent. — RAISIN, F. Pierre. — REVILLIOD, Alphonse. — SILVESTRE, Henri. — WAGNON, Ami.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 41.		Budget, Chap. IV, lettre <i>i</i> .	
		Allocation de la Confédération.	
Voté . . . . .	Fr. 29,700 —	Prévu . . . . .	Fr. 9,766 —
Dépensé . . . . .	» 29,827 15	Reçu . . . . .	» 10,000 —
Dép. en plus . . . . .	<u>Fr. 127 15</u>	Reçu en plus . . . . .	<u>Fr. 234 —</u>

Les dépenses se sont renfermées à peu de choses près dans les limites budgétaires.

Le compte de réserve est maintenant le suivant :

Pour création d'un atelier photographique. . . . .	Fr. 475 55
Pour impression du catalogue. . . . .	» 401 05
Ensemble. . . . .	<u>Fr. 876 60</u>

Le Musée est, par contre, débiteur de 1,066 fr. 50, dernière annuité pour le prix du meuble acquis de M. Dufaux. Cette annuité, payée par anticipation à l'hoirie Dufaux, sera balancée sur le crédit de 1889, voté pour acquisitions.

Le Musée a reçu cette année un nombre de visiteurs un peu inférieur à celui de l'année précédente: 3428 en 1887 et 2853 en 1888. Cette différence provient en partie de ce qu'en 1887 l'exposi-

tion des coupes, des médailles, etc., du tir fédéral avait attiré dans les salles du musée une assez grande affluence; pendant le tir même, de nombreux confédérés nous ont rendu visite. Cette année, d'autre part, les pluies persistantes de l'été nous ont enlevé toute une catégorie de visiteurs, les étrangers en passage, qui ne manquent pas habituellement de venir au Musée.

Par contre, le chiffre des consultants, et c'est là l'important, s'est notablement accru; au lieu de 670 que nous donnait l'année 1887, nous en enregistrons 811 en 1888.

Les locaux dont dispose le Musée sont dès maintenant insuffisants pour loger convenablement les collections et pour augmenter des sections à peine ébauchées; de nouveaux aménagements pour la conservation de ces objets, tous de valeur, deviennent nécessaires.

La bibliothèque est toujours la section la plus consultée et donne à elle seule plus des trois quarts des consultants; aussi arrive-t-il qu'à certains jours les personnes qui veulent travailler ne savent où s'installer, et, ce qui est très fâcheux aussi, nos beaux ouvrages, entreposés sur des rayons, exposés à la poussière, aux chutes, aux taches, s'abîment rapidement. Une installation plus convenable et plus pratique s'impose également ici.

Ce qui est très demandé à la bibliothèque et ce qui nous manque, ce sont des ouvrages sur le blason, l'armoirie, le costume; des ouvrages spéciaux sur la bijouterie pareillement. Il est vrai qu'il n'existe pas beaucoup de publications sur cette matière, mais nous devons cependant chercher à nous enrichir de ce côté-là.

La section des estampes reçoit plus spécialement un public d'amateurs, de collectionneurs et d'antiquaires pour l'estimation des pièces et la comparaison des originaux que nous possédons. On consulte particulièrement les ouvrages et publications modernes sur des branches d'industries d'art spéciales, les ouvrages de style, les recueils de fleurs, de plantes, etc. Nous sommes très pauvres en bonnes reproductions d'animaux et en sommes réduits aux planches de Victor Adam, connues et copiées pour la boîte de montre depuis vingt-cinq ans.

Les deux sections qui, cette année, se sont le plus spécialement enrichies sont celles des émaux et des métaux, pour le fer forgé.

La première a cependant reçu peu de spécimens nouveaux. Ceux

qui ont été présentés à la Commission n'ayant pas été jugés convenables pour la collection, on a préféré attendre l'Exposition universelle de Paris, où des acquisitions pourront être faites plus facilement et avec de nombreux types sous les yeux.

Quant aux fers forgés, des types pris dans les meilleures fabriques françaises et allemandes sont venus augmenter le petit noyau que nous possédions déjà, et ont été appréciés des connaisseurs et de ceux auxquels ils pouvaient être utiles. Nous ajouterons que les spécimens de fer forgé genevois soutiennent fort bien la comparaison, comme bienfacture et comme prix de revient, et qu'ils ont étonné maint visiteur ne sachant pas que cette branche d'industrie existait à Genève.

Comme d'habitude, notre directeur a eu à faire un voyage réglementaire, et cette année il s'est rendu à Munich à l'occasion de l'exposition nationale allemande des Beaux-arts et des Arts décoratifs. Il y a fait quelques acquisitions qui ont été ratifiées par la commission.

Le Musée a, comme ces dernières années, reçu un certain nombre de dons ; en voici la liste avec les noms des donateurs :

MM. MORE et MÉROZ, une collection de 62 cadrans variés et soignés, travaux d'exposition. — M. Gustave REVILLIOD, 128 reproductions, plâtre, de camées antiques. — M. J.-M. GAILLARD, un morceau d'émail aventurine pour or, très rare. — M. Alph. REVILLIOD, une collection de reproductions, plâtre, d'intailles anciennes et modernes. — M. FIORINI, antiquaire, un buste en plâtre de Calvin par Vardigny. Un groupe plâtre, Eve. Une cire bas-relief, enfants et chèvre. Une bourse en filigrane d'acier. Un panneau sculpté. — LE COMITÉ DU TIR FÉDÉRAL DE GENÈVE, une grande coupe argent, prime de 200 cartons. Une petite coupe argent, prime de 100 cartons. Un fac-simile bronze du fond de la montre officielle. Une face et un revers de la médaille officielle. 57 pièces à l'état d'ébauche montrant les périodes de la fabrication de la petite et de la grande coupe du tir. Trois grandes billes ayant servi à la fabrication des coupes. Une grande planche gravée pour l'affiche du tir fédéral, exécutée à l'Ecole des Arts industriels. — ECOLE DES ARTS INDUSTRIELS, une applique ciselée, armes de Genève, reproduction galvano. — M. HÉCLER, à Fernex, un vase fond olive vert et bleu, quatre bouquets relief. — M<sup>me</sup> J.-M. PARIS, une tasse porcelaine vieux chine. — M. JULIEN, une

soucoupe porcelaine chine, fabrication courante.— COMITÉ DU TIR DE CAROUGE, une médaille bronze, souvenir de l'inauguration du stand de Carouge en 1888.— M. BOISSONNAS, fils, un vitrail photographié d'après un original du Musée des Arts décoratifs et montrant le procédé employé pour obtenir la relation exacte des couleurs entr'elles.— M. GRIOLET-DE GEER, un dessus de table en stuc peint, manufacture du duc de Toscane, 1834.— M. J.-M. REYMOND, un médaillon bronze, Calvin, exécuté par le donateur; un bas-relief plâtre, académie d'après nature, exécuté par le donateur.— M. GAVARD, Conseiller d'Etat, une applique galvano, armes de Genève.— M<sup>me</sup> DIODATI-EYNARD, une collection de petits plâtres frises du Parthénon, reconstitution d'Henning.— M. VEILLON, peintre, trois fragments de faïence provenant des fouilles de Damas.

La section des estampes et la bibliothèque ont reçu des dons, parmi lesquels quelques-uns de grande valeur et tout spécialement celui offert par M<sup>lle</sup> SCHÉRER en souvenir de son frère, M. François Schérer, et évalué à 5000 fr. Celui de M. MARJOLIN, de Paris, reçu par l'intermédiaire de M. Bachelin, de Neuchâtel, soit un lot des meilleures planches de Forster, etc.

Ont encore envoyé des dons : MM. RAISIN, DE GEER, REVILLIOD, FIORINI, MAYOR, LOSSIER, SIDLER, GAUTIER, GOSSE, HANTZ, SORET, STRAULI, BURILLON, PARIS-FREUDNLER, SOCIÉTÉ SUISSE DE GÉOGRAPHIE D'AARAU, COMITÉ DU TIR FÉDÉRAL, ÉCOLE D'ART APPLIQUÉ A L'INDUSTRIE, MM. VAN MUYDEN, CALAME, etc.

## SECTION XV

### **Collections diverses.**

Budget n° 42.

Voté . . . . .	Fr. 8,250
Dépendé . . . . .	» 8,465
Dépendé en plus. . .	<u>Fr. 215</u>

Cette différence porte sur les frais de surveillance des trois collections qui forment cette section.



I

CABINET DE NUMISMATIQUE

Conservateur : M. Eug. DEMOLE.

*Commission.*

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. —  
DUVAL-PLANTAMOUR. — ARNOLD MEYER. — Albert Rillet.

Lettres *a* et *b*.

Voté . . . .	Fr. 2,150 —
Dépensé . . . .	469 75
Dép. en moins . .	<u>Fr. 1,680 25</u>

Ce compte était débiteur de 2,284 fr. 10. Après imputation de l'économie indiquée ci-dessus, il ne l'est plus que de 603 fr. 75.

Le budget de 1888 ayant servi à combler le déficit de 1887, les acquisitions ont été forcément très limitées cette année. Trois bonnes pièces suisses ont cependant été acquises : 1 thaler de Berne de 1501, un thaler du Chapitre cathédral de Soleure et un demi-ducat de Long, de 1692. Par voie d'échange, il est entré au Cabinet une médaille d'or donnée au prix franc du 21 août 1842 par Albert Hentsch, roi de la navigation, un teston d'Hildebrand de Riedmatten, évêque de Sion, deux oboles du Vallais, 16<sup>e</sup> siècle, vingt-quatre sols de Genève, 1634, 1 médaille genevoise avec l'inscription : *tout pour la patrie*.

Le Cabinet a obtenu du Comité du tir fédéral de 1887 l'autorisation de faire frapper, à ses frais, 5 médailles officielles de ce tir en argent, et 10 en bronze. Ces médailles ont été revendues, et le bénéfice qui en est résulté (125 fr.) a été appliqué à faire quelques acquisitions importantes : 14 deniers de la trouvaille de St-Paul (Rome, 1843), 10 deniers de la trouvaille de Ferreyres (1871), 5 deniers de la trouvaille d'Arnsberg (1885), demi-gros de la première émission de Fribourg, en 1446, 2 médailles, de Sismondi et de Candolle, modelées par David.

Le Cabinet a reçu les dons suivants pendant l'année 1888 : M. Ed. SARASIN, président de la commission des prix du tir fédéral de 1887, 6 coins ayant servi à la médaille officielle, 2 médailles d'argent et 3 médailles de bronze. — M. Th. HEULÉ, un assignat, 7 pièces d'argent et une de bronze. — MM. Paul van BERCHEM et Emile ODIER, 68 pièces d'argent et 93 pièces de bronze. — M. Ch. RIGAUD, 3 pièces d'argent et 1 de bronze. — M. Aug. PREVOST, 1 pièce de bronze. — M. Gust. MOYNIER, 4 pièces d'argent et 4 pièces de cuivre. — M. Ed. AUDÉOUD, 21 pièces d'argent et billon et 3 pièces de cuivre. — l'ÉTAT DE GENÈVE, 1 pièce d'argent. — M. L. JARRYS, 3 pièces de billon. — M. le président de la Société des Carabiniers de Carouge, 1 pièce d'argent, 1 de bronze et 2 coins de service remis en dépôt. — M. le président de la Société du jeux de boules des Délices, 1 pièce de bronze. — M. F. DUPONT, président de la masse chorale du Tir fédérale, 1 pièce de bronze. — M. MULLER, commissaire de police, 2 pièces de cuivre. — M. le président de la Société de l'arbalète de Plainpalais, 1 pièce de bronze. — M. Péloux, une pièce de plomb. — M. Léon Gautier, une pièce de nickel. — M. le président de la Société des coiffeurs de Genève, 1 pièce de bronze. — M. CRÉTENOUD, Lausanne, 1 pièce de bronze. — M. A. VAYRAND, 1 pièce de bronze. — M. A. MEYER, 1 pièce de billon. — M. Isaac DEMOLE, 1 pièce d'argent. — M. Eug. DEMOLE, 42 pièces d'argent et de billon.

## II

### MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.

Conservateur : M. le Dr H.-J. Gosse.

#### *Commission :*

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — G. CASTAN. — Elisée MAYOR. — Charles MOREL.

#### Lettres *c* et *l*.

Voté . . . . .	Fr. 3,500 —
Dépensé . . . . .	3,544 30
Dépensé en plus . . . . .	<u>Fr. 44 30</u>

Cet excédent a été reporté à compte nouveau au débit.

Voici la liste des objets dont les collections se sont accrues :

*Age de la pierre.*

Le Musée a reçu de M. E. CRAMER : 7 silex travaillés, de Thèbes ; — de M. J. GOSSE : 60 objets provenant de la Dordogne, 12 objets de la Haute-Garonne, 25 objets de la Mayenne, 29 objets de l'Eure, 19 objets de l'Ariège, 34 objets de l'Algérie.

Il a acquis 43 objets de différentes localités suisses ; — 333 objets de différentes stations du lac de Genève.

Il a reçu en échange 17 objets du Danemarck et de la Suisse.

*Age de Bronze.*

Le Musée a reçu de M. KLING : 1 pointe de lance en bronze. — De M. GOSSE : 2 objets trouvés aux Eaux-Vives.

Le Musée a acquis 83 objets trouvés dans le Canton de Genève, 4 objets trouvés en Suisse, 9 objets trouvés en Allemagne, Hongrie, Italie, Macédoine.

*Age du fer.*

Le Musée a acquis 9 objets trouvés en Suisse, dont une statuette en bronze trouvée à Bardonnex.

*Epoque Romaine.*

Le Musée a reçu de M. REBER 5 fragments de vases. — Il a acquis une bague en bronze.

*Etrurie.*

Le Musée a acquis 3 objets, dont 1 umbo de bouclier.

*Grèce.*

Le Musée a acquis 176 statuettes et vases trouvés à Platée, à Thèbes et au Lac Copaïs.

*Chypre.*

Le Musée a acquis 23 statuettes et vases trouvés à Amathonte, Deli, Paphos, et un groupe sculpté en pierre (Femme et centaure).

*Egypte.*

Le Musée a acquis un collier trouvé à Thèbes.

*Epoque Helvète-Burgonde.*

Le Musée a reçu de M. H.-J. GOSSE 6 objets trouvés en Saône-et-Loire et 2 trouvés en Savoie.

Le Musée a acquis un fer de lance allemanique.

*Moyen-Age.*

Le Musée a reçu du Conseil Administratif 1 vitrail de St-Pierre.— De M. REBER 1 vase trouvé à Genève.

Le Musée a acquis 1 sceau de Genève.— 2 statuettes en bois.— 1 toile peinte et 1 tronc de Fribourg et Zurich.

*Renaissance.*

Le Musée a acquis 2 catelles, 1 hachereau, 1 vitrail.

*Epoque moderne.*

Le Musée a reçu du Conseil Administratif le coq du clocher de St-Gervais.— De M. EDWARD PICTET, 1 plat d'étain de Genève.— De M. H.-J. GOSSE, 3 porcelaines de St-Pétersbourg.

Le Musée a acquis 2 plats d'étain de Genève.— 15 pièces de mécanique, 1 instrument de musique et 2 bustes italiens.

*Ethnologie.*

Le Musée a reçu de M. H.-J. GOSSE, 10 bagues de Savoie et un objet de la baie de Walkener.

Le Musée a obtenu par échange 6 objets des indiens Tobas (Paraguay).

Le Musée a acquis 1 croix d'or de Genève. — 1 coiffure en argent et un bâton sculpté (Suisse). — 3 objets provenant d'Afrique. — 44 objets provenant de la Papouasie. — 6 statues indiennes. — 3 objets du Tonkin.

### III

#### MUSÉE HISTORIQUE GENEVOIS.

Conservateur : M. le D<sup>r</sup> H.-J. GOSSE.

#### *Commission :*

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — G. CASTAN. — ELISÉE MAYOR. — CHARLES MOREL.

#### Lettres e et f.

Voté . . . . .	Fr. 1,600 —
Dépendé . . . . .	» 1,363 85
Dépendé en moins . . . . .	<u>Fr. 236 15</u>

Ce solde disponible a été porté à compte de réserve.

Le Musée a acquis 6 épées, poignards, hallebarde, 6 étriers, mors, éperons, 5 poires à poudre, gourdes, 1 pistolet. — 1 hausse-col, aiguillettes. — 1 hackebuchse, 1 carquois du XV<sup>e</sup> siècle et un canon du Château de Bellerive, en fer fretté.

Le Musée a reçu de M. H.-J. GOSSE une paire d'étriers du XVII<sup>e</sup> siècle.

### SECTION XVI

#### **Collections Fol.**

Conservateur : M. Emile DUVAL.

#### Budget n° 43.

Voté . . . . .	Fr. 4.550 —
Dépendé . . . . .	» 4.544 —
Dépendé en moins. . . . .	<u>Fr. 6 —</u>

Les Collections Fol ont reçu durant l'année, 5218 visiteurs. Le nombre des personnes qui viennent y travailler est toujours extrêmement restreint; il n'a pas dépassé une vingtaine en 1888. C'est là un fait regrettable. Nos industries d'art sont bien loin de tirer de ces riches collections les services qu'avait espéré le donateur.

SECTION XVII

**Bibliothèque publique**

Directeur : M. Th. DUFOUR.

Conservateur : M. Ph. ROGET.

*Commission :*

MM. A. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — Philippe BONNETON. — Samuel DEMOLIS, conseiller municipal. — Edouard FAYRE, docteur en philosophie. — Camille FERRIER, avocat. — John FORESTIER. — Edmond GAUTIER, docteur en droit. — J.-J. GOURD, professeur. — Henri JUVET, architecte. — Ernest MARTIN, pasteur. — Edouard MONTET, professeur. — Louis NAVILLE. — Elie NEYDECK. — Jules NICOLE, professeur. — Gabriel OLTRAMARE, professeur. — Paul OLTRAMARE, régent au Collège. — Alphonse PATRU, conseiller municipal. — Constant PICOT, docteur en médecine. — Jean-Louis PREVOST, docteur et professeur en médecine. — Gustave REVILLIOD. — Eugène RITTER, professeur. — Edouard ROD, professeur. — William ROSIER, professeur au Gymnase. — Henri DE SAUSSURE. — Henri SILVESTRE, professeur à l'Ecole des Arts industriels. — Louis SORET, professeur. — Pierre VAUCHER, professeur.

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Budget, N° 44		Allocation de l'Etat	
Voté. . . . .	Fr. 34,300 —	Prévu . . . . .	Fr. 700 —
Dépensé . . . . .	» 34,184 25	Reçu . . . . .	» 700 —
Dép. en moins . . . . .	<u>Fr. 115 75</u>		

Un employé a quitté le service de la Bibliothèque, et n'a pas

encore été remplacé. L'économie réalisée sur son traitement donne la mieux-value de la lettre *e*. *L'entretien du mobilier*, par contre, et *l'impression du catalogue* ont notablement dépassé les prévisions.

Le compte *acquisitions* a atteint 20,734 fr. 05, dont 10,000 fr. sont payés par l'Exercice et 10,734 fr. 05 par le compte « *Dons et Legs.* »

Ce dernier compte présente un solde débiteur de 17,112 fr. 50. Il possède d'autre part un capital de 50,000 fr. en obligations Ville de Genève de l'Emprunt de 1889.

Pendant l'année 1888, la Bibliothèque s'est augmentée de 2268 volumes et 3907 brochures, fascicules, livraisons ou cartes, savoir :

Par dons divers . . . . .	773 vol.	2982 broch.	} à titre gratuit
Par le dépôt légal (Chancellerie)	67 »	174 »	
Par achats . . . . .	1310 »	288 »	
Par la Société de physique . . . . .	418 »	463 »	
	<hr/>		
	2268 vol. 3907 broch.		

Dans ces chiffres sont compris les volumes représentant les suites d'ouvrages périodiques ou en cours de publication déjà inscrits au Catalogue.

La dépense faite pour les acquisitions de l'année s'est élevée à fr. 20,545.45, dont fr. 8,723.05 pour abonnements et suites, et fr. 11,822.40 pour ouvrages nouveaux se répartissant comme suit :

Théologie . . . . .	53 ouvrages, soit	68 volumes
Philosophie . . . . .	15 »	19 »
Droit et sciences sociales . . . . .	30 »	69 »
Géographie et voyages . . . . .	11 »	15 »
Histoire . . . . .	157 »	281 »
Littérature . . . . .	214 »	369 »
Beaux-Arts . . . . .	21 »	94 »
Sciences mathématiques, physiques et naturelles . . . . .	24 »	50 »
Sciences médicales . . . . .	6 »	58 »
	<hr/>	
	531 ouvrages, soit 1023 volumes	

Il a été catalogué, en ouvrages nouveaux, achetés ou donnés, non compris les suites de journaux, de revues et d'ouvrages en cours de publication, 1095 ouvrages, soit 1621 volumes, répartis comme suit :

Théologie . . . . .	127 ouvrages, soit	184 volumes
Philosophie. . . . .	27 »	27 »
Droit et sciences sociales . . . .	48 »	79 »
Géographie et voyages . . . . .	40 »	48 »
Histoire . . . . .	253 »	374 »
Littérature . . . . .	336 »	449 »
Beaux-Arts . . . . .	30 »	106 »
Sciences mathématiques, physiques et naturelles . . . . .	60 »	112 »
Sciences médicales . . . . .	171 »	231 »
Périodiques et mélanges . . . . .	3 »	41 »
		1095 ouvrages, soit 1621 volumes

DONATEURS.

M. A. ALBERT, 1 volume. — M. D'ARCOLLIÈRES, 1 brochure. — M. Em. AUDEUD, 1 volume. — M. F. BALOGH, 1 brochure. — MM. E. BEROUUD & C<sup>ie</sup>, 3 volumes. — M. le prof. BERTINI, 1 brochure. — M. Ed. BLANC, 1 volume. — M. A.-A. BOULANGER, 1 volume. — M. BOURKE, 1 brochure. — M. le prof. Aug. BOUVIER, 5 volumes et 1 brochure. — M. Ad. BOUVIER, 1 brochure. — M. L. DE BRACQUEMONT, 1 brochure. — M. C.-D. BRADLEE, 2 brochures. — M. C.-M. BRIQUET, 5 volumes et 2 brochures. — M. P. CHAIX, 1 volume. — M. F. CHAPONNIÈRE, 1 brochure. — M. le prof. CHARAUX, 1 volume. — La famille de feu M. le prof. CHASTEL, 1 volume. — M<sup>me</sup> Ch. CHENEVIÈRE, 1 volume. — M. Alex. CLAPARÈDE, 1 volume. — M. le prof. CORNELIUS, 1 brochure. — MM. COTTIN et BERTIN, 1 brochure. — M. le D<sup>r</sup> et prof. D'ESPINE, 2 volumes. — M<sup>me</sup> DIODATI-EYNARD, 1 volume. — M<sup>me</sup> DORIEUX-BROTBECK, 1 volume. — M. le D<sup>r</sup> et prof. DUNANT, 37 volumes, 178 brochures (médecine et statistique). — M. Ch. FAURE, 1 volume. — M. Edouard FAVRE, 1 volume. — M. DE FAYE, 2 volumes. — M. Emile GAUTIER, directeur de l'Observatoire, 7 volumes. — M. le D<sup>r</sup> HALTENHOFF, 1 volume, 4 brochures. — MM. HUNNEX et Louis THOMAS, 16 vo-



lumes, 4 brochures (ouvrages chinois). — M. Aug. D'IVERNOIS, 9 volumes (sténographie). — M. JARRYS, 8 volumes (anatomie). — M. Alexandre JULLIEN, 2 volumes. — M. KIBALTCHITCHE, 1 volume. — M. KLING, 6 volumes et 2 brochures (musique). — M. le D<sup>r</sup> LADAME, 1 brochure. — M. le prof. H. LECOULTRE, 55 brochures. — M. Ch. LE FORT, 12 volumes, 3 brochures (droit et histoire). — Legs de M. Alexandre LOMBARD, 82 volumes, 1 brochure (histoire et théologie). — M<sup>me</sup> MARRACCI, 12 cartes. — M. le pasteur ERN. MARTIN, 4 volumes. — M. le pasteur Aug. MEYLAN, 101 brochures. — M. E. MOLEE, 1 volume. — M. G. MORISON, 1 brochure. — M. E. DE MURALT, 2 brochures. — M. Ernest NAVILLE, 5 volumes, 13 brochures. — M. Adrien NAVILLE, 1 brochure. — M. le prof. J. NICOLE, 1 volume. — M. NIZET, 2 brochures. — M. le prof. André OLTRAMARE, 3 brochures. — M. Eug. PENARD, 1 brochure. — M. Ch. PERRON, 1 volume. — M. Aug. PETRE, 1 volume. — M. le D<sup>r</sup> PIACHAUD, 29 volumes (médecine). — M. Ph. PLANTAMOUR, 1 volume. — M. QUARITCH, 1 volume. — M. Fréd. RAISIN, 13 brochures. — M. E. RECLUS, 9 volumes, 3 brochures (géographie et voyages). — M. le prof. REUSS, 4 volumes (suite des *Calvini opera*). — M<sup>me</sup> REVILLIOD-FAESCH, 4 volumes. — M. M. REVON, 4 brochures. — M. le prof. Eug. RITTER, 3 volumes, 2 brochures. — M<sup>lle</sup> Amélie ROGET, 1 volume. — M. Ph. ROGET, 2 volumes. — M. Fréd. ROUX, 8 brochures. — M. le D<sup>r</sup> SIEBER, 1 brochure. — M. le prof. Louis SORET, 6 volumes (littérature et sciences). — M. STAPELMOHR, 8 brochures. — M. DE TSCHARNER, 1 brochure. — M. le prof. P. VAUCHER, 5 volumes. — M. Eug. VIEUSSEUX, 1 volume. — M. VIRIEUX, 1 brochure. — M. le D<sup>r</sup> Chr. VOGEL, 4 volumes, 3 brochures. — M. WALLIS, 1 brochure. — M. WINCHESTER, 3 brochures. — Un anonyme, 2 brochures.

L'Académie des Sciences de Munich, 1 volume.

La Bibliothèque de la ville de Schaffhouse, 1 volume.

» de l'Université de Bâle, 1 brochure.

» de Newberry, 1 brochure.

Le Cercle d'études de science sociale rationnelle à Mons, 2 volumes.

La « Clinical Society of London, » 1 volume.

Le Comité du monument O'Connor, 1 volume.

Le Comité du banquet commémoratif de la Constitution des Etats-Unis d'Amérique, 1 volume.

La Commission géologique du Canada, 1 volume.

La Commission géodésique suisse, 1 volume.

- Le Conseil fédéral, 4 volumes, 50 brochures.  
Le Conseil d'Etat du canton de Vaud, 1 volume.  
Le Conseil administratif, 1 volume.  
Le Consistoire, 1 volume.  
Le Consulat du Brésil, 9 brochures.  
Le Département de l'Instruction publique, 1 volume.  
La Faculté de médecine, 30 volumes, 380 brochures.  
Le « Geological Survey of Minnesota », 3 brochures.  
Le Gouvernement anglais, 14 volumes.  
    » belge, 1 volume.  
    » français, 51 volumes, 15 brochures.  
    » italien, 5 volumes, 25 brochures.  
    » norvégien, 2 volumes, 2 brochures.  
    » suédois, 2 brochures.  
    » de Santa-Fé (République Argentine), 1 brochure.  
    » des Etats-Unis d'Amérique, 5 volumes, 1 brochure.  
L'Institut ethnographique, 1 volume.  
    » Smithsonian, 2 volumes.  
    » national genevois, 2 volumes.  
La « Ministerialbibliothek » de Schaffhouse, 1 volume.  
La Préfecture de la Seine, 4 volumes.  
La rédaction de la *Revue médicale de la Suisse romande*, 42 volumes.  
La Société biblique de la nouvelle Eglise chrétienne, 1 brochure.  
    » d'histoire et d'archéologie de Genève, 2 volumes.  
    » de lecture de Genève, 1 brochure.  
    » de statistique de Londres, 4 brochures.  
    » de Zofingue, 14 volumes, 2 brochures.  
    » de Belles-Lettres, 1 volumes.  
    » médicale, 230 volumes.  
    » pour l'encouragement des bibliothèques populaires,  
        1 volume.  
    » des missions évangéliques de Genève, 3 brochures.  
Le « Trinity College » à Dublin, 9 volumes.  
L'Université de Genève, 3 volumes, 2027 brochures.

M. Ch. BASTARD, une liasse de papiers manuscrits de Gaudy-Le Fort.  
— M. le prof. Maurice HUBERT, 3 volumes manuscrits du Glossaire genevois de Jean Humbert. — Legs de M. Alex. LOMBARD, 9 volumes manuscrits (Histoire de Genève). — Legs de M. J.-M. PARIS, un ma-

nuscrit du XVI<sup>e</sup> siècle (*Officium beate Virginis*). — M. le prof. Ern. ROGUIN, un document manuscrit de 1782. — M. Antonin Roux, 3 volumes manuscrits (Extraits des Registres du Conseil de Genève, 1717-1793).

La Bibliothèque a été ouverte, tous les jours non fériés, de 9 h. à midi et de 4 à 6 heures. Comme les années précédentes, elle est restée ouverte de 8 h. à midi pendant les vacances d'été (du 2 juillet au 1<sup>er</sup> septembre).

En 295 jours, il y a eu 13,129 consultations, faites par 832 personnes différentes, et 28,744 volumes consultés. Ces chiffres ne comprennent ni le nombre des personnes qui se sont bornées à consulter les ouvrages mis à la disposition du public dans la salle de lecture, ni le nombre des volumes ainsi utilisés.

817 volumes de la Bibliothèque ont été prêtés à domicile sur autorisations spéciales.

La salle Ami Lullin a été visitée par 1686 personnes.

M. Gabriel Rayroux, concierge de la Bibliothèque depuis 1870, a été appelé aux fonctions de distributeur, en remplacement de M. Antoine Le Coultre, décédé. M. Jules Barrilliet a été nommé concierge.

La Commission a perdu un de ses membres les plus anciens et les plus dévoués, M. Charles Le Fort, mort le 29 août. Pendant près de trente ans, il a rendu à la Bibliothèque de nombreux services et il avait pris, en particulier, une part importante au classement du Catalogue.

#### **Bibliothèques circulantes.**

Conservateur : M. L. BOGEY.

##### *Rive gauche.*

La bibliothèque circulante de la Rive gauche a été ouverte durant 1104 heures, soit 276 séances de 4 à 8 heures du soir.

Il a été prêté 48,660 volumes.

La bibliothèque s'est enrichie de 142 volumes, soit :

Dons . . . . .	7 vol.
Acquisitions . . . . .	135 »
Total . . . . .	<u>142 »</u>

Il a été inscrit 432 lecteurs nouveaux qui se répartissent comme suit quant à la nationalité :

Genevois . . . . .	371
Suisses d'autres cantons . . . . .	31
Etrangers. . . . .	30
Total. . . . .	<u>432</u>

Sur la proposition de M. Alph. Patru, membre de la Commission, une *Salle de lecture* populaire a été ouverte, à titre d'essai, durant les mois de février et mars, de 4 à 8 heures du soir, dans une petite salle de la Bibliothèque. Voici le résultat de cet essai :

Lecteurs.	Vol. consultés.
Février . . . . .	588
Mars . . . . .	409
Total . . . . .	<u>997</u>
	<u>737</u>
	<u>526</u>
	<u>1263</u>

Cet essai ayant paru répondre à un besoin de la classe laborieuse, la Salle de lecture a été rouverte le 1<sup>er</sup> novembre, dans un local plus approprié. Durant les deux derniers mois de l'année, le mouvement de la salle a été :

Lecteurs.	Vol. consultés.
Novembre. . . . .	730
Décembre. . . . .	555
Total . . . . .	<u>1285</u>
	<u>877</u>
	<u>621</u>
	<u>1498</u>

Le mouvement pendant les quatre mois d'ouverture est donc de 2282 lecteurs qui ont consulté 2761 volumes.

Il a été acquis pour la salle de lecture 179 volumes de Journaux, Revues et livres illustrés.

DONATEURS.

M. L. GERBEL, 1 vol.; — M<sup>me</sup> KIBALTCHICHE, 3 vol.; — M<sup>me</sup> Suz. ROSSIER, 2 vol.; — Bibliothèque consultative, 1 vol.

Pour la salle de lecture : M. Ph. BONNETON, 4 vol. de la *Revue bleue*.

---

*Rive droite.*

La Bibliothèque circulante de la Rive droite a été ouverte 1036 heures, soit 259 séances de 5 à 9 heures du soir.

Il a été prêté 47,934 volumes.

La Bibliothèque s'est enrichie de 142 volumes, soit :

Dons . . . . .	16 vol.
Acquisitions . . . . .	126 »

Il a été inscrit 303 lecteurs nouveaux se répartissant comme suit quant à la nationalité :

Genevois . . . . .	243
Suisses d'autres cantons . . . . .	40
Etrangers. . . . .	20

Ainsi que le constatait le rapport de 1886, l'exiguité du local de la rue de l'Entrepôt exigeait un agrandissement ou un changement. La Bibliothèque a été transférée, 10, rue des Alpes, dans un local plus vaste et plus confortable. Ce transfert a eu lieu du 20 mai au 7 juin.

DONATEURS.

M. Ph. BONNETON, 1 vol.; — M. A. BOULANGER, 1 vol.; — M. BRIQUET, 1 vol., — M<sup>me</sup> A. HENNY, 2 vol.; — M<sup>me</sup> Aline REYMANN, 1 vol.; — M<sup>lles</sup> TIERQUE, 8 vol.; — Bibliothèque consultative, 2 vol.

SECTION XVIII

**Herbier Delessert et Conservatoire botanique.**

Conservateur : H. le Prof. Dr J. MULLER.

*Dépenses.*

Budget n° 46

Voté . . . . .	Fr. 5,800 —
Dépendé . . . . .	• 4,775 20
Dépendé en moins. . .	<u>Fr. 1,024 80</u>

Les travaux d'herbier ont eu lieu régulièrement pendant toute l'année, par M. le Directeur et par M. G. Kohler. Pendant les quatre premiers mois, nous avons eu, en outre, l'aide de M. J. Rome. Malheureusement, M. Rome, dont nous n'avons qu'à nous louer pour l'activité et pour l'exactitude de son travail, a succombé brusquement, en avril, à une maladie de cœur, et n'a pas été remplacé jusqu'ici, ce qui explique l'économie signalée ci-dessus.

Nous avons acheté :

- 100 espèces, nouvelle centurie des Exsiccata de Schultz.
- 300 plantes de Portorico, de Sintenis.
- 245 du Mexique, de Hovell.
- 194 de France, de Magnier.
- 100 d'Algérie, de Battandier.
- 112 de Saint-Domingue, du baron Egger.
- 200 du Congo, de Hens.
- 59 plantes cryptogamiques de Madagascar.
- 86 du Guatemala, de Turckheim.
- 263 Algues marines du Maroc, de Schousboé.
- 2300 numéros, collection complète, de la Mycotheca universalis du baron de Thümen.

Reçu en don :

- 180 ronces des environs de Genève, données par M. Schmiedely, de Genève.

Le total des acquisitions de l'Herbier est donc de 4139 espèces.

Quelques champignons exotiques de la tribu des *Phalloidées*, ont été prêtés, pour un travail monographique, à M. le Dr Ed. FISCHER, à Berne, qui les a promptement rendus déterminés; M. le Dr SCHUMANN, à Berlin, nous a rendu les *Sterculiacées* et M. le Dr HELWING, également à Berlin, a rendu les *Pandanées*, prêtées antérieurement.

La fréquentation de l'Herbier, pour consulter des livres ou des plantes, est allée en augmentant cette année, et cela surtout pour cette raison, que le Directeur, en se servant d'un fonds de plantes officinales qu'il possédait, et de quelques plantes tirées de l'Herbier où cela se pouvait sans inconvénient, a établi une collection normale des plantes les plus fréquemment employées en Pharmacie. Cette collection de types, qui reste à l'Herbier, est très souvent consultée par ceux qui se vouent à l'étude des sciences pharmaceutiques.

### *Bibliothèque.*

Comme cette année, pour cause de décès, une partie de la somme budgétaire réservée au poste de Sous-Conservateur n'a pas été absorbée, on en a employé une partie pour combler quelques-unes des nombreuses lacunes de la Bibliothèque. Les ouvrages acquis sont au nombre de 51 et portent les numéros 726-777 du catalogue d'entrée de la Bibliothèque.

## SECTION XIX

### **Jardin botanique.**

Directeur : M. le Prof. Dr J. MULLER,

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 47.		Chap. IV, lettre c.	
Voté . . . . .	Fr. 9,600 —	L'allocation de 4,000 francs faite	
Dépensé . . . . .	9,422 95	par l'Etat est commune au Jar-	
Dép. en moins . . .	<u>Fr. 177 05</u>	din botanique et au Musée	
		d'Histoire naturelle.	

La partie est du Jardin, qui était restée à l'état de prairie, a été transformée en plates-bandes pour la culture de plantes annuelles et de plantes vivaces surnuméraires. Toutes ont été pourvues de bordures en buis. En même temps, ont été refaites les bordures de buis de plus de la moitié des anciennes plates-bandes du Jardin. Une longue plate-bande, sous la rue de la Treille, a été établie spécialement en vue des plantes bulbeuses. En outre, toutes les rocailles, sauf une non encore terminée, ont été entièrement refaites et mieux appropriées pour la culture des plantes alpines. Des niches suffisamment profondes y ont été soigneusement établies, ce qui permet maintenant d'avoir des loges bien séparées pour chaque espèce et pourvues de terre végétale assez profonde pour bien réagir contre l'évaporation et le dessèchement du sol.

Quant aux bâtiments des serres, il n'y a rien à mentionner de particulier, et le travail courant aussi, soit pour les serres, soit pour les plates-bandes et les rocailles, soit pour les couches, a été fait par les mêmes personnes et de la même manière que précédemment.

Des échanges de graines ont eu lieu avec de nombreux Jardins Botaniques comme antérieurement et sur une aussi forte échelle, et diverses graines spéciales nous ont été données par des particuliers.

Nous n'avons rien dépensé pour achat de plantes vivantes, mais nous avons reçu en don, de M. Potter, à son départ de Genève, une superbe collection de plantes de serre de plus de 200 espèces, dont quelques-unes sont des plantes de prix et de grande mine. MM. Revol, Massot, Marchand, Delapierre, Wittwer, Nitzschner, Paris, surtout le premier, nous ont fait don de quelques plantes intéressantes, Orchidées, Fougères, plantes alpines et arbustes à feuilles persistantes pour garnitures.



SECTION XX

**Chauffage et éclairage des bâtiments consacrés  
à l'instruction publique.**

Voté . . . . .	Fr. 42.400 —
Dépensé . . . . .	» 47.716 05
Dépensé en plus . . .	<u>Fr. 5.316 05</u>

Le chauffage, prévu en 30,150 fr., a coûté . . . .	Fr. 34,583 25
Soit en plus. . . .	» 4,433 25
L'éclairage, prévu en 12,250 fr., a coûté. . . .	» 13,122 80
Soit en plus. . . .	<u>» 882 80</u>

Le tableau n° 4 donne le détail de ces dépenses.

CHAPITRE V

THÉÂTRE ET CONCERTS

Conservateur : M. S. DELAPEINE.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 49.		Chapitre V	
Voté . . . .	Fr. 185,800 —	Prévu . . . .	Fr. 1,000 —
Dépensé . . .	» 187,748 75	Reçu . . . .	» 1,000 —
Dép. en plus .	<u>Fr. 1,948 75</u>		

L'augmentation de dépenses assez sensible sur les rubriques *d* et *i*, *Veilles des sapeurs-pompiers* et *Assurances* s'explique par le nombre des représentations, qui a été notablement supérieur au chiffre sur lequel était basée l'évaluation du budget.

D'autre part, il y a eu économie sur la dépense relative aux concerts d'hiver.

En général, les dépenses de ce chapitre sont restées dans les limites que leur avaient assignées les évaluations budgétaires.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1888, il a été donné au Théâtre 250 représentations et concerts, soit 10 de grand opéra. — 85 d'opéra-comique. — 89 d'opérette. — 32 du ballet *Excelsior*. — 15 de comédie et drame, — et 19 concerts.

Aussitôt après la fin des représentations, qui a eu lieu le 3 juin, les travaux d'installation de la lumière électrique ont été commencés par la Société d'appareillage électrique. Nous avons donné plus haut quelques détails sur leur exécution. Au 31 décembre, 2,131 lampes à incandescence étaient posées. Le reste, soit 150 environ, sera placé

Pendant le commencement de la saison, il s'est produit dans le nouvel éclairage quelques irrégularités qui n'ont rien d'extraordinaire, si l'on considère le peu de temps accordé à l'entreprise pour une installation aussi importante et aussi compliquée, qui, du reste, a pris, depuis lors, une marche régulière et satisfaisante. Néanmoins, il faudra encore y introduire quelques modifications, au double point de vue de l'économie et d'une meilleure distribution de la lumière, selon l'importance des locaux.

Les travaux commencés en 1887 pour la préservation du public et du bâtiment contre les chances d'accident ou d'incendie ont été continués et terminés en 1888. Cinq nouvelles portes ont été ouvertes aux troisièmes galeries, dont les spectateurs sont les plus exposés, avec ceux du rez-de-chaussée. Dans cette dernière partie de la salle, une grande porte et deux portillons remplaçant les séparations fixes du parquet ont été ajoutés aux dégagements déjà existants. Une cheminée d'appel pour l'évacuation de la fumée et des gaz, avec ouvertures automatiques, a été construite au-dessus de la scène.

On a profité des travaux nécessités par les mesures de sûreté et l'installation de la lumière électrique pour réaliser quelques améliorations depuis longtemps projetées. Aux troisièmes galeries, une meilleure disposition des places permet maintenant à tous les spectateurs de voir la scène et les acteurs. Les cabinets pour dames de cette même galerie ont été changés et disposés d'une manière plus convenable.

Ces améliorations, combinées avec l'exhaussement du grand lustre, ont beaucoup augmenté le confortable de cette partie du Théâtre.

L'installation du nouveau jeu d'orgue sous la scène a permis de procéder à peu de frais à l'abaissement du plancher de l'orchestre, à la grande satisfaction des spectateurs du rez-de-chaussée.

Enfin, il a encore été effectué quelques autres travaux de moindre importance, dans le détail desquels il n'y a pas lieu d'entrer ici.

Le petit nombre d'opéras nouveaux représentés cette année n'a nécessité que quelques fragments de décors neufs pour *Don César de Bazan*, la *Belle Hélène* et surtout pour le *Roi d'Ys*.

Quelques anciens décors ont dû être refaits; ils ont été repeints et complétés de manière à pouvoir, par différentes combinai-

sons, se prêter au plus grand nombre possible des ouvrages du répertoire.

Il ne faut pas se dissimuler qu'il devient chaque année plus difficile et plus coûteux de maintenir en bon état le mobilier et le bâtiment, comme on s'est efforcé de le faire jusqu'à présent. On doit s'attendre pour l'été prochain à des réparations de détail qu'auront nécessairement contribué à accroître le nombre inusité des représentations, ainsi que les doubles spectacles du dimanche.

C'est surtout le mobilier qui souffre de cet état de choses, mais le bâtiment aura également besoin de quelques réparations urgentes. Plusieurs plafonds, noircis par la fumée du gaz ou dégradés, ne peuvent plus rester dans l'état où ils sont actuellement. Quelques planchers sont à refaire

Le déplacement de l'orgue de la scène, qui n'a pu être exécuté l'an passé, s'impose également si l'on veut conserver cet instrument dans un état utilisable.

Enfin, il ne faut pas oublier que plusieurs locaux sont aujourd'hui, par la suppression du gaz, privés de tout moyen de chauffage, et qu'il conviendra de faire droit aux réclamations des artistes et du public à ce sujet.

Le sous-chef, M. Decreuze, a été nommé chef machiniste pour une année, à titre d'essai, en remplacement de M. Raison, démissionnaire.

---

*Bibliothèque du Théâtre.*

Bibliothécaire : M. E. DELPHIN.

Le mouvement de sortie des partitions et parties destinées aux représentations a été sensiblement le même que par le passé et ne donne lieu à aucune observation spéciale. La conservation du matériel existant a absorbé, comme d'habitude, la grosse part de l'allocation budgétaire. Toutefois, quelques volumes et cahiers négligés jusqu'ici faute d'argent, et appartenant à un répertoire un peu

démodé, ont pu cette année être convenablement réparés et sont tout prêts pour une reprise.

Le point le plus satisfaisant à noter ici est l'augmentation du nombre des consultations; quelques-unes ont été suivies d'emprunts autorisés par le Conseil Administratif. En dehors de sa destination principale, la Bibliothèque du Théâtre peut donc rendre des services à ceux qui s'occupent de musique ou de littérature dramatique. Ce fait encourageant contribuera peut-être à accroître le nombre de nos donateurs.

*Augmentation en 1888 :*

	Achats	Dons	Totaux
Partitions d'orchestre. . . . .	—	3	3
• piano et chant. . . . .	11	4	15
Parties détachées . . . . .	25	—	25
<i>Libretti</i> . . . . .	5	2	7
Ouvrages théoriques, historiques et bibliographiques. . . . .	15	17	32
Actes administratifs . . . . .	—	6	6
OÈuvres dramatiques. . . . .	9	33	42
Journaux et revues . . . . .	2	8	10
Estampes et photographies . . . . .	—	17	17
Autographes . . . . .	—	6	6
Morceaux de musique. . . . .	13*	11*	24*

(\* D'auteurs genevois et suisses.)

*Donateurs :*

ANONYME, 1 partition piano et chant. — BOGEY, bibliothécaire, 4 brochures, 1 abonnement de journal. — Albert CAHEN, compositeur, (Paris), 2 partitions piano et chant. — E. DELPHIN, bibliothécaire, 3 brochures, 1 photographie, 1 abonnement de journal. — Emile GUINET, (Lyon), 2 brochures. — Hans HUBER, compositeur, (Bâle), 1 partition d'orchestre. — Jules JEQUIER, peintre, 2 partitions d'orchestre. — KAUFMANN, (Turin), 1 volume. — KUHNE, journaliste,

1 partition piano et chant. — Ed. MONTET, professeur, 1 brochure. — Ch. PLOMB, professeur, 3 morceaux de musique. — ROUMIEUX, 1 volume. — Paul de SIMON, 25 volumes et brochures, 1 estampe, 1 autographe. — VALDEJO, 1 volume. — Ernest VIOLLIER, compositeur, 8 morceaux de musique. — WIERNBERGER, compositeur, (Reims), 1 brochure.

---

CHAPITRE VI

**PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

Ingénieur : M. A. ODIER.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté . . . .	Fr. 220,620 —	Prévu . . . .	Fr. 124,850 —
Dépendé . . . .	» <u>284,397 30</u>	Reçu . . . .	» <u>117,962 75</u>
Dépendé en plus	Fr. <u>3,777 30</u>	Reçu en plus	Fr. <u>6,887 25</u>

*Détail des dépenses.*

	Prévu.	Dépendé.
N° 50 Bâtiments . . . . .	Fr. 228,860 —	Fr. 234,946 65
» 51 Promedades et jardins . . . . .	» 46,460 —	» 44,530 35
» 52 Horloges . . . . .	» 5,300 —	» 4,920 30
Ensemble . . . . .	Fr. 280,620 —	Fr. 284,397 30
Dépendé en plus . . . . .	» <u>3,777 30</u>	
Somme égale . . . . .	Fr. <u>284,397 30</u>	

*Détail des recettes.*

	Prévu.	Reçu.
a) Abonnements aux horl. électr.	Fr. 1,200 —	Fr. 1,260 —
b) Loyers divers (122,650) . . . . .	» 122,650 —	» 115,297 —
c) Promenades . . . . .	» 1,000 —	» 1,405 —
Ensemble. . . . .	Fr. 124,850 —	Fr. 117,962 75
Reçu en moins . . . . .		» <u>6,887 25</u>
Somme égale . . . . .		Fr. <u>124,850 —</u>

SECTION I

**Bâtiments**

*Budget n° 50*

	<i>Voté</i>	<i>Dépensé</i>
<i>ab)</i> Traitements . . . . .	Fr. 5,860 —	Fr. 5,860 —
<i>cde)</i> Bâtiments municipaux . . . . .	» 89,000 —	» 95,267 55
<i>fg)</i> Service public . . . . .		
<i>hij)</i> Propriétés de rapport. . . . .	» 24,000 —	» 23,819 10
<i>k)</i> Eau consommée pour les différents services munic. . . . .	» 110,000 —	» 110,000 —
Ensemble . . . . .	Fr. 228,860 —	Fr. 234,946 65
Dépensé en plus . . . . .	» 6,086 65	
Somme égale . . . . .	<u>Fr. 234,936 65</u>	

L'augmentation de dépenses porte uniquement sur l'entretien des bâtiments municipaux destinés à une service public ; celui des propriétés de rapport, qui comprend aussi les abonnements d'eau et de gaz, est resté inférieur au chiffre présumé. L'eau fournie aux divers services publics est indiquée, à forfait suivant le tableau spécial n° 5.

L'énumération des travaux exécutés pour l'entretien courant des bâtiments municipaux dépasserait les limites assignées à ce compte-rendu ; nous nous bornerons à citer quelques travaux plus importants et rentrant plutôt dans la catégorie des aménagements nouveaux.

Notons en première ligne l'installation de nouveaux bureaux au deuxième étage de l'Hôtel municipal occupé jusqu'alors par les collections de M. Boissier.

Le rez-de-chaussée de l'école primaire des jeunes filles, rue de l'Entrepôt, précédemment occupé par les locaux affectés au service de la voirie, a été transformé en une école enfantine destinée à recevoir l'excédent de population de l'école de la rue du Môle;



ces nouvelles classes, spacieuses et bien éclairées, sont chauffées au gaz.

Un vaste hangar, destiné à recevoir le matériel de voirie précédemment emmagasiné dans ce bâtiment, a été construit à front de la rue de l'École, sur un terrain appartenant à la Ville.

Les travaux de réparation du Collège de St-Antoine ont été repris partiellement dès le printemps, mais n'ont pu être poussés activement qu'à partir des vacances d'été. Cette saison a été employée à la reconstruction de l'aile sud du bâtiment, dont on a pu conserver à charpente et la couverture, les façades au nord et au midi, une partie de façade sur la cour et les murs de refend.

Les poutres en bois ont dû être remplacées par des sommiers en fer; la distribution des couloirs et des classes a été modifiée, et l'entrée de ces locaux a été transférée sur la face sud. Ce corps de bâtiment prolongé dans la direction de la promenade de St-Antoine se termine actuellement par une façade ou pignon conforme à la donnée architecturale de l'ensemble de l'édifice.

Le rez-de-chaussée contient un laboratoire et un amphithéâtre de physique et chimie, le premier étage deux grandes salles, le deuxième établi dans les combles, comprend les appartements du principal du Collège, de l'huissier et du concierge. Une forte canalisation d'eau sous pression alimente le laboratoire, les cuisines et les latrines; six hydrantes ont été disposés sur différents points du bâtiment pour fonctionner en cas d'incendie. Avec ce corps de bâtiment se trouvent terminés les travaux les plus urgents de la réparation du Collège; il restera cependant encore beaucoup à faire pour restaurer certaines portions intéressantes de cet antique édifice, notamment les deux perrons existants dans la cour.

Les abords du collège, en particulier les latrines, le préau couvert et le mur fermant la cour à l'Est, sont aussi dans un état qui appelle l'attention; les différentes cours et le passage de la bibliothèque, qui ne sera dorénavant ouvert au public que pendant le jour seulement, réclament aussi quelques améliorations.

Des dégradations récentes, dont se sont rendus coupables des élèves du collège dans des locaux remis à neuf, nous obligent à insister de nouveau auprès du Département de l'instruction publique et des parents pour qu'on cherche à inculquer à notre jeunesse les

notions élémentaires du respect de la propriété, qui paraissent lui faire trop souvent défaut.

Au théâtre, le remplacement de l'éclairage au gaz par la lumière électrique est actuellement un fait accompli. Quelques girandoles à gaz du foyer et des couloirs, qui n'ont pu, faute de temps, être remplacées durant la période de relâche de l'année dernière, auront prochainement disparu. Cette mesure, d'une importance capitale au point de vue du danger d'incendie, a été complétée par quelques autres améliorations tendant au même but.

Une lanterne de sûreté a été établie sur le toit du théâtre de façon à produire, en cas de sinistre éclatant sur la scène, un appel énergique des gaz produit par la combustion, qui autrement tendraient à se répandre dans la salle. Le toit a été, dans ce but, surélevé et percé de huit châssis d'une superficie de 12 m<sup>2</sup>, disposés de façon à s'ouvrir automatiquement par leur propre poids à une température de 60°. C'est en effet à ce degré de chaleur que doivent se fondre des goupilles d'acide stéarique qui maintiennent seules la fermeture des fenêtres.

Nous avons mentionné plus haut les autres travaux exécutés par mesure de sécurité au Théâtre.

Les travaux de restauration et d'aménagement de la chapelle des Macchabées ont été terminés en 1888 par la peinture et la décoration des voûtes, des murs et des fenêtres, l'exécution des boiseries de revêtement et du dallage du sol.

Quelques travaux de grilles en fer forgé et l'exécution du mobilier consistant en une chaire en noyer sculpté, treize bancs de même essence, trois troncs ouvragés et une tenture pour la porte d'entrée complètent l'aménagement de la chapelle dont le Consistoire conservera dorénavant la disposition. Rappelons enfin que l'orgue et le calorifère ont été établis aux frais de M<sup>me</sup> Marie Ador, la généreuse donatrice dont le nom restera attaché au souvenir de la restauration de cet édifice.

---

BUREAU DES LOYERS ET REDEVANCES

Percepteur des loyers et redevances M. Moïse TRIMOLET

En jetant un rapide coup d'œil sur les divers chapitres de ce service, nous pouvons constater que les recettes sont toujours satisfaisantes et qu'elles dépassent même les prévisions budgétaires.

Toutefois, nous avons à signaler des diminutions sur les loyers des appartements et sur ceux des kiosques et cafés ; elles s'expliquent du reste facilement. En ce qui concerne les loyers d'appartements, la Ville a vendu un immeuble rue du Prieuré, n° 17, et d'autre part nous avons installé différents services municipaux dans des appartements locatifs. Les loyers de ces services figurent au budget de l'exercice 1889.

Au chapitre kiosques et cafés, une diminution de fr. 2000 provient de ce que nous avons consenti un rabais de loyer au tenancier du kiosque des Bastions, eu égard à la mauvaise saison d'été.

Nous continuons à apporter nos meilleurs soins à l'entretien des immeubles localifs, tout en cherchant à éviter des réparations trop onéreuses.

Le bail du locataire des water-closets étant arrivé à son terme, nous avons dû nous préoccuper de trouver un nouveau preneur, mais malgré l'activité de nos recherches, nous n'y sommes pas encore arrivés et nous avons dû nous charger de l'exploitation de ces deux établissements.

Jusqu'à présent les résultats ne sont pas brillants ; nous voulons toutefois attendre l'exploitation d'une saison d'été, afin de nous rendre un compte exact de la situation.

Le pavillon de rafraîchissement de l'île Rousseau, qui était entièrement dégradé, a été démoli et remplacé par une construction nouvelle.

SECTION II

**Promenades et Jardins.**

Chef de service: M. G. NITZSCHNER.

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Voté . . . .	Fr. 46,460 —	Prévu . . . .	Fr. 1,000 —
Dépendé . . . .	» 44,530 35	Reçu . . . .	» 1,405 —
Dépendé en moins	<u>Fr. 1,929 65</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 405 —</u>

L'entretien des promenades s'est fait cette année dans les conditions habituelles. C'est à peine s'il y a lieu de signaler quelques travaux sortant de l'ordinaire ou modifiant l'état de choses antérieur.

Un relèvement partiel du parterre existant devant l'hôtel Beau-Rivage sur le quai des Pâquis a été nécessité par un exhaussement du trottoir contigu; il a fallu effectuer sur ce point des apports de terre végétale et renouveler en partie les plantes et le gazon.

La crue exceptionnelle survenue dans l'Arve au mois d'octobre a causé quelques dégâts au mur de protection établi sous le bois de la Bâtie; ce mur a été réparé, et le terrain emporté par la rivière en arrière du mur a été remplacé par du gravier de l'Arve.

Des clôtures neuves en fer ont été placées dans la partie sud de la promenade des Bastions.

Certaines personnes malintentionnées se sont fait un jeu de briser les montants en fer de la barrière longeant la rampe de la Treille du côté de la place Neuve. Grâce à une surveillance active, quelques élèves du Collège surpris en flagrant délit ont pu être traduits en justice de paix. Les parents des délinquants ayant offert une transaction, le Conseil Administratif a cru devoir l'accepter, bien que les dégâts commis à de nombreuses reprises eussent entraîné pour l'année 1888 seulement une dépense relativement considérable. Ces dégâts s'étant renouvelés depuis lors, il a été décidé de remplacer par des montants en fer les pièces de fonte de la barrière actuelle.

Deux hivers consécutifs particulièrement rigoureux ont porté un certain préjudice aux tulipiers, aux magnolias et au gazon du jardin Brunswick.

Le service des promenades s'est occupé à plusieurs reprises de la décoration des salles du théâtre et du bâtiment électoral pour des cérémonies et fêtes.

### SECTION III

#### Horloges

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
		Abonnements aux horloges électriques	
Voté. . . . .	Fr. 5,300 —	Prévu . . . . .	Fr. 1,200 —
Dépensé . . . . .	» 4,920 30	Reçu . . . . .	» 1,260 —
Dépensé en moins	<u>Fr. 379 70</u>	Reçu en plus. . .	<u>Fr. 60 —</u>

Les dépenses en moins se répartissent sur les trois rubriques, dont aucune n'a atteint le chiffre voté.

CHAPITRE VII.

**SERVICE DES EAUX**

Ingénieur du Service des Eaux et Forces motrices du Rhône :

M. MARIN, puis M. BUTTICAZ.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté . . .	Fr. 69,800 —	Prévu . . .	Fr. 514,900 —
Dépendé . . .	» 98,146 60	Reçu . . .	» 547,285 15
Dépendé en plus	<u>Fr. 28,346 60</u>	Reçu en plus	<u>Fr. 32,385 15</u>
Augmentation des recettes . . . .		Fr. 32,385 15	
» des dépenses . . . .		» 28,346 60	
Augmentation des recettes sur les dépenses en plus du budget . . .		<u>Fr. 4,038 55</u>	

PRÉVU AU BUDGET.

<i>Recettes.</i>	
Produit des concessions d'eau et forces motrices.	Fr. 404,900 —
Produit de l'eau affectée aux services municipaux	» 110,000 —
	<u>Fr. 514,900 —</u>

*Dépenses.*

Frais annuels et entretien . . . . .	Fr. 69,800 —
Intérêt et amortissement . . . . .	» 315,100 —
	<hr/>
	Fr. 384,900 —
Bénéfice net selon 5 <sup>e</sup> fascicule des forces motrices du Rhône . . . . .	» 130,000 —
	<hr/>
Total des recettes prévues . . . . .	Fr. 514,900 —
	<hr/>

RÉSULTAT FINANCIER 1888.

Produit des concessions d'eau et forces motrices .	Fr. 437,285 15
Produit de l'eau affectée aux services municipaux	» 110,000 —
	<hr/>
	Fr. 547,285 15
	<hr/>

*Dépenses.*

Frais annuels pour entretien . . . . .	Fr. 74,381 35
Intérêt et amortissement . . . . .	» 331,180 15
	<hr/>
	Fr. 405,561 50
Bénéfice net du Service des eaux et forces motrices	» 141,723 65
	<hr/>
Montant des recettes . . . . .	Fr. 547,285 15
	<hr/>

L'augmentation des dépenses provient, ainsi qu'il sera expliqué plus loin à chaque article du budget, d'une part, de l'augmentation des crédits passant au compte capital, tels que : Canalisations nouvelles, et, d'autre part, d'une augmentation de certaines dépenses d'entretien. Ces dernières seules influencent sensiblement le résultat de l'exercice courant.

Le bénéfice net, après prélèvement des dépenses d'entretien, des amortissements et des intérêts, était évalué sur le 5<sup>e</sup> fascicule des forces motrices du Rhône à fr. 130,000. Le résultat acquis pour l'exercice 1888, représente un bénéfice net de fr. 141,723.65, soit en augmentation de fr. 11,723.65 sur les prévisions budgétaires.

ADMINISTRATION.

En raison d'un état de maladie assez sérieux, M. Marin a dû remettre son service dans le courant du mois de mai pour faire à la montagne un séjour prolongé. A son retour, sa santé n'étant pas complètement rétablie, il n'a pu reprendre ses fonctions, et s'est occupé de l'Historique des Travaux du Rhône, qui doit être publié.

Pendant la maladie de M. Marin, son remplacement, ad intérim, a été fait par M. Butticaz, ingénieur aux Travaux du Rhône.

USINE HYDRAULIQUE A VAPEUR.

Les pompes à vapeur ont été utilisées :

*à basse pression*

du 13 au 14 février, pour remplacer le groupe N° 1 du Bâtiment des Turbines pendant le changement des soupapes.

*à basse et à haute pression.*

du 25 mai au 10 juillet, pendant la crue du Rhône et avant la mise en service du réservoir de Bessinges ;

Le 1<sup>er</sup> août, pendant une crue d'Arve.

Du 3 au 5 octobre, pendant la crue extraordinaire de l'Arve. Le 3 octobre, à 4 h. du soir, la chute au Bâtiment des Turbines n'était plus que de 0<sup>m</sup>,88, et les turbines ne fonctionnaient qu'à une vitesse de 3 tours à la minute, au lieu de 26 en service normal.

Les dépenses résultant de ce service de secours s'élèvent à fr. 9,169.30.

NOUVELLE MACHINE HYDRAULIQUE.

La nouvelle installation a donné un résultat satisfaisant.

L'amélioration des soupapes annoncée l'année dernière est en cours d'exécution.

Le réservoir de Bessinges a été mis en service régulier le 27 juin et l'appareil régulateur de pression, situé aux Eaux-Vives, a commencé à fonctionner le 29 juin.



Le 4 décembre, les groupes N<sup>os</sup> 7 et 8 du Bâtiment des Turbines ont été mis en service régulier.

Le 26 décembre, MM. les membres du Conseil Municipal ont visité les nouvelles installations.

Les pompes hydrauliques ont élevé ensemble 22,493,290 mètres cubes d'eau, dont 11,000,233 ont été fournis par le service à basse pression.

La vitesse moyenne des pompes à basse pression a été de 19,5 tours par minute, celle des pompes N<sup>os</sup> 4, 5 et 6, à haute pression de 26,9 tours, tandis que celle des pompes N<sup>os</sup> 3, 7 et 8 a été en moyenne de 21,3 tours.

Les pompes à vapeur ont élevé ensemble 267,898 mètres cubes d'eau, dont 182,720 ont été fournis pour le service à haute pression.

La vitesse moyenne de ces pompes marchant à haute pression ou à basse pression, a été :

à haute pression : 33 tours à la minute

à basse pression : 38,6 » » »

La hauteur moyenne d'élévation a été, pour les pompes à basse pression, de 65 mètres, et pour les pompes à haute pression de 137 mètres.

#### EXPLOITATION.

Le tableau suivant résume la marche des différents moteurs, les quantités d'eau montées et les frais d'exploitation.

En 1887, le prix de 1000 <sup>m<sup>3</sup></sup> d'eau, non compris l'intérêt et l'amortissement, se montait, pour l'eau élevée par les pompes hydrauliques à . . . . .	Fr. 0.99
Ce prix est respectivement pour l'année 1888 de . . . . .	0.87
Il y a donc une diminution de . . . . .	<u>Fr. 0.12</u>

En 1887, il n'y a pas eu d'eau élevée par les pompes à vapeur.

En 1887, le prix de 1000<sup>m<sup>3</sup></sup> d'eau, comme ci-dessus, se monte pour l'élévation par les machines à vapeur à fr. 34.70 pour 578 1/2 heures de marche, faites à quatre reprises, pour 182,720 mètres cubes élevés à basse, puis à haute pression, et 85,178 mètres cubes élevés à basse pression seulement.

## MARCHE DES POMPES PENDANT L'ANNÉE 1888

DÉSIGNATION DES MOTEURS	NOMBRE DE TOURS	HEURES DE MARCHÉ	MÈTRES CUBES	Tours par minute	SALAIRES	GRAISSAGE ET DÉCHETS	Combustible	ECLAIRAGE ET CHAUFFAGE	Frais divers, Droguerie, etc.	BARRAGE	TOTAUX	
Turbine N° 1 bp. .	8.190.865	7203 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4.914.519	18.9								
id. N° 2 bp. .	10.142.840	8404	6.085.704	20.1								
id. N° 3 bp. .												
id. N° 3 hp. .	40.267.390	8009 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3.503.588	21.3								
id. N° 4 hp. .	41.890.294	7226 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2.437.510	27.4	13.722 50	2.925 50		1.283 75	881 —	639 90	19.452	65
id. N° 5 hp. .	42.548.870	8021	2.572.529	26								
id. N° 6 hp. .	42.681.060	7760	2.509.619	27.2								
id. N° 7 hp. .	489.619	381 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	171.339	21.4								
id. N° 8 hp. .	338.520	268	118.482	21								
Pompes à vapeur.												
id. N° 1 bp. .	1.339.490	578 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	85.178	38.6	2.245 70	130 55	6.470 90	135 90	322 35		9.305	40
id. N° 2 hp. .	913.600	461 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	182.720	33								
			<u>22.761.188</u>		<u>15.968 20</u>	<u>3.056 05</u>	<u>6 470 90</u>	<u>1.419 65</u>	<u>1.203 35</u>	<u>639.90</u>	<u>28.758</u>	<u>05</u>

Prix de 1000 mètres cubes d'eau élevés en 1888 par les pompes hydrauliques et à vapeur : fr. 1,26, non compris l'intérêt et l'amortissement.

Prix de 1000 mètres cubes d'eau élevés en 1888 par les pompes hydrauliques : fr. 0,87, non compris l'intérêt et l'amortissement.  
à vapeur : fr. 34,70, „ „ „ „

**Canalisations nouvelles**

Budget n° 53

Des canalisations nouvelles ont été établies, sur les réseaux de basse et haute pression, pour des concessions d'eau ménagère ou d'eau motrice quand le revenu annuel dépassait le 10 % du coût des travaux.

Dans la commune de Lancy, nous avons dû remplacer, par des canalisations en fonte, les conduites en plomb du chemin du Bachet-de-Pesay, du chemin de l'Ecole et du chemin de l'Eglise.

BASSE PRESSION

*• Ville de Genève :*

Rue des Voirons . . . . .	30 <sup>m</sup>	tuyaux de 100 <sup>mm</sup> diam.
Rue de la Dôle . . . . .	27 <sup>m</sup>	» 80 <sup>mm</sup> »
Rue sans nom (Prairie) . . . . .	107 <sup>m</sup>	» 80 <sup>mm</sup> »
Rue des Gares . . . . .	129 <sup>m</sup>	» 80 <sup>mm</sup> »
Rue de l'Industrie . . . . .	12 <sup>m</sup>	» 60 <sup>mm</sup> »
Rue de la Tour-Maîtresse . . . . .	32 <sup>m</sup>	» 50 <sup>mm</sup> »

*Commune de Plainpalais :*

Boul <sup>d</sup> du Pont-d'Arve . . . . .	55 <sup>m</sup>	» 80 <sup>mm</sup> »
Chemin du Soleil levant . . . . .	130 <sup>m</sup>	» 80 <sup>mm</sup> »
Chemin des Bains . . . . .	63 <sup>m</sup>	» 80 <sup>mm</sup> »
Chemin des Grand-Philosophes . . . . .	160 <sup>m</sup>	» 80 <sup>mm</sup> »
Chemin Clos Barbey . . . . .	62 <sup>m</sup>	» 60 <sup>mm</sup> »
Chemin du Vieux-Billard . . . . .	30 <sup>m</sup>	» 50 <sup>mm</sup> »

*Commune des Eaux-Vives :*

Chemin des Vollandes . . . . .	42 <sup>m</sup>	» 80 <sup>mm</sup> »
Chemin de la Flèche . . . . .	12 <sup>m</sup>	» 60 <sup>mm</sup> »

*Commune du Petit-Saconnex :*

Chemin du Nant . . . . .	33 <sup>m</sup>	» 80 <sup>mm</sup> »
Chemin de la Forêt . . . . .	32 <sup>m</sup>	» 80 <sup>mm</sup> »
Chemin Chandieu . . . . .	54 <sup>m</sup>	» 60 <sup>mm</sup> »

Total 1010<sup>m</sup>

HAUTE PRESSION

*Ville de Genève :*

Rue de Lyon . . . . .	58 <sup>m</sup>	tuyaux de 100 <sup>mm</sup> diam.
Rue Gutenberg . . . . .	73 <sup>m</sup>	» 100 <sup>mm</sup> »
Rue Bautre . . . . .	40 <sup>m</sup>	» 100 <sup>mm</sup> »

*Commune des Eaux-Vives :*

Chemin de Mont-Choisy . . . . .	15 <sup>m</sup>	» 100 <sup>mm</sup> »
---------------------------------	-----------------	-----------------------

*Commune du Petit-Saconnex :*

Chemin des Morts . . . . .	205 <sup>m</sup>	» 80 <sup>mm</sup> »
Chemin du Grand Pré . . . . .	240 <sup>m</sup>	» 80 <sup>mm</sup> »
Chemin de Moillebeau . . . . .	348 <sup>m</sup>	» 50 <sup>mm</sup> »

*Commune de Lancy :*

Chemin du Bachet-de-Pesay . . . . .	238 <sup>m</sup>	» 50 <sup>mm</sup> »
Chemin de l'Eglise . . . . .	66 <sup>m</sup>	» 40 <sup>mm</sup> »
Chemin derrière l'Ecole . . . . .	64 <sup>m</sup>	» 40 <sup>mm</sup> »

1347<sup>m</sup>

Outre les canalisations indiquées ci-dessus, avec des crédits spéciaux, les canalisations suivantes ont été installées sur le réseau à haute pression :

**Réseau à haute pression.**

*Etat descriptif des conduites posées en 1888.*

Diam.	Désignation du parcours.	Longueur des conduites. mètres.	Longueur totale mètres.
400 <sup>mm</sup>	Coulouvrenière, quai de la Poste jusqu'à la route de St-Georges . . . . .	361	50
	Quai de la Poste, du boulevard de Plainpalais à l'Usine hydraulique à vapeur. . . . .	81	80
	Rue de Lausanne, du boulev. James-Fazy à la rue du Môle. . . . .	585	—
	<i>A reporter</i>	1028	30

Diam.	Désignation du parcours.	Longueur des conduites. mètres.	Longueur totale mètres.
	<i>Report</i>	1028 30	
	Chemin du Pont-d'Arve, boulevard du Pont-d'Arve, boulevard de la Tour, boulevard des Philosophes et boulev- ard des Tranchées . . . . .	1.318 50	2.346 80
300 <sup>mm</sup>	Rue de Monthoux. . . . .	339 60	339 60
250 <sup>mm</sup>	Place Versonnex, raccordement des Eaux-Vives . . . . .	75 50	
	Rue du Parc, Terrassière, du carref. de Rive au haut du chemin de l'Ecole.	563 50	
	Rue des Pâquis. . . . .	47 —	
	Rue de Monthoux. . . . .	3 —	
	Rue de l'Observatoire. . . . .	411 50	1.100 50
200 <sup>mm</sup>	Route de St-Georges, de l'Abattoir à la brasserie Tivoli. . . . .	607 80	
	Chemin des Vollandes . . . . .	72 30	
	Chemin des Grands-Philosophes et chemin de la Cluse . . . . .	565 90	
	Rue du Môle. . . . .	96 —	1.342 —
150 <sup>mm</sup>	Chemin du quai du Rhône au bou- levard de St-Georges, boulevard de St- Georges . . . . .	339 —	339 —
100 <sup>mm</sup>	Avenue de l'Abattoir. . . . .	99 20	
	Rue des Voirons . . . . .	37 —	
	Rue du Couvent, à Carouge. . . . .	78 —	
	Rue de Lyon. . . . .	58 —	
	Rue Gutenberg. . . . .	73 —	
	Rue Bautre . . . . .	40 —	
	Chem. de Mont-Choisy, Eaux-Vives.	15 —	400 20
80 <sup>mm</sup>	Terrassière, du chemin de l'Ecole à la gare des Eaux-Vives. . . . .	217 20	
	Rampe du Collège de St-Antoine. . . . .	57 70	
	Chemin des Morts, Petit-Saconnex.	205 —	
	Chemin du Grand-Pré, id.	240 —	719 90
	<i>A reporter</i>		6588 —

Diam.	Désignation du parcours.	Longueur des conduites. mètres.	Longueur totale. mètres.
	<i>Report</i>		6588 —
50 <sup>mm</sup>	Chemin de Moillebeau, id.	348 —	
	Chemin du Bachet de Pesay, Lancy.	238 —	
	Chemin de l'Eglise, Lancy, id.	66 —	
	Chemin derrière l'Ecole, id.	64 —	716 —
	Total, mètres. . .		<hr/> 7.304 —

Les conduites posées au 31 décembre 1887  
(voir détail au compte-rendu de 1887) avaient  
mètres. . . . .

33.372 85

Total des conduites posées au 31 décembre 1888 . . . . . mètres. . . . .

---

40.676 85

*Tableau du réseau des canalisations à basse pression  
suivant leur diamètre.*

Diamètre	Longueur	Diamètre	Longueur
600 <sup>mm</sup> . . . . .	33,8	<i>Report.</i>	25277,6
500 <sup>mm</sup> . . . . .	2286,8	100 <sup>mm</sup> . . . . .	5928,9
350 <sup>mm</sup> . . . . .	1294,3	90 <sup>mm</sup> . . . . .	43,
300 <sup>mm</sup> . . . . .	124,	82 <sup>mm</sup> . . . . .	1417,8
250 <sup>mm</sup> . . . . .	7449,9	80 <sup>mm</sup> . . . . .	23431,7
200 <sup>mm</sup> . . . . .	1611,6	75 <sup>mm</sup> . . . . .	578,9
180 <sup>mm</sup> . . . . .	174,	70 <sup>mm</sup> . . . . .	3802,8
165 <sup>mm</sup> . . . . .	140,6	65 <sup>mm</sup> . . . . .	949,2
160 <sup>mm</sup> . . . . .	343,4	60 <sup>mm</sup> . . . . .	8888,7
150 <sup>mm</sup> . . . . .	2849,5	55 <sup>mm</sup> . . . . .	1913,6
135 <sup>mm</sup> . . . . .	347,7	50 <sup>mm</sup> . . . . .	4088,5
120 <sup>mm</sup> . . . . .	3682,5	40 <sup>mm</sup> . . . . .	1716,9
110 <sup>mm</sup> . . . . .	4939,5		
	<hr/>	Total.	<hr/> 78037,6
<i>A reporter.</i>	25277,6		

*Tableau du réseau des canalisations à haute pression suivant leur diamètre.*

Diamètre	Longueur	Diamètre	Longueur
700 <sup>mm</sup> . . . . .	30,	<i>Report.</i>	29101,90
600 <sup>mm</sup> . . . . .	4269,50	120 <sup>mm</sup> . . . . .	891,20
500 <sup>mm</sup> . . . . .	1665,50	110 <sup>mm</sup> . . . . .	875,
400 <sup>mm</sup> . . . . .	4820,	100 <sup>mm</sup> . . . . .	13273,05
350 <sup>mm</sup> . . . . .	466,80	90 <sup>mm</sup> . . . . .	3812,40
300 <sup>mm</sup> . . . . .	2647,85	80 <sup>mm</sup> . . . . .	3110,85
250 <sup>mm</sup> . . . . .	3692,60	75 <sup>mm</sup> . . . . .	5993,70
200 <sup>mm</sup> . . . . .	5432,85	60 <sup>mm</sup> . . . . .	2927,85
150 <sup>mm</sup> . . . . .	4239,30	50 <sup>mm</sup> . . . . .	9689,70
135 <sup>mm</sup> . . . . .	1837,50	40 <sup>mm</sup> . . . . .	4256,
<i>A reporter.</i>	29101,90	<b>Total.</b>	<b>73931,65</b>

**Fontaines nouvelles et bouches à eau.**

*I. Fontaines.*

Il n'a pas été établi de nouvelle fontaine en 1888.

*II. Bouches à eau.*

Il a été établi 2 nouveaux hydrantes, rue des Gares et 2 bouches dans le bâtiment des turbines.

Il a été placé 34 plaques indicatrices pour bouches à eau.

Pour l'arrosage des routes, il a été établi :

pour l'Etat de Genève sur le réseau à haute pression :

Route d'Hermance, 3 hydrantes

» de Chêne, 1 »

pour la commune des Eaux-Vives :

Terrassière, 1 hydrante

Chemin Coutau, 1 »

Chemin des Eaux-Vives, 1 »

pour la commune du Plan-les-Ouates, 5 hydrantes :

pour la commune de Lancy, 1 hydrante ;  
pour la commune du Petit-Saconnex, 1 hydrante ;  
pour la commune du Grand-Saconnex, 1 hydrante ;  
pour des particuliers, sur le réseau à haute pression :  
Manufacture de blancs et pièces à musique, 1 bouche.

Sur le réseau à basse pression :

Cirque Rancy, 1 bouche.

Usine genevoise de dégrossissage d'or, Coulouvrenière,  
2 bouches.

Par contre 4 bouches ont été supprimées : 3 chez M. Moget, boulevard James-Fazy et 1 chez M. Hentsch, à Pregny.

Le nombre total des bouches est de :

689 dans la Ville de Genève.

17 dans la commune des Eaux-Vives.

23 dans la commune de Plainpalais.

13 dans la commune du Grand-Saconnex,  
(savoir : 5 hydrantes basse pression, 4 hydrantes haute  
pression, et 4 anciennes bouches haute pression).

4 dans la commune du Grand-Saconnex,  
(savoir : 1 hydrante haute pression, et 3 anciennes bou-  
ches haute pression).

2 dans la commune de Pregny, (anciennes bouches).

4 dans la commune de Bellevue,                    »

1 dans la commune de Genthod,                    »

1 dans la commune de Vernier,                    »

2 dans la commune d'Onex,                        »

3 dans la commune de Lancy, 2 anc. bouches et 1 hydr.

3 dans la commune de Bernex.

3 dans la commune de Confignon.

5 dans la commune du Plan-les-Ouates.

24 pour les routes cantonales.

35 particulières.

---

829 bouches au 31 décembre 1888.



### Moteurs et ascenseurs.

#### I. Moteurs à basse pression.

Le nombre des moteurs hydrauliques en activité à la fin de 1887 était de 141. — 8 nouveaux moteurs ont été installés, savoir :

- 1 chez MM. Cabré, coiffeur, place du Molard.
- 1 » Société d'appareillage électrique, ateliers.
- 1 » Rivera et Dubois, imprimeurs, quai des Moulins.
- 1 » Moser et Despond, fabric. d'eaux minérales, rue du Môle.
- 1 » Berthet, marchand de bois, rue du Môle.
- 1 » Pernod, fabricant de biscuits, rue du Môle.
- 1 » Sauter, pharmacien, rue des Alpes.
- 1 » Dufaux, fabricant de spiraux, rue de Lausanne.

Par contre, ont cessé de marcher 5 moteurs, savoir :

- 1 chez MM. Agence financière, imprimerie, boulevard James-Fazy.
- 2 » Galopin frères, dégrossissage d'or, rue du Stand.
- 1 » Borzynski, gainier, place du Molard.
- 1 » Delapierre, découpages, quai des Bergues.

9 moteurs ont été transformés à haute pression :

- 1 chez MM. Stuzmann, fondeur en cuivre, Chantepoulet.
- 1 » Mégevet, fabric. d'articles de ménage, boul. James-Fazy.
- 1 » Kessler et C<sup>ie</sup>, fondeurs, à la Cluse.
- 1 » Kugler, fondeur en cuivre, Coulouvrenière.
- 1 » Pourfurst, fabric. d'articles de ménage, Chantepoulet.
- 2 » Tribune de Genève.
- 2 » Ecole d'horlogerie.

Le nombre des moteurs en service à la fin de 1888 est de 135, dont 8 dans des bâtiments municipaux.

En outre, nous avons 2 turbines (pour restitution de force motrice) à l'usine Carlioz-Pélaz, à la Coulouvrenière, et 1 turbine à l'Usine Genevoise de dégrossissage d'or, à la Coulouvrenière.

#### II. Ascenseurs.

Il a été établi 2 ascenseurs, 1 chez M. Dimier, rue du Rhône, et 1 chez M. Kunz, Hôtel d'Angleterre.

Leur nombre est maintenant de 18, se répartissant dans 10 hôtels, 2 maisons locatives, 1 à l'Hôpital, 1 pour monte-charges et 2 au Théâtre.

14 ascenseurs fonctionnent sur la canalisation à basse pression, 2 sur celle à haute pression.

### III. *Moteurs à haute pression.*

Le nombre des moteurs en activité à la fin de 1887 était de 35.

30 nouveaux moteurs ont été installés, savoir :

- 3 chez MM. Société d'appareillage électrique.
- 1 » Cartier frères, menuisiers-charpentiers, Eaux-Vives.
- 1 » Weibel, Briquet & C<sup>ie</sup>, construc.-mécanic., Eaux-Vives.
- 1 » Mégevet, fab. d'articles de ménage, boul. James-Fazy.
- 1 » Gaudin, ateliers divers, rue Gutenberg.
- 1 » Wanner & fils, serruriers, rue de la Terrassière.
- 1 » Henneberg & Reinheimer, fabric. de couronnes, à la Jonction.
- 1 » Stutzmann, fondeur en cuivre, Chantepoulet.
- 1 » Séchehaye-Colomb, briqueterie, à la Jonction.
- 1 » Empeyta & C<sup>ie</sup>, fab. de laine de bois, av. de l'Abattoir.
- 1 » Stéphani, Colas & C<sup>ie</sup>, marc. de bois de const., Vollandes.
- 2 » Schœlhorn & C<sup>ie</sup>, fab. de bière, Bois de la Bâtie.
- 1 » Kugler-Deleiderrier, fondeur en cuivre, Coulouvrenière.
- 1 » Thévoz & C<sup>ie</sup>, arts graphiques.
- 1 » C<sup>ie</sup> des Tramways suisses, ateliers et éclairage électrique, à la Cluse, Plainpalais.
- 1 » Kessler & C<sup>ie</sup>, fondeurs, à la Cluse, Plainpalais.
- 1 » Faviez, fab. de parquets, rue de Monthoux.
- 1 » Cuchet, march. de bois, chemin Vert, Eaux-Vives.
- 1 » Borgel, fab. de boîtes d'or, à St-Jean.
- 1 » Derreveaux-Chevillard, fab. de chicorée, Grand-Bureau, Carouge.
- 1 » Chatelan, menuisier, chemin Coutau, Eaux-Vives.
- 1 » Administration du journal la *Tribune*, rue Bartholoni.
- 1 » Ecole d'horlogerie.
- 1 » Régulateur de Bessinges.
- 1 » Abattoir de la ville de Genève.

Par contre, a cessé de marcher 1 moteur à l'Usine de Dégrossissage d'Or, Coulouvrenière.

Le nombre des moteurs en fonction à la fin de 1888 est de 64, y compris 9 pour restitution de la force motrice aux usiniers de la Rive droite.

**Concessions ménagères.**

RÉSEAU A BASSE PRESSION.

**I. A la jauge.**

Le nombre des concessions d'eau était, au 31 décembre 1887, de

2399 débitant . . . . .	3656 litres
88 nouvelles concessions débitant . . . . .	99 »
18 anciennes concessions ont été rouvertes avec . . . . .	18 »
et 27 concessions ont été augmentées de . . . . .	31 »

Ce qui donne un total de :

<u>2505</u> concessions	<u>avec 3804 litres</u>
-------------------------	-------------------------

Par contre :

29	} 23 concessions ont été fermées avec 28 litres	} 58 »
6		
	ont été transformées au compteur	
	16 concessions ont été réduites avec 21 »	

Il reste donc :

<u>2476</u> concessions	<u>débitant 3746 litres</u>
-------------------------	-----------------------------

Ces concessions se répartissent ainsi par commune :

Genève . . . . .	1811	concessions débitant	2584 litres
Plainpalais . . . . .	313	»	594 »
Eaux-Vives . . . . .	190	»	308 »
Petit-Saconnex . . . . .	155	»	245 »
Chambésy . . . . .	7	»	15 »
Ensemble . . . . .	<u>2476</u>	<u>concessions débitant</u>	<u>3746 litres</u>

**II. Au compteur.**

*Eau ménagère.*

205 compteurs, dont 8 appartiennent aux abonnés.

5 « pour les communes de Plainpalais et Eaux-Vives.

*Eau industrielle.*

29 compteurs, dont 4 appartiennent aux abonnés.

*Eau motrice.*

19 compteurs.

*Eau pour l'arrosage des routes cantonales et communales.*

9 compteurs.

267 concessions au compteur.

RESEAU A HAUTE PRESSION.

*Rive droite.*

203 concessions débitant 474 litres.

5 « « 45 « gratuits.

*Rive gauche.*

149 concessions débitant 211 litres.

**Justification de l'emploi de l'eau.**

En 1888, il a été élevé par les pompes à

basse pression. . . . .	Mètres cubes	11.085.401
haute pression. . . . .	« «	11.675.787
	Mètres cubes	<u>22.761.188</u>

La consommation se répartit comme suit :

*Basse pression.*

2399	concessions anciennes pour	3656	litres à	525,6	mètres cubes par litre et par an.	1.921.593
88	» nouvelles	99	»	262,8	» » »	26.017
18	» »	18	»	262,8	» » »	4.730
	concessions 27 augmentées	31	»	262,8	» » »	8.146
	Suppléments d'été					8.955
	» » Commune des Eaux-Vives					4.233
					Mètres cubes	1.973.674
	Tolérance $\frac{1}{6}$					328.945
	Total des concessions payant à la jauge.				Mètres cubes	2.302.619
Compteurs :	eau ménagère					207.729
	» eau industrielle					132.210
	» eau industrielle, Chemin de fer P.-L.-M.					116.340
	» eau industrielle, arrosage des routes cantonales et chemins municipaux.					5.760
	» eau industrielle, entreprise des forces motrices (divers)					30.570
	» eau motrice, entreprise des forces motrices					51.700
	» moteurs hydrauliques, au mois					1.285.524
	» » » à l'année					5.400
	» Ascenseurs					64.713
Restitution de la force motrice aux usiniers, rive gauche.						1.312.000
	Total de l'eau vendue.				Mètres cubes	5.514.565

L'eau employée aux services municipaux est de 3,959,918 mètres cubes et se répartit ainsi :

Atelier du service des eaux, 150 mètres cubes par jour.	45.000
Dangler, teinturier, Coulouvrenière (restitution de force).	1.310
Abattoir	272.920
Ecoles primaires, collèges	50.983
Ecole d'horlogerie (moteurs 42,760 m <sup>3</sup> pour 7 mois, à la jauge 7,358 m <sup>3</sup> )	50.118
Théâtre (moteurs, ascenseurs et concessions à la jauge).	51.960
	<hr/>
<i>A reporter</i>	472.291

	<i>Report</i>	472.291
Propriétés municipales :		
Bâtiments publics . . . . .		15.768
Promenades . . . . .		8.409
Fontaines, jets d'eau et cascades . . . . .		1.353.945
Urinoirs . . . . .		213.393
Halles . . . . .		4.730
Cimetières de Saint-Georges, 10 litres, Plainpalais, 1 litre.		5.781
Rachat des sources . . . . .		22.075
Lavage et arrosage des rues . . . . .		1.863.526
	Total des mètres cubes	<u>3.959.918</u>
Eau motrice :		
37 abonnés pour 44 turbines avec 893 chevaux . . . . .		3.142.209
5 abonnés (restitution de la force motrice aux usiniers), pour 9 turbines avec 138 chevaux . . . . .		1.927.290
8 abonnés (au mois), 8 turbines avec 24 chevaux . . . . .		39.816
Ecole d'horlogerie, 1 turbine avec 5 chevaux . . . . .		18.750
Bâtiment des turbines (éclairage électrique), 1 turbine avec 5 chevaux . . . . .		63.540
Bâtiment des turbines (vannes d'introduction), 1 turbine avec 5 chevaux. . . . .		2.805
Régulateur de Bessinges (6 mois), 1 turbine avec 120 chevaux . . . . .		594.000
Ce qui fait un total de 65 turbines et 4190 chevaux.		
Ascenseurs . . . . .		1.270
Entreprise des forces motrices. . . . .		255.825
M. Jonneret, Carouge (Supplément) . . . . .		4.650
Eau industrielle et agricole:		
M <sup>me</sup> la baronne de Rothschild, à Pregny. . . . .		42.196
M. Revilliod, à Varembe, (jet d'eau) . . . . .		570
M. Tronchin, à Bessinges . . . . .		6.230
Compagnie P.-L.-M, gare des Eaux-Vives. . . . .		5.172
Eau ménagère :		
Commune de Coligny . . . . .		18.720
Rive droite 474 litres à 525,6 mètres cubes par litre et par année.	Mètres cubes	249.134
» » 15 » » » » » » » (gratuits) »		7.884
Rive gauche 211 » » » » » » » »		110.901
Tolérance 1/4 sur 700 litres. . . . .		91.980
		<u>6.582.942</u>

*Récapitulation.*

Eau ménagère, industrielle et motrice, basse pression	5.514.565
Eau employée aux services municipaux » »	3.959.918
Eau ménagère, industrielle et motrice, haute pression	6.582.942
	<u>Mètres cubes 16.057.425</u>

Il manque 6,703,763 mètres cubes.

La différence entre la quantité d'eau élevée et celle indiquée dans la récapitulation s'explique par le volume d'eau qui s'échappe par le trop plein des réservoirs de la Bâtie et de Bessinges, ainsi que par les soupapes des pompes après que celles-ci ont un certain temps de fonctionnement. Les expériences qui ont été faites sur la canalisation à haute pression n'ont pas démontré, jusqu'à présent, qu'il y ait de grosses pertes de ce côté-là.

**Recettes du service des eaux.**

Produit des concessions d'eau :

Eau municipale . . . . .	Fr. 410.000 —
» ménagère, basse pression . . . . .	191.176 25
» » haute pression, rive droite . . . . .	27.552 95
» » » rive gauche . . . . .	41.435 —
» motrice, basse pression . . . . .	60.179 65
» » haute pression . . . . .	90 181 20
» industrielle, basse pression . . . . .	49.596 40
» » haute pression . . . . .	5.424 50
	<u>Fr. 515.545 95</u>
Embranchements et location des outils . . . . .	10.416 —
Location des compteurs . . . . .	2.378 90
Vente de vieux matériaux . . . . .	1.791 55
Bouches particulières. . . . .	1.317 50
Bénéfices sur travaux divers. . . . .	41.284 75
Vacations . . . . .	525 50
Loyers (ancienne machine et cour Darier). . . . .	4.025 —
	<u>Fr. 547.285.15</u>
Somme prévue au budget . . . . .	514.900 —
	<u>En plus. Fr. 32.385 15</u>

**Dépenses du Service des Eaux.**

A. Administration.

Lettres *a, b, c, d* : *Traitements.*

Budget Fr. 10,900 —                      Dépensé Fr. 10,900

Lettre : *e* *Frais généraux.*

Budget Fr. 3,000                      Dépensé Fr. 4,313 65  
Différence en plus Fr. 1,313 65

La dépense supplémentaire provient du traitement d'un surveillant de travaux pendant l'exécution de canalisations à haute pression et de l'achat d'un certain nombre de registres nouveaux. Ce crédit, trop faible relativement à l'importance du service, a été porté à fr. 4,000 dans le budget de 1889.

Lettre : — *Frais généraux (Assurance des employés et ouvriers).*

Budget Fr. — —                      Dépensé Fr. 329 85

Le Conseil Administratif a contracté une assurance collective pour les employés et ouvriers, cette dépense représente la part du service des eaux pour six mois, le crédit nécessaire, a été demandé pour l'exercice de 1889.

Lettre *f* : *Chauffage.*

Budget Fr. 1,000                      Dépensé Fr. 1,525 75  
Différence en plus Fr. 525 75

Ce compte présente un excédent comme les années précédentes.

Lettre *G* : *Éclairage.*

Budget Fr. 1,000                      Dépensé Fr. 1,679 30  
Différence en plus Fr. 679 30

Le crédit porté au budget est insuffisant étant donné la dimension des locaux à éclairer. Il a été porté à fr. 1,500 pour l'année 1889.



B. Entretien.

Lettre a : Bâtiments.

Budget	Fr. 1,000	Dépense	Fr. 1,169 40
		Différence en plus	Fr. 169 40.

Lettre b : *Entretien du barrage.*

Budget	Fr. 1,000	Dépensé	Fr. 639 90
		Différence en moins	Fr. 360 10

Lettre c : *Entretien des pompes et turbines.*

Budget	Fr. 16,000	Dépensé	Fr. 17,563 30
		Différence en plus	Fr. 1,563 30

Ce supplément provient de l'entretien du régulateur compensateur de pression des Eaux-Vives, pendant cinq mois, et de la mise en service de deux nouvelles pompes.

Lettre — *Entretien des pompes à vapeur*

Budget fr.—	Dépensé fr. 9,169 30
-------------	----------------------

Lettre d: *Entretien de la canalisation, basse pression*

Budget fr. 4,000, —	Dépensé fr. 5,401 44
	Différence en plus fr. 1,401 45

Nous avons continué le remplacement d'un certain nombre d'anciennes vannes devenues hors de service.

Une rupture s'est produite sur le quai de la Poste, en face de la passerelle, sur une canalisation datant de quelque vingt ans et d'un diamètre de 350<sup>mm</sup>.

Lettre. — *Entretien de la canalisation, haute pression*

Budget fr. —	Dépensé fr. 8,964 65
--------------	----------------------

Depuis la mise en service du réservoir de Bessinges, une seule rupture de tuyau s'est produite le 16 octobre au bas de la rampe de Cologny et a amené un arrêt d'une heure dans le service de la haute pression.

Nous avons eu en outre à réparer un certain nombre de joints sur les canalisations nouvelles et à faire l'entretien des anciennes canalisations des eaux du Rhône de la Rive droite et de la Rive gauche.

Lettre *e* : *Entretien des concessions*

Budget fr. 10,000.—	Dépendé fr. 10,396
Différence en plus fr. 396	

Lettre *f* : *Entretien de l'outillage*

Budget fr. 1,500.—	Dépendé fr. 1,629 20
Différence en plus fr. 129 20	

Lettre *g* : *Entretien des compteurs en location*

Budget fr. 500	Dépendé fr. 581 25
Différence en plus fr. 81 25	

Lettre *h* : *Entretien des bouches à eau particulières*

Budget fr. 200.—	Dépendé fr. 118 35
Différence en moins fr. 81 65	

Lettre *i* : *Entretien des fontaines*

Budget fr. 2,500.—	Dépendé fr. 3,227 25
Différence en plus fr. 727 25	

Le supplément provient de la réparation d'un certain nombre de canaux.

Lettre *j* : *Entretien des bouches d'arrosage*

Budget fr. 2,500.—	Dépendé fr. 1,991 75
Différence en moins fr. 508 25	

C. Travaux neufs

Lettre *a* : *Canalisations nouvelles*

Budget fr. 10,000.—	Dépendé fr. 12,494 90
Différence en plus fr. 2,494 90	



*Etablissement de force motrice à domicile*

Dépensé . . . .	fr. 6,206
Recettes . . . .	650
	<hr/>
Différence	fr. 5,556

Concessions accordées en 1887	2
» » 1888	4
	<hr/>
Nombre des concessions	6

---

# **SERVICE DES EAUX**

1888

**VILLE DE GENÈVE**

**DÉPENSES**

	Francs	C.	
<b>CHAPITRE VII</b>			
<i>Budget N° 53.</i>			
<b>A. Administration.</b>			
a) Traitement de l'ingénieur . . . . .	3.600	—	
b) id. du chef-mécanicien . . . . .	3.000	—	
c) id. du commis-comptable. . . . .	3.000	—	
d) id. du commis . . . . .	1.300	—	
e) Frais généraux et assurance des employés et ouvriers . . . . .	4 643	50	
f) Chauffage . . . . .	1.525	75	
g) Eclairage . . . . .	1.679	30	
<b>B. Entretien.</b>			
a) Entretien des bâtiments . . . . .	1.169	40	
b) id. du barrage. . . . .	639	90	
c) id. des pompes et turbines . . . . .	17.563	30	
id. des pompes à vapeur . . . . .	9.169	30	
d) id. de la canalisation (basse pression) . . . . .	5.401	45	
id. " " (haute pression) . . . . .	8.964	65	
e) id. des concessions . . . . .	10 396	—	
f) id. de l'outillage . . . . .	1.629	20	
g) id. des compteurs en location. . . . .	581	25	
h) id. des bouches à eau particulières . . . . .	118	35	
i) id. des fontaines . . . . .	3.227	25	
j) id. des bouches d'arrosage . . . . .	1.991	45	
<b>C. Travaux neufs.</b>			
a) Canalisations nouvelles . . . . .	12.494	90	
b) Fontaines et bouches nouvelles . . . . .	461	70	
c) Outillage neuf. . . . .	2.065	90	
d) Etablissement de compteurs en location . . . . .	3.524	05	
<b>Total Fr.</b>		<b>98.146</b>	<b>60</b>

**RECETTES**

	Francs	C.
<b>CHAPITRE VII</b>		
<i>a)</i> Produit des concessions d'eau :	191.176	25
Eau ménagère (basse pression) . . . . .		95
id (haute pression), Rive droite. . . . .	27.552	
id. (haute pression), Rive gauche. . . . .	11.435	—
Eau motrice (basse pression). . . . .	60.179	65
id. (haute pression). . . . .	90.181	20
Eau industrielle (basse pression) . . . . .	19.596	40
id. (haute pression) . . . . .	5.424	50
<i>b)</i> Entretien des embranchements et location des outils.	10.416	—
<i>c)</i> Location des compteurs . . . . .	2.378	90
<i>d)</i> Vente de vieux matériaux. . . . .	1.791	55
<i>e)</i> Bouches à eau particulières . . . . .	1.317	50
<i>f)</i> Vacations . . . . .	525	50
<i>g)</i> Bénéfices sur travaux divers . . . . .	11.284	75
Loyers (anc. Machine hydraulique et cour Darier).	4.025	—
Fr.	437.285	45
<i>h)</i> Produit de l'eau affectée aux services municipaux.	110.000	—
Total Fr.	547.285	45
Dépenses. . . . . Fr.	98.146	60
Excédent des recettes. Fr.	449.138	55





COMPTÉ

DE

PROFITS ET PERTES

ET

**BILAN**

DU SERVICE DES EAUX

1888

**VILLE DE GENÈVE**

<b>Doit</b>		<b>COMPTE DE</b>	
		Francs	C.
<b>Frais d'exploitation.</b>			
Traitements . . . . .	Fr. 10.900 —		
Frais généraux . . . . .	» 4.343 65		
id Assurance . . . . .	» 329 85		
Chauffage . . . . .	» 1.525 75		
Eclairage . . . . .	» 1.679 30		
Entretien des bâtiments . . . . .	» 4.169 90		
id. du barrage . . . . .	» 639 90		
id. des pompes hydrauliques . . . . .	» 17 563 30		
id. des pompes à vapeur . . . . .	» 9.169 30		
id. de la canalisation (b press.) . . . . .	» 5.401 45		
id. " (h. press.) . . . . .	» 8.964 65		
id. des concessions . . . . .	» 10.396 —		
id. de l'outillage . . . . .	» 1.629 20		
id. des compteurs . . . . .	» 581 25		
id. des bouches à eau particulières . . . . .	» 118 35		
<b>Amortissements.</b>		74.381	35
<i>Anciennes installations.</i>			
<b>Bâtiments</b> (amortissables en 50 ans).			
48 <sup>me</sup> amortissement sur la première période de 1840 à 1870 . . . . .	Fr. 5.499 05		
18 <sup>me</sup> amortissement sur la deuxième période de 1871 à 1880 . . . . .	» 4.303 45		
8 <sup>me</sup> amortissement sur la troisième période, Usine à vapeur . . . . .	» 2.780 —		
5 <sup>me</sup> amortissement sur le bâtiment, quai de la Poste . . . . .	» 1.000 —		
<b>Réservoir</b> , Bois de la Bâtie (amortissable en 50 ans)			
18 <sup>me</sup> amortissement sur la deuxième période de 1871 à 1880 . . . . .	» 1.798 95		
<b>Canalisation</b> , basse pression (amortissable en 50 ans).			
48 <sup>me</sup> amortissement sur la première période de 1840 à 1870 . . . . .	» 10.769 25		
18 <sup>me</sup> amortissement sur la deuxième période 1871 à 1880 . . . . .	» 7.116 25		
8 <sup>me</sup> amortissement sur la canalisation spéciale, Usine à vapeur . . . . .	» 1.488 95		
7 <sup>me</sup> amortissement sur la canalisation établie en 1881 . . . . .	» 1.034 35		
6 <sup>me</sup> amortissement sur la canalisation établie en 1882 . . . . .	» 656 30		
5 <sup>me</sup> amortissement sur la canalisation établie eu 1883 . . . . .	» 449 05		
<i>A reporter</i> . . . . .	Fr. 36.895 30	74.381	35

SERVICE DES EAUX

1888

PROFITS ET PERTES	Avoir	
	Francs	C.
<b>Eau municipale.</b>		
Valeur des eaux employées aux services municipaux	110.000	—
<b>Eau ménagère, basse pression.</b>		
Rendement de l'année . . . . .	191.176	25
<b>Eau ménagère, haute pression, Rive droite.</b>		
Rendement de l'année. . . . .	27.552	95
<b>Eau ménagère, haute pression, Rive gauche.</b>		
Rendement de l'année. . . . .	11.435	—
<b>Eau motrice, basse pression .</b>		
Rendement de l'année. . . . .	60.179	65
<b>Eau motrice, haute pression.</b>		
Rendement de l'année . . . . .	90.181	20
<b>Eau industrielle, basse pression.</b>		
Rendement de l'année. . . . .	19.536	40
<b>Eau industrielle, haute pression.</b>		
Rendement de l'année. . . . .	5.424	50
<b>Embranchements et location des outils.</b>		
Rendement de l'année. . . . .	10.416	—
<b>Compteurs en location.</b>		
Rendement de l'année. . . . .	2.378	90
<b>Vieux matériaux.</b>		
Rendement de l'année. . . . .	1.791	55
<b>Bouches à eau particulières.</b>		
Rendement de l'année . . . . .	1.317	50
<b>Vacations.</b>		
Rendement de l'année . . . . .	525	50
<b>Travaux divers.</b>		
Bénéfice sur ce compte. . . . .	11.284	75
<b>Loyer ancienne machine et cour Darier</b>	4.025	—
<hr/>		
<i>A reporter</i> . . . . .	547.285	15

1888

VILLE DE GENÈVE

<b>Doit</b>		<b>COMPTE DE</b>	
		Fr.	C.
	<i>Report</i> . . .	36.895 30	74.381 35
4 <sup>me</sup> amortissement sur la canalisation établie en 1884 . . . . .	»	366 90	
3 <sup>me</sup> amortissement sur la canalisation établie en 1885 . . . . .	»	270 —	
2 <sup>me</sup> amortissement sur la canalisation établie en 1886 . . . . .	»	206 50	
1 <sup>er</sup> amortissement sur la canalisation établie en 1887 . . . . .	»	121 —	
<b>Passerelle</b> (amortissable en 50 ans).			
18 <sup>me</sup> amortissement . . . . .	»	1.271 85	
<b>Machines</b> (amortissables en 20 ans)			
18 <sup>me</sup> amortissement sur la deuxième période de 1871 à 1880 . . . . .	»	10.809 70	
8 <sup>me</sup> amortissement sur les machines à vapeur . . . . .	»	7.044 70	
1 <sup>er</sup> amortissement sur la transformation des pompes à vapeur, à haute pression . . . . .	»	1.097 25	
<b>Matériel.</b>			
7 <sup>me</sup> amortissement sur les appareils électriques et téléphoniques . . . . .	»	662 75	
6 <sup>me</sup> amortissement sur l'atelier pour la vérification des compteurs . . . . .	»	149 15	
4 <sup>me</sup> amortissement sur la machine à essayer les tuyaux . . . . .	»	288 75	
Amortissement pour 1888, sur l'outillage, meubles et ustensiles . . . . .	»	2.060 —	
<b>Prises d'eau gratuites</b> (amortissables en 10 ans).			
6 <sup>me</sup> amortissement sur l'établissement des dites en 1882 . . . . .	»	657 45	
5 <sup>me</sup> amortissement sur l'établissement des dites en 1883 . . . . .	»	659 50	
4 <sup>me</sup> amortissement sur l'établissement des dites en 1884 . . . . .	»	724 30	
3 <sup>me</sup> amortissement sur l'établissement des dites en 1885 . . . . .	»	599 —	
<b>Compteurs en location</b> (amortissables en 10 ans).			
5 <sup>me</sup> amortissement sur les compteurs placés en 1882-83 . . . . .	»	536 90	
4 <sup>me</sup> amortissement sur les compteurs placés en 1884 . . . . .	»	321 90	
3 <sup>me</sup> amortissement sur les compteurs placés en 1885 . . . . .	»	313 65	
2 <sup>me</sup> amortissement sur les compteurs placés en 1886 . . . . .	»	280 95	
	<i>A reporter</i> . . .	55.337 50	74.381 35

SERVICE DES EAUX (Suite) 1888

PROFITS ET PERTES		Avoir	
Francs	C.	<i>Report . . .</i>	547.285
		<i>A reporter . . .</i>	547.285
			15

1888

**VILLE DE GENÈVE**

<b>Doit</b>		<b>COMPTE DE</b>	
		Francs	C.
<i>Report</i> . . .	Fr. 55.337 50	74.381	35
1 <sup>er</sup> amortissement sur les compteurs placés en 1887 . . . . .	» 410 —		
<b>1887-1888. Avances aux propriétaires.</b>			
Moitié de la recette . . . . .	» 1.446 —		
» . . . . .	» 369 —		
<b>1887-1888. Installation de force motrice à domicile.</b>			
Annuités payées pour les abonnés.	» 950 —	68.512	50
<b>Intérêts 4 %</b> sur le capital engagé au 31 Déc. 1887	Fr. 1.214.985 90	48.599	45
<b>Nouvelles installations.</b>			
<b>Approfondissement du bras gauche du Rhône et du lit du Rhône</b> (amortissables en 100 ans).			
3 <sup>me</sup> amort., période de 1884-1887. . . . .	» 2.662 10		
1 <sup>er</sup> » » de 1887-1888. . . . .	» 1.077 —		
<b>Digue séparative</b> (amortissable en 100 ans).			
3 <sup>me</sup> amortissement . . . . .	» 954 45		
<b>Batardeaux</b> (amortissables en 100 ans).			
3 <sup>me</sup> amortissement . . . . .	» 2 497 55		
<b>Radier et vanne de décharge</b> en aval de l'île (amortissables en 100 ans).			
3 <sup>me</sup> amort., période de 1884-1887. . . . .	» 660 95		
1 <sup>er</sup> » » de 1887-1888. . . . .	» 145 —		
<b>Bâtiment des turbines, vannes</b> d'introduction et rateliers supplémentaires (amortissables en 100 ans).			
3 <sup>me</sup> amort., période de 1884-1887. . . . .	» 6.880 50		
1 <sup>er</sup> » » de 1887-1888. . . . .	» 346 —		
<b>Pompes et turbines, treuils roulants et réservoirs</b> de régularisation (amortissables en 25 ans).			
<i>A reporter.</i> . . . . .	Fr. 45.223 55	191.493	30

SERVICE DES EAUX (Suite)

1888

PROFITS ET PERTES		Avoir	
<i>Report</i> . . . . .	Francs 547.285	C. 45	
	547.285	45	

1888

**VILLE DE GENÈVE**

<b>Doit</b>		<b>COMPTE DE</b>		
			Francs	C.
	<i>Report</i> . . .	Fr. 15.223 55	191.493	30
3 <sup>me</sup>	amortissement sur les cinq premières turbines, etc. . . . .	» 16.198 40		
2 <sup>me</sup>	amortissement sur la sixième turbine et pompes . . . . .	» 3.254 50		
1 <sup>er</sup>	amort. sur les septième et huitième turbines et pompes. . . . .	» 6.440 —		
	<b>Restitution de forces aux usiniers</b> (amortissable en 25 ans).			
3 <sup>me</sup>	amort., période de 1884-1887 . . .	» 1.916 50		
2 <sup>me</sup>	» de 1887-1888 . . .	» 655 50		
	<b>Canalisation, haute pression</b> (amortissable en 50 ans).			
3 <sup>me</sup>	amortissement sur la canalisation posée en 1886 . . . . .	» 6.090 90		
1 <sup>er</sup>	amortissement sur la canalisation posée en 1888 . . . . .	» 5.053 —		
	<b>1887. Rachat de la Société des Eaux du Rhône, Rive droite</b> (amortissable en 50 ans).			
2 <sup>me</sup>	amortissement . . . . .	» 5.112 —		
	<b>1887. Rachat de la Société des Eaux du Rhône, Rive gauche</b> (amortissable en 50 ans).			
2 <sup>me</sup>	amortissement . . . . .	» 950 —		
1 <sup>er</sup>	amortissement sur la canalisation du réservoir de Bessinge. . . . .	» 5.695 —		
	<b>Conduite d'alimentation, supérieure</b> (amortissable en 17 ans).			
3 <sup>me</sup>	amortissement . . . . .	» 4.421 10		
	<b>Conduite d'alimentation, inférieure</b> (amortissable en 50 ans).			
3 <sup>me</sup>	amortissement . . . . .	» 327 10		
	<b>Conduite d'alimentation des Bergues</b> (amortissable en 50 ans).			
1 <sup>er</sup>	amortissement . . . . .	» 1.900 —		
	<b>Reservoir de Bessinge</b> (amortissable en 50 ans).			
1 <sup>er</sup>	amortissement . . . . .	» 4.800 —		
	<i>A reporter.</i> . . . .	Fr. 78.037 55	191.493	30



SERVICE DES EAUX (Suite) 1888

PROFITS ET PERTES	Avoir	
	Francs	C.
<i>Report . . .</i>	547.285	45
<hr/> <hr/>	547.285	45

**SERVICE DES EAUX (Suite)**

1888

<b>Doit</b>		<b>COMPTE DE</b>	
		Francs	C.
	<i>Report . . . Fr.</i>		
<b>Imprévu, épuisements, études, frais généraux et divers</b> (amortissables en 100 ans).			
3 <sup>m</sup> e amortissement . . . . .	3.527 60		
<b>Intérêts des capitaux engagés</b> pendant la construction (amortissables en 100 ans).			
3 <sup>m</sup> e amortissement . . . . .	619 70	87.008	85
<b>Intérêts 4 % sur capital engagé</b> au 31 Déc. 1887, fr. 3.176.483 55 . . . . .		127.059	35
<b>Bénéfice net</b> . . . . .		141.733	65
<hr/>			
<hr/>			
<hr/>		<hr/>	<hr/>
		547.288	15

SERVICE DES EAUX (Suite) 1888

PROFITS ET PERTES		Avoir	
		Francs	C
	<i>Report . . . .</i>	547.715	40
<hr/>			
<hr/>			
<hr/>			
		547.285	15
<hr/>			
<hr/>			

1888

**VILLE DE GENÈVE**

<b>Actif</b>		<b>BILAN</b>	
<b>Anciennes installations</b>		Francs	C.
<b>Barrage.</b>			
De 1840 à 1880, soit 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>me</sup> périodes	Fr. 71.359 55		
Amortissement acquis . . . . .	* 71.359 55		
<b>Terrain,</b>			
<b>sans amortissement.</b>			
Coût du terrain pour l'Usine hydraulique à vapeur . . . . .	Fr. 60.500 —	60.500	—
<b>Bâtiments,</b>			
<b>amortissables en 50 ans.</b>			
De 1840 à 1870, soit 1 <sup>re</sup> période . . . . .	Fr. 274.950 90		
Amortissement acquis au 31 déc. 1888 . . . . .	* 263.952 95		
<b>Reste à amortir en deux annuités de fr. 5.499 05 . . . . .</b>		10.997	95
De 1871 à 1880, soit 2 <sup>me</sup> pér. (annexes)	Fr. 215.457 45		
Amortissement acquis au 31 déc. 1888 . . . . .	* 77.456 70		
<b>Reste à amortir en trente-deux annuités de fr. 4.303 15 . . . . .</b>		137.700	75
<b>1881.</b> Coût de la nouv. Usine à vapeur.	Fr. 139.034 35		
Amortissement acquis au 31 déc. 1888 . . . . .	* 22.240 —		
<b>Reste à amortir en quarante-deux annuités de fr. 2.780 . . . . .</b>		116.794	35
<b>1883.</b> Coût du bâtiment 2, quai de la Poste . . . . .	Fr. 50.000 —		
Amortissement acquis au 31 déc. 1888 . . . . .	* 5.000 —		
<b>Reste à amortir en quarante-cinq annuités de fr. 1.000 — . . . . .</b>		45 000	—
<b>Réservoir (Bois de la Bâtie),</b>			
<b>amortissable en 50 ans.</b>			
De 1871 à 1880, soit 2 <sup>me</sup> période . . . . .	Fr. 85.260 80		
Amortissement acquis au 31 déc. 1888 . . . . .	* 27.693 60		
<b>Reste à amortir en trente-deux annuités de fr. 1.798 95 . . . . .</b>		57.567	20
<b>Passerelle s/Arve,</b>			
<b>amortissable en 50 ans.</b>			
De 1871 à 1880, soit 2 <sup>me</sup> période . . . . .	Fr. 63.568 90		
Amortissement acquis au 31 déc. 1888 . . . . .	* 22.888 80		
<b>Reste à amortir en trente-deux annuités de fr. 1.271 85 . . . . .</b>		40.680	10
<i>A reporter . . . . .</i>		469 240	35

SERVICE DES EAUX

1888

<b>BILAN</b>		<b>Passif</b>	
		Francs	C.
<b>Ville de Genève.</b>			
Compte capital . . . . .		5.477.715	40
<b>Ville de Genève.</b>			
Compte exploitation. . . . .		80	—
<i>A reporter</i> . . . . .		5.477.795	40

1888

**VILLE DE GENÈVE**

<b>Actif</b>		<b>BILAN</b>	
	<i>Report</i> . . . . .	Francs 469.240	C. 35
<b>Canalisation (basse pression)</b>			
<b>amortissable en 50 ans.</b>			
De 1810 à 1870, soit 1 <sup>re</sup> période . . .	Fr. 538.462 85		
Amortissem <sup>t</sup> acquis au 31 déc. 1888 . . .	» 516.924 20		
<b>Reste à amortir en deux annuités de</b> fr. 10.769 25. . . . .		21.538	65
De 1871 à 1880, soit 2 <sup>me</sup> période . . .	Fr. 355.818 —		
Amortissem <sup>t</sup> acquis au 31 déc. 1888 . . .	» 128.093 70		
<b>Reste à amortir en trente-deux annuités</b> de fr. 7.116 25 . . . . .		277.724	30
<b>1880. Canalisation spéciale pour l'alimentation</b> des pompes à vapeur . . . . .	Fr. 74.447 75		
Amortissem <sup>t</sup> acquis au 31 déc. 1888. . .	» 41.911 60		
<b>Reste à amortir en quarante-deux annuités</b> de fr. 1.483 95 . . . . .		62.536	15
<b>1881. Canalisation nouvelle</b> . . . . .	Fr. 51.718 55		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1888 . . .	» 7.240 45		
<b>Reste à amortir en quarante-trois annuités</b> de fr. 4.034 35. . . . .		44.478	10
<b>1882. Canalisation nouvelle</b> . . . . .	Fr. 32.817 40		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1888 . . .	» 3.937 80		
<b>Reste à amortir en quarante-quatre annuités</b> de fr. 656 30. . . . .		28.879	60
<b>1883. Canalisation nouvelle</b> . . . . .	Fr. 22.452 70		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1883 . . .	» 2.245 25		
<b>Reste à amortir en quarante-cinq annuités</b> de 449 05 . . . . .		20.207	45
<b>1884. Canalisation nouvelle</b> . . . . .	Fr. 48.344 05		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1888 . . .	» 4.467 60		
<b>Reste à amortir en quarante-six annuités</b> de fr. 336.90 . . . . .		46.876	45
<b>1885. Canalisation nouvelle</b> . . . . .	Fr. 13.502 15		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1888 . . .	» 810 —		
<b>Reste à amortir en quarante-sept annuités</b> de fr. 270.— . . . . .		12.692	15
<b>1886. Canalisation nouvelle</b> . . . . .	Fr. 10.324 60		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1888 . . .	» 443 —		
<b>Reste à amortir en quarante-huit annuités</b> de 206 50. . . . .		9.911	60
<b>1887. Canalisation nouvelle</b> . . . . .	Fr. 6.040 —		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1888 . . .	» 121 —		
<b>Reste à amortir en quarante-neuf annuités</b> de fr. 121.— . . . . .		5.919	—
	<i>A reporter</i> . . . . .	920.003	80

SERVICE DES EAUX

1888

BILAN		Passif	
		Francs	C.
<i>Report.</i> . . .		5.477.795	40
			—
<i>A reporter</i> . . .		5.477.795	40

1888

**VILLE DE GENÈVE**

<b>Actif</b>		<b>BILAN</b>	
		Francs	C.
	<i>Report.</i> . . .	920.003	80
<b>1888.</b> Canalisation nouvelle . . .	Fr. 5.919	5.919	65
<b>A amortir en cinquante annuités de fr. 118 40 — . . . . .</b>			
<b>Machines</b>			
<b>amortissables en 20 ans.</b>			
De <b>1810 à 1870</b> , soit 1 <sup>re</sup> période . . .	Fr. 217.156 50		
Amortissement acquis . . . . .	» 217.156 50		
De <b>1871 à 1880</b> , soit 2 <sup>me</sup> période . . .	Fr. 216.203 85		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1888 . . .	» 194.584 60		
<b>Reste à amortir en deux annuités de fr. 10,809 70 . . . . .</b>		21.619	25
<b>1880.</b> Coût des pompes à vapeur . . .	Fr. 140.488 20		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1888 . . .	» 55.950 80		
<b>Reste à amortir en soixante-douze annuités de 7.044 70 . . . . .</b>		84 537	40
<b>1888.</b> Transformation d'une pompe à vapeur à haute pression . . .	Fr. 21.945 80		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1888 . . .	» 1 097 25		
<b>Reste à amortir en dix-neuf annuités de fr. 1.097 25 . . . . .</b>		20.848	55
<b>Matériel</b>			
<b>amortissable en 10 ans</b>			
Coût des appareils électriques et téléphoniques . . . . .	Fr. 6.627 40		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1888 . . .	» 4.639 25		
<b>Reste à amortir en trois annuités de fr. 662 75. . . . .</b>		1 988	15
Coût de l'atelier pour la vérification des compteurs à eau . . . . .	Fr. 1.491 60		
Amortissement acquis au 31 déc. 1888 . . .	» 894 90		
<b>Reste à amortir en quatre annuités de fr. 149 15. . . . .</b>		596	70
Coût de la machine à essayer les tuyaux .	Fr. 2.887 70		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1888 . . .	» 1.155 —		
<b>Reste à amortir en six annuités de fr. 288 75 . . . . .</b>		1.732	70
Outils, meubles et ustensiles, suivant inventaire au 31 décembre 1887 . . .	Fr. 20.617 40		
Achats d'outils en 1888 . . . . .	» 2.065 90		
	Fr. 22.683 30		
Amortissement pour 1888 . . . . .	» 2.060 —		
<b>Reste suivant inventaire au 31 déc. 1888</b>		20.623	30
	<i>A reporter</i> . . .	1.077.869	50



**SERVICE DES EAUX (Suite) 1888**

<b>BILAN</b>	<b>Passif</b>	
	Francs	C.
<i>Report</i> . . .	5.477.795	40
<i>A reporter</i> . . .	5.477.795	40

1888

**VILLE DE GENÈVE**

<b>Actif</b>		<b>BILAN</b>	
		Francs	C.
	<i>Report</i> . . .	1.077 869	50
<b>Compteurs en location</b>			
<b>amortissables en 10 ans</b>			
Compteurs placés en 1882-83 . . . . .	Fr. 5.369 —		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1888 . . . . .	» 2.684 50		
<b>Reste à amortir en cinq annuités de</b>		2.684	50
fr. 536 90 . . . . .			
Compteurs placés en 1884 . . . . .	Fr. 3.248 90		
Amortissement acquis au 31 déc. 1888 . . . . .	» 1.287 60		
<b>Reste à amortir en six annuités de</b>		1.931	30
fr. 321 90 . . . . .			
Compteurs placés en 1885 . . . . .	Fr. 3.436 60		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1888 . . . . .	» 940 95		
<b>Reste à amortir en sept annuités de</b>		2.495	65
fr. 343 65. . . . .			
Compteurs placés en 1886 . . . . .	Fr. 2.809 85		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1888 . . . . .	» 561 90		
<b>Reste à amortir en huit annuités de</b>		2.247	95
fr. 280.95 . . . . .			
Compteurs placés en 1887 . . . . .	Fr. 4.400 50		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1888 . . . . .	» 440 —		
<b>Reste à amortir en neuf annuités de</b>		3.690	50
fr. 440 . . . . .			
Compteurs placés en 1888. . . . .	Fr. 3.524 05		
<b>A amortir en dix annuités de fr. 352 40.</b>		3.524	05
<b>Prises d'eau gratuites</b>			
<b>amortissables en 10 ans</b>			
<b>1882.</b> Etablissement de 66 concessions	Fr. 6.577 80		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1888 . . . . .	» 3.947 70		
<b>Reste à amortir en quatre annuités de</b>		2.630	10
de fr. 657 45. . . . .			
<b>1883.</b> Etablissement de 69 concessions	Fr. 6.594 80		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1888 . . . . .	» 3.297 50		
<b>Reste à amortir en cinq annuités de</b>		3.297	30
fr. 659 50. . . . .			
<b>1884.</b> Etablissement de 72 concessions.	Fr. 7.243 —		
Amortissement acquis au 31 déc. 1888. . . . .	» 2.897 20		
<b>Reste à amortir en six annuités de</b>		4.345	80
fr. 724 30 . . . . .			
<b>1885.</b> Etablissement de 58 concessions	Fr. 5.990 75		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1888 . . . . .	» 1.497 —		
<b>Reste à amortir en sept annuités de</b>		4.493	75
fr. 599. — . . . . .			
	<i>A reporter</i> . . .	1.108.610	40

SERVICE DES EAUX (Suite) 1888

BILAN		Passif	
	<i>Report</i> . . .	Francs 5.477.795	C. 40
	<i>A reporter</i> . . .	5.477.795	40

1888

**VILLE DE GENÈVE**

<b>Actif</b>		<b>BILAN</b>	
		Francs	C
	<i>Report</i> . . .	1.408.610	40
<b>Avances aux propriétaires.</b>			
<b>1887.</b> Etablissement de l'eau dans 58 immeubles. . . . .	Fr. 22.531 30		
Amortissement. Moitié de la recette . . .	» 1.096 —	20.435	30
<b>1888.</b> Etablissement de l'eau dans 32 immeubles. . . . .	» 12.223 40		
Amortissement, moitié de la recette . . .	» 369 —	11.854	40
<b>1887.</b> Etablissement de force motrice à domicile. . . . .	Fr. 2.651 55		
Amortissement. Annuités payées par les abonnés . . . . .	» 375 —	2.276	55
<b>1888.</b> Etablissement de force motrice à domicile. . . . .	» 6.206 —		
Amortissement. Annuités payées par les abonnés . . . . .	» 650 —	5.556	—
<b>Marchandises</b>			
Approvisionnements en magasins sui- vant inventaire au 31 déc. 1888 . . .	Fr. 47.332 15		
Somme réservée pour marchandises sorties de nos approvisionnements en 1886 . . . . .	» 2.293 40	49.625	55
<b>Nouvelles installations.</b>			
<b>1885-1887.</b> Approfondissement du bras gauche et du lit du Rhône, amortissable en 100 ans. . .	Fr. 205.323 08		
Amortissement acquis au 31 Déc. 1888. .	» 7.093 10		
<b>Reste à amortir en 97 annuités de</b> fr. 2662 10 . . . . .		258.229	98
<b>1887-1888.</b> Même travail . . . . .	Fr. 107.787 40		
Amortissement acquis au 31 dé- cembre 1888 . . . . .	» 1 077 —		
<b>Reste à amortir en 99 annuités de</b> fr. 1077 — . . . . .		106.710	40
Digue séparative, amortissable en 100 ans. . . . .	Fr. 95.127 49		
Amortissement au 31 Déc. 1888 . . .	» 2.543 08		
<b>Reste à amortir en 97 annuités de</b> fr. 954 45 . . . . .		92.584	41
Batardeaux, amortissables en 100 ans. .	Fr. 248.918 18		
Amortissement au 31 Déc. 1888 . . .	» 6.654 55		
<b>Reste à amortir en 97 annuités de</b> fr. 2497 55. . . . .		242.263	63
	<i>A reporter.</i> . . . .	1.898.146	62

SERVICE DES EAUX (Suite) 1888

BILAN	Passif	
	Francs	C.
<i>Report . . . . .</i>	5.477.795	40
<i>A reporter . . . . .</i>	5.477.795	40

1888

**VILLE DE GENÈVE**

<b>Actif</b>		<b>BILAN</b>	
		Francs	C.
	<i>Report</i> . . .	1.898.446	62
<b>1885-1887.</b> Radier et vannes de décharge en aval de l'île, amortissables en 100 ans . . .	Fr. 65 874 35		
Amortissement au 31 Déc. 1888 . . .	" 1.761 04		
<b>Reste à amortir en 97 annuités de fr. 660 95</b> . . . . .		64.413	31
<b>1887-1888.</b> Même travail. . .	Fr. 14.447 83		
Amortiss. acquis au 31 Déc. 1888. . .	" 145 —		
<b>Reste à amortir en 99 annuités de fr. 145.</b> . . . . .		14.302	83
<b>1886.</b> Bâtiment des turbines, vannes d'introduction et rateliers supplémentaires, amortissables en 100 ans . . . . .	Fr. 685.739 15		
Amortissement au 31 Déc. 1888. . .	" 18.332 60		
<b>Reste à amortir en 97 annuités de fr. 6880 50</b> . . . . .		667.406	55
<b>1888.</b> Vannes d'introduction. . .	Fr. 34.616 25		
<b>Reste à amortir en 99 annuités de fr. 346.</b> . . . . .		34.270	24
Imprévu, épaissements, études, frais généraux et divers . . . . .	Fr. 297.584 76		
Dédommagement à MM. Henneberg & C <sup>e</sup> et frais de premières études . . . . .	" 51.000 —		
Amortissables en 100 ans . . . . .	Fr. 351.584 76		
Amortissement au 31 Déc. 1888 . . .	" 9.399 09		
<b>Reste à amortir en 97 annuités de fr. 3527 60</b> . . . . .		342.185	67
Intérêts des capitaux engagés pendant la construction, amortissables en 100 ans . . . . .	Fr. 61.764 90		
Amortissement au 31 Déc. 1888 . . .	" 1.651 16		
<b>Reste à amortir en 97 annuités de fr. 619 70</b> . . . . .		60.113	74
<b>1886.</b> Turbines et pompes, amortissables en 25 ans.			
5 pompes et turbines, treuils roulants et réservoirs de régularisation . . . . .	Fr. 399.413 —		
Amortissement au 31 Déc. 1888 . . .	" 43.047 80		
<b>Reste à amortir en 22 annuités de fr. 16,198 40.</b> . . . . .		356 365	20
<b>1887.</b> Sixième turbine et pompes, amortissable en 25 ans . . . . .	Fr. 81.363 75		
	<i>A reporter.</i> . . .	3 436.904	16



1888

**VILLE DE GENÈVE**

<b>Actif</b>		<b>BILAN</b>	
	<i>Report.</i>	Francs	C
		3.436.904	46
1 <sup>er</sup> amortissement en 1888 . . . . .	Fr. 6.509 —		
<b>Reste à amortir en 23 annuités de</b> fr. 3.254 50 . . . . .		74.854	75
<b>1888.</b> Septième et huitième turbi- nes et pompes . . . . .	Fr. 160.979. 70		
Amortissem. acquis au 31 Déc. 1888 . . . . .	» 6.440 —		
<b>Reste à amortir en 24 annuités de</b> fr. 6.440 . . . . .		154.539	70
<b>1888.</b> Restitution de forces aux usiniers, amortissable en 25 ans . . . . .	Fr. 47.256 83		
Amortissement au 31 Déc. 1888 . . . . .	» 5.093 48		
<b>Reste à amortir en 22 annuités de</b> fr. 1916 50 . . . . .		42.163	65
<b>1887.</b> Restitution de la force mo- trice aux usiniers, amortissable en 25 ans . . . . .	Fr. 28.321 30		
1 <sup>er</sup> amortissement en 1887 . . . . .	» 4.311 —		
<b>Reste à amortir en 23 annuités de</b> fr. 1.175 . . . . .		27.010	30
Conduite d'alimentation supérieure, amortissable en 17 ans . . . . .	Fr. 103.686 17		
<i>A déduire:</i> Subvention de l'Etat . . . . .	» 30.000 —		
Amortissement au 31 Déc. 1888 . . . . .	Fr. 73.686 17		
<b>Reste à amortir en 14 annuités de</b> fr. 4421 10 . . . . .	» 41.789 64		
Conduite d'alimentation inférieure, amortissable en 50 ans . . . . .	Fr. 16.247 25		
Amortissement au 31 Déc. 1888 . . . . .	» 870 84		
<b>Reste à amortir en 47 annuités de</b> fr. 327 40 . . . . .		15.376	44
Conduite d'alimentation des Ber- gues, amortissable en 50 ans . . . . .	Fr. 95.000 —		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1888 . . . . .	» 1.900 —		
<b>Reste à amortir en 49 annuités de</b> fr. 1.900 . . . . .		93.100	—
<b>Canalisation (haute pression)</b> amortissable en 50 ans.			
<b>1886.</b> Canalisation nouvelle . . . . .	Fr. 239.617 72		
Amortissem. acquis au 31 décem- bre 1888 . . . . .	» 12.844 70		
<b>Reste à amortir en 47 annuités de</b> fr. 4 824 90 . . . . .		226.773	02
<i>A reporter.</i>		4.132.618	52



SERVICE DES EAUX (Suite) 1888

BILAN		Passif	
	Francs	C.	
<i>Report.</i> . . .	5 477.795	40	
<hr/>			
<i>A reporter.</i> . . .	5.477 795	40	

1888

**VILLE DE GENÈVE**

<b>Actif</b>		<b>BILAN</b>	
		Francs	C.
	<i>Report . . .</i>	4.132.618	52
<b>1887.</b> Canalisation nouvelle . . .	Fr. 304.453 55		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1888.	» 12.180 —		
<b>Reste à amortir en 48 annuités de</b> fr. 6.090 . . . . .		292.273	55
<b>1888.</b> Canalisation nouvelle . . .	Fr. 252.647 88		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1888.	» 5.053 —		
<b>Reste à amortir en 49 annuités de</b> fr. 5.053 . . . . .		247.594	88
<b>1888.</b> Canalisation du Réservoir de Bessinge . . . . .	Fr. 284.747 45		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1888.	» 5.695 —		
<b>Reste à amortir en 49 annuités de</b> fr. 5.695 . . . . .		279.052	45
<b>1887.</b> Rachat de la Société des Eaux du Rhône, Rive droite, amortissable en 50 ans. . . . .	Fr. 255 600 —		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1888.	» 10.224 —		
<b>Reste à amortir en 48 annuités de</b> fr. 5.412 . . . . .		245.376	—
<b>1887.</b> Rachat de la Société des Eaux du Rhône, Rive gauche, amortissable en 50 ans. . . . .	Fr. 47.500 —		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1888.	» 1.900 —		
<b>Reste à amortir en 48 annuités de</b> fr. 950. . . . .		45.600	—
<b>1888.</b> Réservoir de Bessinge, amortissable en 50 ans. . . . .	Fr. 240.600 —		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1888.	» 4.800 —		
<b>Reste à amortir en 49 annuités</b> de fr. 4.800 . . . . .		235.200	—
Débiteurs divers. Trois débiteurs. . .		80	—
		<hr/>	<hr/>
		5.477.795	40

*Genève, le 16 avril 1889.*

SERVICE DES EAUX (Suite) 1888

BILAN		Passif	
	Report . . .	Francs 5.477.795	C. 40
<hr/> <hr/>		5.477.795	40

CHAPITRE VIII

VOIRIE

Chef de service : M. VAUCHER-GRASSET.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget nos 54 à 59.		Vente de ruclons et établissement de trottoirs.	
Voté . . . . .	Fr. 261,450 —	Prévu . . . . .	Fr. 50,000 —
Dépensé . . . . .	» 298,659 90	Reçu. . . . .	» 49,812 70
Dép. en plus . . . . .	<u>Fr. 37,209 90</u>	Reçu en moins . . . . .	<u>Fr. 187 30</u>

Aux recettes, la vente des ruclons a atteint le chiffre prévu. Par contre, celui auquel avait été estimé l'établissement de trottoirs est resté au-dessous des prévisions.

Pour ce qui a trait aux dépenses, on en trouvera la position dans chacune des subdivisions ci-après :

SECTION I

**Administration.**

Budget n° 54.

Voté . . . . .	Fr. 7,050 —
Dépensé. . . . .	» 7,050 —

SECTION II

**Rues.**

Budget n° 55.

Voté. . . . .	Fr. 230,700 —
Dépendé . . . . .	» 250,929 65
Dépendé en plus. . . . .	Fr. <u>20,229 65</u>

I

*Entretien des rues pavées et asphaltées.*

Budget n° 55, lettre a.

Voté. . . . .	Fr. 40.000 —
Dépendé . . . . .	» 38.024 85
Dépendé en moins. . . . .	Fr. <u>1.975 15</u>

Le fait principal qu'il y a lieu de mentionner dans le Chapitre des rues pavées et asphaltées a été l'exécution sur une large échelle de pavages en bois. Quelques parties de rues avaient déjà été précédemment transformées d'après ce système sur divers points de la ville. Personne ne méconnaît les avantages de ce mode de pavage au point de vue des facilités qu'il procure à la circulation publique. Le coût de premier établissement en est connu, et, grâce à l'emploi de matériaux du pays, reste très inférieur à ce qu'il est dans les grandes villes qui en ont fait la première application. La question qui n'est pas encore résolue et pour laquelle on en est encore réduit aux conjectures est celle de la durée de ce système de chaussée, qui n'a pas encore fait ses preuves, à Genève tout au moins.

Les rues et places pavées en bois en 1888 sont la rue de la Corratierie, la place Bel-Air, le Quai des Bergues jusqu'à la place des Bergues, une section de la rue du Rhône de l'arcade du Molard à la place Longemalle. Quelques travaux accessoires exécutés dans les mêmes artères en ont complété la transformation

et ont apporté quelque amélioration à la circulation des piétons. Citons en particulier la création d'un trottoir sur une certaine longueur de la rue de la Corraterie, du côté impair, et entre la place de Bel-Air et la rue Centrale.

Cette transformation, qui a embrassé 9500<sup>m</sup><sup>2</sup> de chaussées, a rendu disponibles une grande quantité de pierres à paver dont l'emploi déchargera, pour quelques années encore, le compte d'entretien de nos rues.

Quelques travaux secondaires peuvent encore être mentionnés ici ; ce sont la transformation en chaussée mixte, mi-partie pavée et macadamisée, de la rue de Coutance, enfin la création d'un trottoir vers l'angle sud de l'église Notre-Dame, avec rectification de niveau d'une partie de la place Cornavin, de façon à assurer un meilleur écoulement des eaux en temps de pluie.

Quinze passerelles pavées ont en outre été établies sur divers points de la ville.

## II

### *Entretien spécial de la voie ferrée Rive-Neuve.*

#### Budget n° 55, lettre b.

Voté . . . . .	Fr. 8.000 —
Dépensé . . . . .	» 7.749 70
Dépensé en moins . . . .	<u>Fr. 250 30</u>

Le crédit voté en vue de l'entretien des chaussées de la ville contiguës aux voies du tramways n'a été absorbé que jusqu'à concurrence d'une somme minime par l'entretien des sections de rues non comprises dans les réfections générales exécutées rues de la Corraterie et de la Croix-d'Or. Le solde entre en déduction des travaux importants exécutés dans ces artères, ce qui ne change pas la destination du crédit.

III

*Rues macadamisées.*

Budget n° 55, lettre c.

Voté . . . . .	Fr. 38.000 —
Dépensé . . . . .	» 47.782 60
Dépensé en plus. . . . .	<u>Fr. 9.782 60</u>

Cette rubrique du budget paraît devoir donner lieu aux mêmes excédents constatés dans les exercices précédents. Il y a là un ensemble de circonstances qui concourent à un résultat regrettable sans doute, mais contre lequel il est difficile de réagir. Rappelons seulement que ce compte s'applique en majeure partie à l'entretien d'un personnel dont le choix se trouve plus ou moins imposé par les circonstances économiques du moment et dont l'effectif est, en temps ordinaire, supérieur à ce qu'exigeraient les travaux d'entretien courant de nos rues.

La substitution du macadam au pavé rond a été opérée en 1888, dans la rue de Coutance déjà mentionnée au chapitre précédent ; dans une partie de la Grand'Rue, au dessous de la place du Grand-Mézel, et dans la rue de Bémont.

IV

*Entretien des trottoirs.*

Budget n° 55, lettre d.

Voté . . . . .	Fr. 10.000 —
Dépensé . . . . .	» 13.913 05
Dépensé en plus. . . . .	<u>Fr. 3.913 05</u>

La période d'usure de nos trottoirs asphaltés s'est accentuée d'une manière regrettable dans l'exercice écoulé ; il paraît actuellement avéré que la durée de ces dallages est absolument limitée, et que le plus ou moins de fréquentation de ces trottoirs n'influe

que dans une mesure très restreinte sur leurs conditions d'existence. Les causes de cette non réussite sont multiples, mais en dehors de certaines garanties sur lesquelles on pourrait insister davantage dans les travaux subséquents, il est parfaitement certain que ce système de dallage présente une infériorité marquée vis-à-vis des trottoirs en béton de ciment bien exécutés. Quelques améliorations dans l'épaisseur et la qualité de la couche de béton, une surépaisseur attribuée à la couche d'asphalte conduiraient sans aucun doute à de meilleurs résultats, mais on ne ferait aussi qu'accentuer la différence de prix qui existe déjà entre ces deux modes de dallage. Il sera donc nécessaire, en vue des travaux ultérieurs, de tenir compte de l'expérience acquise et de développer l'usage du ciment dans cette branche des travaux municipaux.

C'est dans cette idée que, sur plusieurs points de la ville, notamment à la place Neuve et à la rue du Port, des trottoirs asphaltés absolument ruinés ont été remplacés par des dallages en ciment.

V

*Etablissement de trottoirs dans les nouveaux quartiers.*

Budget n° 55, lettre e.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté . . . .	Fr. 10,000 —	Prévu . . . .	Fr. 5,000 —
Dépensé . . . .	» 10,502 70	Reçu . . . .	» 4,792 70
Dép. en plus . .	<u>Fr. 502 70</u>	Reçu en moins.	<u>Fr. 207 30</u>

Des trottoirs entièrement neufs ou dont le pavage a été remplacé par de l'asphalte ou du ciment ont été établis de compte à demi avec les propriétaires au devant de vingt-cinq immeubles. Ce chiffre restera toujours très inférieur à ce qu'il a été précédemment tant que l'industrie du bâtiment ne sera pas sortie du marasme où elle végète actuellement.



VI

*Sablage et arrosage des rues.*

Budget n° 55, lettre *f*.

Voté . . . . .	Fr. 10.000 —
Dépensé . . . . .	» 13.177 35
Dépensé en plus . . . .	<u>Fr. 3.177 35</u>

Comme nous le constatons chaque année, il y a toujours sur cette rubrique un notable excédent de dépense. Le crédit, toujours maintenu au même chiffre, est évidemment insuffisant.

VII

*Nettoisement des rues.*

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Budget n° 55, <i>g</i> .		Budget, Chap. VIII, <i>a</i> .	
Voté . . . . .	Fr. 105,000 —	Prévu . . . . .	Fr. 45,000 —
Dépensé . . . . .	» 108,579 55	Reçu . . . . .	» 45,020 —
Dép. en plus. . . . .	<u>Fr. 3,579 55</u>	Reçu en plus . . . . .	<u>Fr. 20 —</u>

VIII

*Entretien des passages, escaliers et grilles de clôture.*

Budget n° 55, lettre *h*.

Voté . . . . .	Fr. 1.500 —
Dépensé . . . . .	» 589 80
Dépensé en moins. . . .	<u>Fr. 910 20</u>

IX

*Entretien des latrines publiques et urinoirs.*

Budget n° 55, lettre i.

Voté . . . . .	Fr. 8.000 —
Dépendé . . . . .	» 10.469 15
Dépendé en moins . . . . .	<u>Fr. 2.469 15</u>

Plusieurs de ces utiles installations ont été dans le cours de l'année améliorées et pourvues de joues et d'écrans. La Ville a fait, d'autre part, l'acquisition de deux nouvelles colonnes lumineuses du modèle employé par la Ville de Paris: l'une d'elles a été placée sur le Grand Quai, à la hauteur de la place du Lac; l'autre reste provisoirement en magasin et trouvera facilement une destination.

Une colonne à une place, située trop en évidence sur le quai des Pâquis, dans le voisinage de l'hôtel Beau-Rivage, a été transférée sur un emplacement plus écarté, dans l'intérieur de la petite promenade voisine du débarcadère des Pâquis.

X

*Noms de rues et numéros de maisons.*

Budget n° 55, lettre j.

Voté . . . . .	Fr. 200 —
Dépendé. . . . .	» 140 90
Dépendé en moins. . . . .	<u>Fr. 59 40</u>

Sur la demande du Comité international de la Croix-Rouge, et à l'occasion du vingt-deuxième anniversaire de la fondation de cette association, le Conseil Administratif a donné le nom de *rue de la Croix-Rouge* à la rue sous la Treille et à la rue du Calabri jusqu'à l'Athénée.

L'indication de ce nom de rue a été approuvée par le Conseil d'Etat.

SECTION III

**Ponts et quais.**

Budget n° 56.

Voté. . . . .	Fr. 5.200 —
Dépensé. . . . .	• 5.808 10
Dépensé en plus . . . . .	<u>Fr. 608 10</u>

Il n'a été presque rien dépensé sur la rubrique *b. Bateaux et chaînes de sauvetage*, la dépense ci-dessus concerne donc uniquement l'entretien spécial des ponts.

L'entretien du pont du Mont-Blanc absorbe à lui seul la majeure partie du crédit affecté à l'entretien des ponts et quais de la ville ; le coût des réparations du tablier de ce pont s'est élevé à 4500 fr. environ, non compris les dépenses faites par la Compagnie des tramways sur la zone dont l'entretien lui incombe. Encore le résultat obtenu est-il loin d'être satisfaisant. Nous pensons qu'étant données les conditions d'établissement de cet ouvrage d'art, il y a lieu de continuer au jour le jour l'entretien du pont du Mont-Blanc, si onéreux qu'il soit, de façon à reculer le plus possible l'époque où il deviendra nécessaire de prendre un parti en vue de la consolidation du tablier, une semblable réparation devant forcément entraîner une dépense assez considérable.

Le platelage en chêne de la passerelle du bois de la Bâtie est actuellement parvenu à l'extrême limite de sa durée et a exigé en 1888 une dépense d'entretien considérable. Notons ici que l'existence de cette passerelle a été gravement menacée lors de la crue exceptionnelle de l'Arve survenue dans les premiers jours du mois d'octobre. Le fait qu'elle a résisté à une hausse des eaux aussi rarement atteinte est plutôt rassurant.

SECTION IV

**Entretien des égouts.**

Budget n° 57.	
Voté . . . . .	Fr. 8.500 —
Dépensé. . . . .	11.396 85
Dép. en plus. . . . .	<u>Fr. 2.896 85</u>

L'augmentation indiquée ci-dessus se répartit en :

Fr. 764 40,	réparations aux égouts,
» 2.132 45,	nettoyage des dits.

Le réseau des égouts de la ville a été complété par la création de quelques tronçons d'importance plus ou moins grande.

Citons un embranchement d'une vingtaine de mètres desservant la rue du Levant prolongée et se raccordant à l'égout de la rue de l'Ecole, — un autre tronçon de longueur à peu près égale exécuté rue Gutenberg et aboutissant à la rue de Lyon.

L'égout de la rue des Alpes, établi dans les conditions du projet approuvé par le Conseil municipal, a été achevé dans les premiers mois de l'exercice écoulé.

Ce travail, qui répondait à des besoins très réels, paraît avoir coupé court aux inconvénients qui se produisaient dans les quartiers voisins de la place des Alpes en temps de grande pluie; en effet, aucune réclamation nouvelle ne s'est produite pendant l'été dernier et en particulier lors de la chute de pluie exceptionnelle survenue dans les premiers jours du mois d'octobre.

Un tronçon d'égout à grande section, susceptible d'être ultérieurement prolongé dans les rues du Marché et des Allemands, a été construit place de la Fusterie et jonctionné au collecteur de la Rive gauche. Cet embranchement, établi à une profondeur beaucoup plus considérable que les anciens égouts du quartier, permettra aux propriétaires des immeubles voisins d'assainir leurs caves. Il a été, d'autre part, disposé de façon à drainer le sous-sol de la rue, qui se trouve, dans cette localité, envahi par les eaux de sources qui s'écoulent des terrains du haut de la ville.

Une subvention de 1,400 fr. a été versée entre les mains de l'administration municipale par quelques-uns des propriétaires intéressés à l'exécution de ce travail; nous avons tout lieu d'espérer que cet exemple sera suivi dans des circonstances analogues, et que les propriétaires se rendront compte de la plus-value que donne à leur propriété l'existence de canaux d'égout profonds. Dans ces conditions, l'Administration municipale pourra faire bénéficier successivement les quartiers bas de la ville de l'utilité de ses collecteurs de récente construction.

Le remplacement des bouchons de gouffres en granit par des bouchons en fonte a été continué et donne de bons résultats.

Le service des collecteurs ne donne lieu à aucune observation spéciale; il est nécessaire cependant d'y envoyer fréquemment des équipes d'ouvriers, pour faire disparaître des dépôts qui se forment sur divers points. Le coût de ce service spécial s'est élevé à 1,400 fr. en 1888.

La réparation d'une fissure qui s'était produite dans le collecteur de la rive gauche au droit de la prise de l'usine hydraulique à vapeur a entraîné une dépense de 1,235 fr. portée au compte d'entretien des égouts. Sur cet entretien, l'Etat doit bonifier à la Ville fr. 300 pour l'entretien spécial du tronçon du collecteur situé sur la commune des Eaux-Vives. En effet, à teneur de la convention relative à la construction d'un égout collecteur sur la rive gauche du Rhône, les frais d'entretien des tronçons du dit égout placés dans les routes cantonales sont à la charge de l'Etat. Nous avons fait établir d'une manière aussi exacte que possible le coût du travail qui peut être considéré comme représentant l'entretien annuel de la partie cantonale du collecteur (section du quai des Eaux-Vives). La dépense s'étant élevée à une somme quelque peu supérieure à fr. 300, il a été décidé, d'accord avec le Département des Travaux publics, d'arrêter à la somme de fr. 300 les frais que l'administration cantonale aura à rembourser chaque année à la Ville pour ladite section, étant entendu d'ailleurs que cette somme ne comprend que le curage de l'égout et l'entretien courant, et que pour les réparations, modifications ou autres travaux importants que viendrait à nécessiter l'état du collecteur, la dépense en serait établie à part et l'Etat aurait à la supporter en sus de la somme précédente.

SECTION V

**Dépôts.**

Budget n° 58.

Voté . . . . .	Fr. 5.000 —
Dépendé . . . . .	» 4.513 40
Dépendé en moins. . . . .	<u>Fr. 486 90</u>

L'Etat de Genève a dénoncé, à partir du 30 juin 1888, la location par la Ville de la parcelle triangulaire voisine de l'ancien octroi des Savoises pour un dépôt de matériaux; la Ville a, d'autre part, renoncé à occuper deux des arcades sous-voie, sises derrière l'Ecole des Arts Industriels.

SECTION VI

**Enlèvement des neiges.**

Budget n° 59.

Voté. . . . .	Fr. 5,000 —
Dépendé . . . . .	» 18,962 20
Dépendé en plus . . . . .	<u>Fr. 13,962 20</u>

La dépense de l'année 1888 s'est élevée en réalité pour cette rubrique à 56,886 55, dont les deux tiers, soit 37,924 fr. 35, suivant l'arrêté du Conseil Municipal du 5 janvier 1849, ont été mis en perception par le Département des Contributions publiques sur les rôles de 1889.

---

CHAPITRE IX

ÉCLAIRAGE DE LA VILLE

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 60.		Redevance de la Compagnie du	
Voté . . . .	Fr. 131,000 --	Gaz suivant con-	
Dépensé . . . .	» 131,817 45	vention . . . .	Fr. 30,000
Dép. en plus . .	<u>Fr. 817 45</u>		

La Ville a fait continuer l'éclairage des chemins privés, exécuté d'office aux frais de leurs propriétaires, malgré le recours auquel a donné lieu cette mesure, ainsi que nous l'avons mentionné plus haut.

Nous avons également fait connaître dans un chapitre précédent l'issue du procès intenté à la Ville par la Compagnie du gaz au sujet de la concession accordée à la Société d'appareillage électrique.

L'éclairage public comprenait à la fin de 1888 :

- 564 becs à nuit entière.
- 694 » de minuit.
- 98 » d'éclairage supplémentaire d'été.
- 14 » phares.

1370 becs,  
soit une augmentation de 18 becs sur l'année précédente.

CHAPITRE X

**POLICE ET SURVEILLANCE**

Chef des inspecteurs municipaux : M. F. ROLLER.

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
		Contraventions de police.	
Voté. . . . .	Fr. 25,240 —	Prévu . . . . .	Fr. 4,500 —
Dépensé . . . . .	» 25,553 85	Reçu . . . . .	» 4,292 50
Dép. en plus. . . . .	<u>Fr. 313 85</u>	Reçu en moins . . . . .	<u>Fr. 207 50</u>

*L'entretien des cygnes* a dépassé de 489 fr. 60 la somme prévue au budget. *L'habillement des inspecteurs* est resté, par contre, au-dessous du chiffre voté.

Pendant l'année 1888, la Police municipale a relevé 1341 contraventions, soit 512 de plus qu'en 1887. En voici le détail :

- 92 dégradations d'édifices, promenades et cimetières.
- 50 dépôts de balayures aux heures interdites.
- 60 enseignes placées sans autorisation.
- 49 dépôts de matériaux non autorisés.
- 10 lavages dans les fontaines.
- 49 travaux sur la voie publique non autorisés.
- 30 » non ou mal éclairés.
- 30 » négligés.
- 46 stationnements d'ânes, de chevaux et chars sur la voie publique.
- 110 embarras sur la voie publique.
- 496 à reporter.



496 *report.*

- 96 malpropreté des cours, allées et latrines.
  - 28 transports de fumier aux heures interdites.
  - 77 tapis secoués sur la voie publique.
    - 3 linge étendu hors des fenêtres.
    - 3 bois refendu sur la voie publique.
  - 18 voitures et chars non éclairés.
  - 54 vases sans barrières sur les fenêtres.
  - 55 circulation de voitures et chars dans le marché.
    - 1 coups de feu sur la voie publique.
  - 11 objets divers prohibés tels que poules, lapins, pigeons.
    - 7 affichages interdits.
    - 2 scandales sur la voie publique.
  - 18 allures défendues.
  - 30 eaux répandues depuis les fenêtres sur la voie publique.
    - 2 uriné sur la voie publique.
    - 7 ponts mobiles sans barrières ou rebords.
  - 73 neige sur les trottoirs et dépôts sur la voie publique.
  - 270 immeubles sans récipients.
    - 4 dépôts de verre sur la voie publique.
    - 3 viande vendue hors du marché.
    - 5 pêche interdite.
  - 49 chiens non tenus à l'attache dans le Jardin Anglais.
    - 5 cardage de matelas sur la voie publique.
  - 24 jets de pierres sur la voie publique.
- 1344 contraventions.

Ces contraventions ont été réglées comme suit :

Annulées . . . . .	253
Transmises à la Justice de Paix . . . . .	26
Réglées au Bureau de la police municipale . . . . .	<u>1062</u>
Total égal.	<u>1344</u>

Il y a eu, en outre, 26 mises en fourrière, objets divers abandonnés sur la voie publique : chevaux, chars, ânes, etc.

CHAPITRE XI

**HALLES ET MARCHÉS  
ET LOCATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE**

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Budget n° 62.			
Voté. . . . .	Fr. 9,000 —	Prévu . . . . .	Fr. 114,200 —
Dépensé . . . . .	» 10,775 35	Reçu. . . . .	» 128,010 95
Dép. en plus. . . . .	<u>Fr. 1,775 35</u>	Reçu en plus. . . . .	<u>Fr. 17,010 95</u>

Les dépenses concernent exclusivement le service des Halles et Marchés. L'excédent porte surtout sur la rubrique : *d. Entretien, nettoyage et divers*, qui dépasse de fr. 1,904 80 la somme prévue ; par contre, il y a eu économie sur *habillements*, lettre *c*, et *loyer des caves à la Halle de Rive*, lettre *g*. L'augmentation des dépenses est le fait de quelques améliorations pour le service des Marchés, et la diminution provient d'un rabais consenti par la Société des Magasins Généraux sur le loyer des caves.

Les recettes sont perçues par deux services différents, en voici le détail :

I

**Halles et Marchés.**

Inspecteur : M. Emile DECOR.

	<i>Prévu</i>	<i>Reçu</i>
a) Halle de l'île et de Rive.	Fr. 23,000 —	Fr. 26,588 20
Marchés :		
b) Places par abonnement.	» 14,500 —	» 16,318 75
c) » au jour le jour.	» 25,000 —	» 29,571 30
d) Fêtes du 31 Décembre .	» 7,000 —	» 5,514 40
Ensemble . . .	Fr. 69,500 —	Fr. 77,992 35
Reçu en plus. .	Fr. 8,492 35	
Somme égale. .	Fr. 77,992 35	

Le produit de chaque Halle se répartit comme suit :

*Halle de Rive.*

Cases et magasins . . . . .	Fr. 9656 15	
Caves . . . . .	» 759 80	
Les 3/8 des jetons vendus dans les emplacements libres . . . . .	» 1,805 65	Fr. 12,221 60

*Halle de l'île.*

Cases. . . . .	Fr. 8,867 25	
Greniers . . . . .	» 644 40	
Les 5/8 des jetons vendus dans les emplacements libres . . . . .	» 3,009 45	
Loyer à l'année des dits . . . . .	» 1,845 50	» 14,366 60
Total. A reporter.	Fr. 26,588 20	

	<i>Report.</i>	Fr. 26,588 20
La recette des marchés périodiques est de . . .	»	45,890 05
» pour location de places de nouvel an . . .	»	5,514 10
	Total général . . . .	Fr. 77,992 35
	Recette prévue. . . .	» 69,500 —
	Reçu en plus . . . .	» 8,492 35

L'augmentation assez considérable de recettes pour les cases et magasins de la Halle de Rive (fr. 1,048) provient : 1<sup>o</sup> du fait que cinq cases pour la vente de légumes, depuis longtemps sans locataires, ont été transformées et louées à des bouchers dès le mois d'Août; — 2<sup>o</sup> du paiement presque complet des loyers arriérés dus par quelques locataires.

Les cases de la Halle de l'Île ont aussi produit une somme supérieure à celle de l'année dernière (fr. 487 25).

La recette totale des marchés périodiques dépasse de fr. 6,390 05 les prévisions du budget.

Le marché de la rue Pécolat, dont les places, depuis sa création, étaient gratuites pour les vendeurs, a été assimilé, dès le 1<sup>er</sup> janvier, aux autres marchés de la ville, ce qui explique en partie l'augmentation ci-dessus.

L'excédent des dépenses effectuées a pour cause la transformation de cinq cases et quelques travaux d'améliorations à la halle de Rive. La recette supérieure qui en a été la suite, justifie ces dépenses.

A la demande des locataires, des toiles ont été placées au dessous du vitrage de l'allée centrale de la halle de l'Île, à l'effet d'atténuer, pendant l'été, les rayons du soleil. Une horloge qui était aussi réclamée par les locataires a été fournie à cet établissement.

Enfin, dans le but de rendre plus régulière et plus pratique la perception sur les marchés, il a été créé des carnets à souche numérotés, qui remplacent les jetons détachés dont les inspecteurs s'étaient servis jusqu'à ce jour.

Le nombre des jetons vendus en 1888 est de 105,338 pour fr. 33,370 10. Cette somme se décompose ainsi :

Dans les marchés périodiques . . . . .	Fr. 28,555 —
Dans les halles et leurs abords directs . . . . .	» 4,815 10
	Ensemble. Fr. 33,370 10

En ajoutant la somme de . . . . .	Fr.	4,815 40
pour jetons vendus dans les halles aux loyers per-		
çus à l'année pour emplacements libres, soit . . .	»	1,845 50

On voit que le produit des emplacements libres		
a été de . . . . .	Fr.	<u>6,660 60</u>

La vente des chevreaux n'avait lieu, jusqu'à l'année dernière, qu'à la Halle de l'Île. Sur la demande des locataires de la Halle de Rive et avec l'assentiment du Département de Justice et Police, cette vente est maintenant autorisée pour les deux Halles.

Le Conseil Administratif a reconnu la convenance de relever sur différents points les tarifs des Halles et Marchés. Ces tarifs ont donc été modifiés dans le sens d'une augmentation des taxes. L'effet de cette mesure ne sera sensible qu'à partir de l'exercice courant.

## II

### Locations sur la voie publique.

Percepteur : M. TRIMOLET.

	<i>Prévu.</i>	<i>Reçu.</i>
e) Saillies fixes et mobiles. . . . .	Fr. 12.000 —	Fr. 16.047 65
f) Places devant les cafés . . . . .	» 11.000 —	» 10.866 —
g) Emplacements des kiosques. . . . .	» 6.800 —	» 7.271 30
h) Places pour travaux sur la voie publique. . . . .	» 3.500 —	» 5.783 20
i) Stationnement des voitures . . . . .	» 1.800 —	» 2.205 —
j) Droit d'attache des bateaux à vapeur et à laver. . . . .	» 1.400 —	» 1.402 50
k) Redevances diverses . . . . .	» 5.000 —	» 6.442 95
Ensemble . . . . .	Fr. 41.500 —	Fr. <u>50.018 60</u>
Reçu en plus. . . . .	« 8.518 60	
Somme égale. . . . .	Fr. <u>50.018 60</u>	

*Autorisations pour travaux particuliers et anticipations  
sur la voie publique.*

Les autorisations pour travaux particuliers et anticipations sur la voie publique accordées en 1888 ont été au nombre de 3563, soit 143 de moins qu'en 1887.

Elle se répartissent de la manière suivante:

Enseignes nouvelles . . . . .	303
» restaurées . . . . .	17
» déplacées . . . . .	40
Inscriptions sur murs et vitrages . . . . .	60
Lanternes à gaz . . . . .	3
Attributs de commerce . . . . .	11
Tentes fixes ou mobiles . . . . .	65
Réparations de faces . . . . .	52
Fermetures de magasin . . . . .	19
Canaux, réparations des dits, descentes, renvois d'eau . .	136
Introduction dans l'égout de la ville des eaux d'immeubles situés hors du périmètre de la commune de Genève.	1
Trottoirs, marches, seuils . . . . .	13
Terrasses, balcons, marquises . . . . .	5
Dépôts de matériaux . . . . .	17
Soupiraux, abat-jour, stores, volets . . . . .	12
Murs, clôtures . . . . .	10
Arcades, portes, fenêtres . . . . .	19
Sonnettes et autres saillies . . . . .	2
Démolition de bâtiments . . . . .	1
Constructions, reconstructions, surélévations dont 13 avec saillie . . . . .	19
Travaux journaliers et réparations sur la voie publique .	2758
Nombre égal . . . . .	<u>3563</u>

CHAPITRE XII

**SECOURS POUR LES INCENDIES**

Conservateur du matériel : M. Alexandre Ricou.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 63.			
Volé . . . . .	Fr. 24,750 —	Prévu . . . . .	Fr. 4,500 —
Dépendé . . . . .	» 23,378 55	Reçu. . . . .	» 4,324 80
Dép. en moins . . . . .	<u>» 1,371 45</u>	Reçu en moins . . . . .	<u>» 175 20</u>

En ce qui concerne les recettes, nous avons à faire la même remarque que l'an dernier ; la somme indiquée ci-dessus se rapporte à l'année 1887, l'Etat ne nous versant notre part dans le produit du droit de patente cantonal des Compagnies d'assurance que postérieurement à la clôture de notre service.

Aux dépenses, l'entretien du matériel a un peu dépassé les prévisions. Par contre, pour le renouvellement du matériel, de même que pour l'équipement et l'armement nous restons notablement au-dessous du chiffre prévu. Les rubriques Assurances et Incendies et veilles sont en augmentation sur les prévisions budgétaires.

Voici le détail des alertes que nous avons eues en 1888 :

	<i>Feux dans la ville</i>		<i>Dans la banlieue</i>		<i>A la campagne</i>	
	<i>de jour</i>	<i>de nuit</i>	<i>de jour</i>	<i>de nuit</i>	<i>de jour</i>	<i>de nuit</i>
Inquiétants	6	1	—	2	—	1
Peu graves	5	7	3	3	—	1

Il y a eu 28 feux de cheminées dans la ville, dont 25 de jour et 3 nuit. Cinq de ces feux ont présenté quelque gravité.

Comme l'année dernière, le nombre des fausses alertes a été de trois.

En résumé, 60 alertes, avec 1598 sapeurs présents aux feux.

Le service s'est réparti comme suit :

				<i>Situation des sinistres</i>	
1 <sup>re</sup> Compagnie	423 sapeurs	Rive gauche	697 sapeurs		
2 <sup>me</sup> »	324 »	Rive droite	539 »		
3 <sup>me</sup> »	455 »	Banlieue	308 »		
4 <sup>me</sup> »	396 »	Campagne	54 »		
	<hr/>		<hr/>		
	1598 sapeurs		1598 sapeurs		

Les feux graves ou inquiétants ont été assez nombreux; nous en signalerons deux seulement :

19 février, *Place Longemalle, 13*, feu de combles et greniers. Une famille de quatre personnes, dont deux jeunes enfants, se trouva bloquée par les flammes dans un pavillon surmontant la construction du côté de la rue de l'Hôtel du Lac. Les enfants durent être descendus au moyen de l'échelle Magirus.

21 août, *rue de la Faucille*. Il faut se reporter à bien des années en arrière pour se trouver en présence d'un sinistre aussi considérable. Le feu prit très rapidement de grandes proportions, malgré la promptitude des secours apportés par les deux pompes de la Gare, qui étaient arrivées immédiatement sur les lieux. Diverses constructions furent complètement détruites.

Plusieurs pompes du dehors vinrent coopérer à l'extinction de l'incendie. Ce sont celles de Carouge, du Petit-Saconnex, des Eaux-Vives, de Plainpalais, de Presinges et des communes françaises d'Annemasse et de Gaillard.

Le *Théâtre* a nécessité 259 services de garde.

Il y a eu, en outre, deux services spéciaux à l'occasion des inondations du 3 octobre. Sur des demandes de secours de Chêne et d'Annemasse, une équipe de trente hommes et de deux officiers a été envoyée dans chacune de ces localités. Nous avons également envoyé à Annemasse, dans cette circonstance, deux pompes aspirantes qui nous avaient été demandées.



EFFECTIF

L'effectif du bataillon est le suivant :

Elat-major : 6; médecins, 6; officiers et sapeurs, 288. Ensemble : 300.

M. le capitaine quartier-maître, Frédéric Giron, conservateur du matériel, décédé, a été remplacé par M. le capitaine-adjutant Alexandre Ricou. M. le capitaine Charles Peter a été appelé aux fonctions d'adjutant du bataillon. M. le 1<sup>er</sup> lieutenant Elisée Mayor a été nommé capitaine et appelé au commandement de la compagnie n° 2.

M. le lieutenant Delarue, commandant la fanfare, a donné sa démission; il a été remplacé par M. le sergent-major Francis Bertholet, avec le grade d'adjutant-sous-officier.

Nous tenons à donner ici un souvenir à M. le capitaine Giron et à exprimer notre gratitude pour les services consciencieux et distingués qu'il a rendus à la ville pendant bien des années.

MATÉRIEL

L'abolition de l'octroi au 31 décembre 1887 a rendu disponible le matériel de secours qui était déposé dans les postes de ce service. Ce matériel a été réparti dans nos différents hangars.

CAISSE DE SECOURS

L'avoir de la Caisse au 1 <sup>er</sup> janvier 1888 était de. . . . .	Fr. 186,461 80
Il s'élève au 31 décembre à . . . . .	» 187,470 23
L'augmentation sur 1887 est donc de. . . . .	<u>Fr. 4,008 43</u>
Les intérêts du fonds capital ont donné. . . . .	Fr. 7,390 03
Les dons et legs ont atteint . . . . .	» 2,230 —
La répartition des redevances payées par les Compagnies d'assurances a produit pour la Ville. . . . .	» 1,324 80
Enfin, la Caisse a reçu en remboursement de la Caisse des pompiers suisses. . . . .	» 90 —
Ensemble. . . . .	Fr. 11,034 83

Report Fr. 11,034 83

Les dépenses ont été les suivantes :	
Secours . . . . .	Fr. 9,597 40
Frais généraux . . . . .	» 279 —
Prime d'assurance à la Caisse des pompiers suisses. . . . .	» 150 —
	<hr/>
Ensemble. . . . .	» 10,026 40
Somme égale. . . . .	<u>Fr. 1,008 43</u>

Les allocations faites par la Ville aux Sociétés de secours mutuels des quatre Compagnies se sont élevées à 3,421 fr. 25 pour 2,737 mois de cotisations à 1 fr. 25, répartis entre 238 sociétaires.

Sur la proposition de l'Etat-Major du corps des sapeurs-pompiers et avec l'autorisation du Conseil d'Etat, le Conseil Administratif a décidé d'adjoindre à la Caisse de secours du bataillon une caisse spéciale de secours pour fournir les soins du docteur et les médicaments aux sapeurs ayant quitté le corps après quinze années de service actif. Le fonds capital de cette caisse sera formé par les dons et legs recueillis spécialement en sa faveur. Son institution permettra d'accorder des secours à d'anciens sapeurs tombant malades après de longues années de bons services, sans que leur maladie provienne positivement d'un service d'incendie : il arrive fréquemment, en effet, que la santé des hommes a souffert de malaises peu importants, mais réitérés à la suite d'incendies, de sorte que la maladie est bien, en définitive, la conséquence de leur service.

Le Conseil Administratif a voté une allocation de 500 francs en faveur de cette nouvelle caisse, qui a reçu en outre les dons suivants :

M. Charles HENTSCH, 500 fr. — M. Camille FERRIER, 100 fr. — M. J. Goudet, pour le compte de M. Louis-Henri CRAMER, 200 fr.

Le règlement de la Caisse de secours a, en outre, été modifié sur quelques points. Dorénavant, le commandant du bataillon fera partie de droit du Comité de la Caisse, et le présidera. Les huit autres membres du Comité seront choisis parmi les officiers ou sapeurs-pompiers en activité de service, à raison de deux membres par compagnie.

Le Comité sera renouvelé tous les quatre ans, le règlement du 1<sup>er</sup> décembre 1874 portait « tous les cinq ans. »

CHAPITRE XIII

**CONVOIS FUNÈBRES**

Chef de Bureau : M. BOUET.

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 64.			
Voté . . . . .	Fr. 68,200 —	Prévu . . . . .	Fr. 95,000 —
Dépensé . . . . .	» 66,549 90	Reçu. . . . .	» 91,170 —
Dép. en moins . . . . .	<u>Fr. 1,650 10</u>	Reçu en moins. . . . .	<u>Fr. 3,830 —</u>

La somme prévue aux *Recettes* pour 1888 avait été majorée de 5,000 fr. par rapport à celle du budget de 1887; malgré la progression constante des recettes de ce service, l'augmentation proposée était trop forte et n'a pu être atteinte. Rappelons toutefois que si, en 1887, elle s'était élevée à fr. 88,835 15, elle est, en 1888, de fr. 91,170, soit en augmentation de plus de 2,000 fr. sur le rendement de l'année dernière.

Les *Dépenses* sont restées inférieures au montant des crédits qui leur étaient assignés; tout en satisfaisant aux besoins du service, certaines rubriques ont pu, sans inconvénient, être restreintes à des chiffres plus limités que ne le prévoyait le budget.

Pendant l'année 1888, le Bureau des Pompes funèbres a organisé 1,208 convois, soit 108 de moins qu'en 1887.

Ils se répartissent comme suit :

Convois de classe	1 <sup>re</sup>	2 <sup>me</sup>	3 <sup>me</sup>	4 <sup>me</sup>	5 <sup>me</sup>	6 <sup>me</sup>	7 <sup>me</sup>	Total
Bureau central.	12	39	30	91	155	122	39	488
» Rive droite	1	5	12	30	57	53	4	162
<b>Total.</b>	<b>13</b>	<b>44</b>	<b>42</b>	<b>121</b>	<b>212</b>	<b>175</b>	<b>43</b>	<b>650</b>

	Bureau central	Bureau Rive droite	Total
Report des totaux ci-dessus . . .	488.	162 . . .	650
Hospice général et Département de Justice et Police. . . . .	275. . . . .	9 . . . . .	284
Enfants de 0 à 1 an. . . . .	100. . . . .	99 . . . . .	199
» de 1 à 13 ans . . . . .	58. . . . .	17 . . . . .	75
<b>Total.</b>	<b>921. . . . .</b>	<b>287 . . . . .</b>	<b>1208</b>

Convois dont notre Bureau n'a reçu que le prix de la fosse.	333
<b>Total général des convois inscrits au Bureau.</b>	<b>1541</b>

qui se répartissent ainsi dans les différents lieux d'inhumation :

25	dans le Cimetière de Plainpalais.
481	» de Châtelaine.
973	» de St-Georges.
62	en d'autres lieux.
<b>Total.</b>	<b>1541 convois.</b>

Il y a eu sur l'année précédente une diminution de 53 convois pour le compte de l'Hospice général et du Département de Justice et Police.

M. L.-D. Bonnet, surveillant des cimetières et convois, est décédé; il n'a pas été remplacé, et ce poste demeure supprimé. Nous rappelons qu'il avait été créé en faveur de M. Bonnet, lorsque l'âge avait rendu cet ancien et très méritant employé impropre aux fonctions de chef de bureau.

M<sup>me</sup> Dufour, magasinnière des pompes funèbres, étant également décédée, il n'a pas été non plus pourvu à son remplacement, le service étant fait maintenant par M<sup>me</sup> Serex, concierge du bâtiment municipal de Rive, dans lequel est installé le magasin.

CHAPITRE XIV

CIMETIÈRES

Chef de Bureau : M. J. BOUET.

*Dépenses.*

Budget n° 65.

	Voté	Dépensé
Cimetière de Plainpalais . . . .	Fr. 1,700 —	Fr. 1,707 25
» de Châtelaine . . . .	» 3,900 —	» 3,091 85
» de Saint-Georges . . . .	» 8,400 —	» 15,901 30
Ensemble. . . .	Fr. 13,700 —	Fr. 20,700 40
Dépensé en plus . . . .	Fr. 7,000 40	
Somme égale. . . .	Fr. 20,700 40	

Comme on le voit, l'augmentation des dépenses concerne exclusivement le Cimetière de St-Georges, dont l'aménagement exige encore quelques travaux complémentaires. En outre, nous avons dû allouer au fossoyeur une indemnité temporaire, afin de lui permettre de faire face à l'insuffisance de ses recettes, insuffisance résultant du nombre encore restreint des tombes qu'il a à entretenir.

*Recettes.*

Prévu. . . . .		Fr. 40,000 —
Reçu :		
Cimetière de Plainpalais . . . . .	Fr. 35,500	
» de Châtelaine . . . . .	» 11,525	
» de Saint-Georges . . . . .	» 5,575	Fr. 52,600 —
	Reçu en plus.	<u>Fr. 12,600 —</u>

CIMETIÈRE DE PLAINPALAIS

Il y a eu dans ce cimetière, pendant l'année 1888, 25 inhumations.  
Sur ce nombre, 9 ont eu lieu dans des places concédées, dont 4 pour 30 ans et 5 pour 20 ans.

Il a été concédé aussi 5 places comme réserves, dont 1 pour 30 ans et 4 pour 20 ans.

Il n'y a pas eu de renouvellement de concession.

Ces vingt-cinq inhumations sont toutes d'adultes, sauf une d'un enfant de sept mois.

Elles se divisent ainsi quant aux lieux de décès :

Plainpalais . . . . .	6
Ville . . . . .	16
Eaux-Vives. . . . .	2
Autres lieux . . . . .	1
Total. . . . .	<u>25</u>

CIMETIÈRE DE CHATELAINE

Il y a eu dans ce cimetière 481 inhumations.  
Sur ce nombre, 6 ont eu lieu dans des places concédées.  
En outre, il a été concédé deux places comme réserves pour 20 ans, ainsi que trois caveaux pour 99 ans, dont un comme réserve.  
Il y a eu aussi 5 renouvellements de concessions pour 20 ans.

Les inhumations se divisent ainsi :

Adultes . . . . .	307
Enfants de 3 à 13 ans. . .	31
» de 0 à 3 ans. . .	130
Fœtus . . . . .	13
Total, . . . . .	<u>481</u>

Elles se répartissent comme suit quant au lieu du décès :

Lieux de décès	Adultes	Enfants de 3 à 13 ans	Enfants de 0 à 3 ans	Fœtus	Total
Genève. . . . .	278	28	126	13	445
Plainpalais . . . . .	18	3	4	—	25
Eaux-Vives . . . . .	3	—	—	—	3
Autres lieux. . . . .	8	—	—	—	8
Total. . . . .	<u>307</u>	<u>31</u>	<u>130</u>	<u>13</u>	<u>481</u>

#### CIMETIÈRE DE SAINT-GEORGES

Durant cette dernière année, il y a eu 973 inhumations dans ce cimetière.

Elles se divisent comme suit :

Adultes . . . . .	735
Enfants de 3 à 13 ans. . .	35
» de 0 à 3 ans. . .	191
Fœtus . . . . .	12
Total. . . . .	<u>973</u> inhumations,

dont 5 ont eu lieu dans des places concédées.

Il a été aussi concédé 2 places comme réserves pour 20 ans.

En outre, il a été concédé 4 places pour des inhumations qui avaient déjà eu lieu dans le courant des années précédentes.

Enfin, un corps a été déposé dans la nécropole n° 1.

Les inhumations se répartissent comme suit quant au lieu du décès :

Lieux de décès	Adultes	Enfants de 3 à 13 ans	Enfants de 0 à 3 ans	Fœtus	Total
Genève . . . . .	216	12	81	6	315
Plainpalais. . . . .	431	20	71	5	527
Eaux-Vives . . . . .	79	3	39	1	122
Autres lieux . . . . .	9	—	—	—	9
<b>Total.</b>	<b>735</b>	<b>35</b>	<b>191</b>	<b>12</b>	<b>973</b>

*Résumé des inhumations dans les trois Cimetières.*

Cimetières	Adultes	Enfants de 3 à 13 ans	Enfants de 0 à 3 ans	Fœtus	Total
Plainpalais. . . . .	24	—	1	—	25
Châtelaine. . . . .	307	31	130	13	481
Saint-Georges. . . . .	735	35	191	12	973
<b>Total.</b>	<b>1066</b>	<b>66</b>	<b>322</b>	<b>25</b>	<b>1479</b>
Inhumés en d'autres lieux. . . . .					62
<b>Total général des inhumations.</b>					<b>1541</b>

*Provenances.*

Cimetières	Genève	Plainpalais	Eaux-Vives	Autres lieux	Total
Plainpalais. . . . .	46	6	2	1	25
Châtelaine. . . . .	445	25	3	8	481
Saint-Georges. . . . .	315	527	122	9	973
<b>Total.</b>	<b>776</b>	<b>558</b>	<b>127</b>	<b>18</b>	<b>1479</b>
Inhumés en d'autres lieux. . . . .					62
<b>Total général des inhumations.</b>					<b>1541</b>

dont 1208 ont été organisées par notre administration  
et 333 par d'autres entreprises.

**Total 1541 inhumations.**



Nous devons mentionner ici deux concessions de tombes accordées gratuitement par le Conseil Administratif. La première est celle de M. Carteret. En raison des services éminents rendus à notre pays par ce regretté magistrat, nous avons estimé répondre au sentiment de la population en offrant à sa famille la concession d'une place dans le cimetière de Plainpalais pour son inhumation. La famille de M. Carteret a bien voulu accepter cette proposition.

La seconde des tombes dont il s'agit est celle de M. Charles Glardon-Leubel, ancien membre des Commissions du Musée Rath et du Musée des Arts Décoratifs. Les amis de cet artiste distingué, voulant lui ériger un monument, nous demandèrent à cet effet la concession de sa tombe, située dans le cimetière de Châtelaine. Le Conseil Administratif a accédé à leur désir en considération des services qu'avait rendus à la Ville de Genève M. Charles Glardon.

---

CHAPITRE XV.

**DÉPENSES ET RECETTES IMPRÉVUES**

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget N° 66.			
Voté. . . . .	Fr. 11,000 —	Prévu . . . . .	Fr. 4,000 —
Dépensé . . . . .	» 11,246 45	Reçu. . . . .	» 4,585 60
Dép. en plus . . .	<u>Fr. 246 45</u>	Reçu en plus. . .	<u>Fr. 585 60</u>

Les dépenses de la lettre *a*, *Assurances des employés* sont restées au-dessous des prévisions.

Celles de la lettre *b*, *Dépenses imprévues* dépassent de fr. 562 80 le crédit budgétaire. Parmi les sommes importantes classées sous cette rubrique, citons : Fr. 2,886 50, frais du procès intenté à la Ville de Genève par le sieur Weiss (succession Brunswick); — une allocation de fr. 500 au Comité formé pour faire ériger dans la promenade des Bastions le groupe de M. Leyssalle : le *Temps protégeant la Vérité*; — une allocation de fr. 500 aux sauveteurs auxiliaires, soit la moitié d'une allocation de fr. 1000 répartie sur deux années pour renouvellement de manteaux; — une allocation de fr. 600 aux employés de la voirie pour leur caisse de secours mutuels; — une allocation de fr. 500 à la caisse spéciale de secours des sapeurs pompiers qui ont quitté le corps; — une allocation de fr. 2000 à l'association des intérêts du commerce et de l'industrie; — enfin, des frais d'ensevelissement d'employés et une allocation à la famille de l'un d'eux; — puis, comme d'habitude, des prix offerts au nom de la Ville à diverses sociétés, et les frais, peu importants du reste, de la réception faite

aux délégués du Conseil municipal de Paris chargés de visiter quelques installations de nos services municipaux.

Aux *Recettes*, qui offrent une mieux-value de fr. 585 60, nous trouvons : fr. 1,342 70, vente de formulaires et autres documents administratifs ; fr. 1,303 95, bonification de la Compagnie du gaz sur la consommation faite par les divers services, à l'exception de celui du Théâtre, où cette bonification a été défalquée de la dépense, et fr. 100 pour vente d'une paire de cygnes à un particulier ; — plus divers reliquats de comptes, parmi lesquels figure une somme provenant de la vente de divers objets abandonnés dans les halles et restés plusieurs années sans être réclamés par les personnes qui les avaient délaissés.

CHAPITRE XVI

---

**DÉPENSES ET RECETTES EXTRA-BUDGÉTAIRES**

---

I

**Ecole supérieure de Commerce.**

Doyen : M. Charles FIVAZ.

*Commission de surveillance :*

MM. A. DIDIER, délégué du Conseil Administratif, président. —  
ANNEVELLE, Albert. — BONNETON, Ph. — BOUVIER-MARTINET. —  
DÉLÉAMONT. — EMPEYTA, Eugène. — FUOG, Th. — MEYLAN, Ed. —  
TURIAN. — LACROIX, Ch. — WAGNON, Ami. — WOLF, Emile.

*Professeurs :*

MM. Jules BAUD . . . Français.  
D. VOGEL . . . Allemand.  
E. GOEGG . . . Anglais.  
Carlo MORETTI . . . Italien.  
JANET-ALONSO . . . Espagnol.  
H. MAIRE . . . Calligraphie.  
F. POGGI . . . Dessin.  
E. KAISER . . . Comptabilité et tenue de livres.  
Ch. FIVAZ . . . Mathématiques.  
W. ROSIER . . . Géographie commerciale et industrielle.  
Ant. GUILLAND . . . Histoire.  
A. Le ROYER . . . Physique et chimie.  
F. Le COULTRE. . . Droit-Civil.

MM. L. REHFOUS . . . Economie politique et droit commercial.  
 G. GOEGG . . . Produits commerçables.  
 T. PIGUET . . . Bureau commercial.  
 GILLIARD, bedeau.

L'arrêté du Conseil Municipal, en date du 8 mai 1888, qui a décidé la création d'une Ecole supérieure de commerce, prévoyait aux *Recettes* :

Une allocation du Canton de Genève . . . . .	Fr. 8.000 —
acquise à l'établissement.	<hr/>
Les écolages, prévus en . . . . .	Fr. 2.500 —
ont atteint . . . . .	» 3.277 50
Soit en plus. . . . .	» <u>777 50</u>

*Aux dépenses :*

Le crédit voté était de . . . . .	Fr. 34.000 —
Il a été dépensé . . . . .	» 30.497 40
Soit en moins . . . . .	Fr. <u>3.502 60</u>

L'Ecole s'est ouverte le 17 Septembre dernier avec 52 élèves.  
 Ce nombre a été porté à 68 par suite de 16 inscriptions nouvelles.  
 Il se décompose comme suit:

Elèves réguliers Genevois . . . . .	25
» suisses d'autres cantons . . . . .	4
» étrangers . . . . .	12
» externes Genevois . . . . .	8
» suisses d'autres cantons . . . . .	4
» étrangers . . . . .	15
	<hr/>
Total	<u>68</u>

Le crédit de fr. 34,000 alloué par le Conseil Municipal pour frais de première installation et dépenses du premier semestre devait se répartir, suivant les explications données à l'appui du projet, par parts égales entre les frais d'installation et les dépenses du semestre.

Comme nous venons de le dire, il a été dépensé sur ce crédit une somme totale de fr. 30,497 30 constituant une économie de fr. 3,502 70 sur le chiffre voté.

Les frais de première installation entrent dans ce total pour une somme de fr. 22,169 75, en augmentation de fr. 5,169 75 sur les prévisions premières.

Le chiffre de fr. 17,000 sur lequel le devis approximatif avait été basé, est la dépense d'installation de l'Ecole du Havre. Cette Ecole, prévue sur des plans modestes, nous semblait pouvoir servir de type à la nôtre. Mais, tandis que l'Ecole du Havre s'ouvrait en 1871 avec 26 élèves, chiffre que nous ne pensions pas pouvoir dépasser de beaucoup, nous avons compté pendant notre premier semestre 68 élèves. Cet énorme excédent, dont nous n'avons du reste pas lieu de nous plaindre, a nécessité l'agrandissement, au bout d'un mois, de notre principale salle de cours. Il en est résulté une dépense de fr. 1,500 environ, dépense qui, du reste, trouve en quelque mesure son corrélatif dans une augmentation des recettes provenant des écolages.

En outre, l'Ecole du Havre ne donne pas de cours de chimie, ni de physique. C'est, selon nous, une lacune dans l'enseignement commercial tel que nous le comprenons. Nous avons donc institué les susdits cours, dont le premier a entraîné l'installation assez coûteuse d'un laboratoire. La dépense de ce chef s'est montée à la somme de fr. 4000 en chiffres ronds.

Quant à la physique, nous nous sommes entendus avec l'Etat, pour utiliser la laboratoire du Collège de St-Antoine, où nos élèves se rendent deux fois par semaine sous la conduite de leur professeur.

Les dépenses courantes du semestre se sont, par contre, élevées à la somme de fr. 8327 55 seulement, nous permettant de réaliser une économie de fr. 8672 45 sur le chiffre prévu de fr. 17,000, et cela malgré deux cours de chimie et de tenue de livres, non prévus pour les élèves de première année, mais que l'insuffisance de ceux-ci au point de vue de leurs connaissances dans ces deux branches nous a obligés à instituer exceptionnellement pour ce premier semestre. Une forte part de l'économie réalisée provient du fait que la classe supérieure, soit de 2<sup>me</sup> année, n'a pas été ouverte et ne le sera qu'en Septembre prochain.

Quant aux recettes, celles provenant des Ecolages atteignent la

somme de fr. 3277 50, supérieures de fr. 777 50 à nos prévisions les plus optimistes.

La subvention de l'Etat est demeurée de fr. 8,000, telle qu'elle avait été arrêtée lors des pourparlers entre les deux Administrations.

Le Conseil Administratif a, en outre, ainsi que cela a été du reste annoncé dans le rapport à l'appui du projet de budget pour 1889, introduit auprès de l'autorité fédérale une demande de subvention pour l'année courante, en faisant entrer en ligne de compte les dépenses d'installation faites l'an dernier. Si, comme nous l'espérons, notre demande est agréée, ce sera un allègement important et qui nous paraît mérité, à ce chapitre de notre budget.

Nous pouvons, en résumé, constater le succès des premiers débuts de notre institution nouvelle. Des détails plus circonstanciés seront fournis en temps et lieu, ils ne sauraient trouver leur véritable place dans un compte-rendu financier.

## II

### **Pavage en bois.**

Le crédit voté par le Conseil Municipal le 24 février 1888 pour les travaux de pavage en bois était de . . . . . Fr. 225.000 —

Il a été dépensé en 1888 . . . . . Fr. 124.365 45

Somme sur laquelle nous avons imputé au compte budgétaire « Rues pavées », pour amortissement. . . . . » 15.000 —

La dépense nette sur ce crédit est donc de . . . . . 109.365 45

Il restait ainsi au commencement de l'exercice de 1889, pour l'achèvement des travaux prévus, une somme disponible de. . . . . Fr. 115.634 55

Nous avons donné plus haut, dans le chapitre consacré à la *Voirie*, quelques détails sur les travaux de pavage en bois exécutés en 1888.

III

**Transfert des bains du Rhône.**

Dans sa séance du 4 mai, le Conseil municipal a décidé, suivant la proposition du Conseil administratif, de faire à la Société anonyme des bains du Rhône un prêt de fr. 40,000 au 3 1/2 % pour cinq ans, afin de lui permettre de transférer son établissement sur l'emplacement qui lui avait été fixé par l'arrêté législatif du 17 janvier 1888, en amont du pont de la Machine.

Ce transfert a eu lieu, et conformément aux stipulations de la convention conclue avec la Société, le Conseil administratif a officiellement pris possession de l'établissement le jour même de son ouverture sur le nouvel emplacement. La caissière des bains, agréée par le Conseil administratif, a été chargée de représenter la Ville comme créancier-gagiste, et les recettes effectuées pendant la saison des bains sont intégralement versées à la Caisse municipale chaque semaine.

Ces recettes se sont élevées l'été dernier à . . . Fr. 4.749 65

Il faut en déduire :

Les dépenses de l'exploitation. . Fr. 2.766 20

L'intérêt de la somme avancée. . . 616 15

Ensemble. » 3.382 35

Il reste donc une somme nette de . . . Fr. 1.367 30

à déduire du montant du prêt, qui est ainsi réduit à 38,632 fr. 70.



## TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRES	PAGES
<b>I. FINANCES</b> . . . . .	4
<b>Résultats généraux</b> . . . . .	8
<b>Répartition de la Caisse Hypothécaire.</b>	8
<b>Elargissement de rues</b> . . . . .	9
<b>Mouvement des rescriptions</b> . . . . .	9
<b>Situation des emprunts</b> . . . . .	10
<b>Taxe municipale</b> . . . . .	11
<b>II ADMINISTRATION.</b> . . . . .	17
<b>I Rapports avec le Conseil municipal</b> . .	18
<b>II Rapports avec les autorités fédérales et</b>	
<b>cantonales</b> . . . . .	20
1. Autorités fédérales . . . . .	20
2. Autorités cantonales . . . . .	23
<b>III Divers.</b> . . . . .	26
<b>IV Utilisation des forces motrices du Rhône</b>	
<b>et régularisation du Lac</b> . . . . .	34
<b>V Eclairage électrique du Théâtre.</b> . . .	42
<b>Etat-Civil</b> . . . . .	42
<b>III ABATTOIRS ET MARCHÉ AU BÉTAIL . .</b>	48
<b>IV INSTRUCTION PUBLIQUE, BEAUX-ARTS</b>	
<b>ET INDUSTRIE.</b> . . . . .	55
<b>I Ecoles enfantines</b> . . . . .	55
<b>II Ecoles primaires et Ecoles du soir</b> . . .	59
<b>III Ecoles complémentaires</b> . . . . .	62
<b>IV Ecoles d'Horlogerie</b> . . . . .	63
<b>V Ecoles d'art</b> . . . . .	66
<b>VI Ecole de gymnastique</b> . . . . .	68
<b>VII. Collèges de Genève.</b> . . . . .	69
<b>VIII. Académie professionnelle</b> . . . . .	72
<b>IX. Fondation Diday</b> . . . . .	78
<b>X. Fondation Lissignol.</b> . . . . .	79

CHAPITRES	PAGES
XI. <b>Legs et dons.</b> . . . . .	80
XII. <b>Musée Rath.</b> . . . . .	82
XIII. <b>Musée d'Histoire naturelle.</b> . . . . .	85
XIV. <b>Musée des Arts décoratifs.</b> . . . . .	91
XV. <b>Collections diverses.</b> . . . . .	94
XVI. <b>Collections Fol.</b> . . . . .	99
XVII. <b>Bibliothèque publique.</b> . . . . .	100
XVIII. <b>Herbier Delessert et Conservatoire bo- tanique</b> . . . . .	108
XIX. <b>Jardin botanique.</b> . . . . .	109
XX. <b>Chauffage et éclairage des bâtiments consacrés à l'instruction publique</b> . . . . .	111
<b>V THÉÂTRE ET CONCERTS.</b> . . . . .	112
<b>VI PROPRIÉTÉS MUNICIPALES</b> . . . . .	117
I. <b>Bâtiments</b> . . . . .	118
II. <b>Promenades et jardins</b> . . . . .	122
III. <b>Horloges</b> . . . . .	123
<b>VII SERVICE DES EAUX.</b> . . . . .	124
<b>VIII VOIRIE.</b> . . . . .	178
<b>IX ÉCLAIRAGE DE LA VILLE.</b> . . . . .	189
<b>X POLICE ET SURVEILLANCE.</b> . . . . .	190
<b>XI HALLES ET MARCHÉS.</b> . . . . .	192
<b>XII SECOURS POUR LES INCENDIES</b> . . . . .	197
<b>XIII CONVOIS FUNÈBRES.</b> . . . . .	201
<b>XIV CIMETIÈRES.</b> . . . . .	203
I. <b>Cimetière de Plainpalais.</b> . . . . .	204
II.     » <b>de Châtelaine.</b> . . . . .	204
III.    » <b>de Saint-Georges</b> . . . . .	205
<b>XV DÉPENSES ET RECETTES IMPRÉVUES</b> . . . . .	208
<b>XVI DÉPENSES ET RECETTES EXTRA-BUD- GÉTAIRES</b> . . . . .	210



